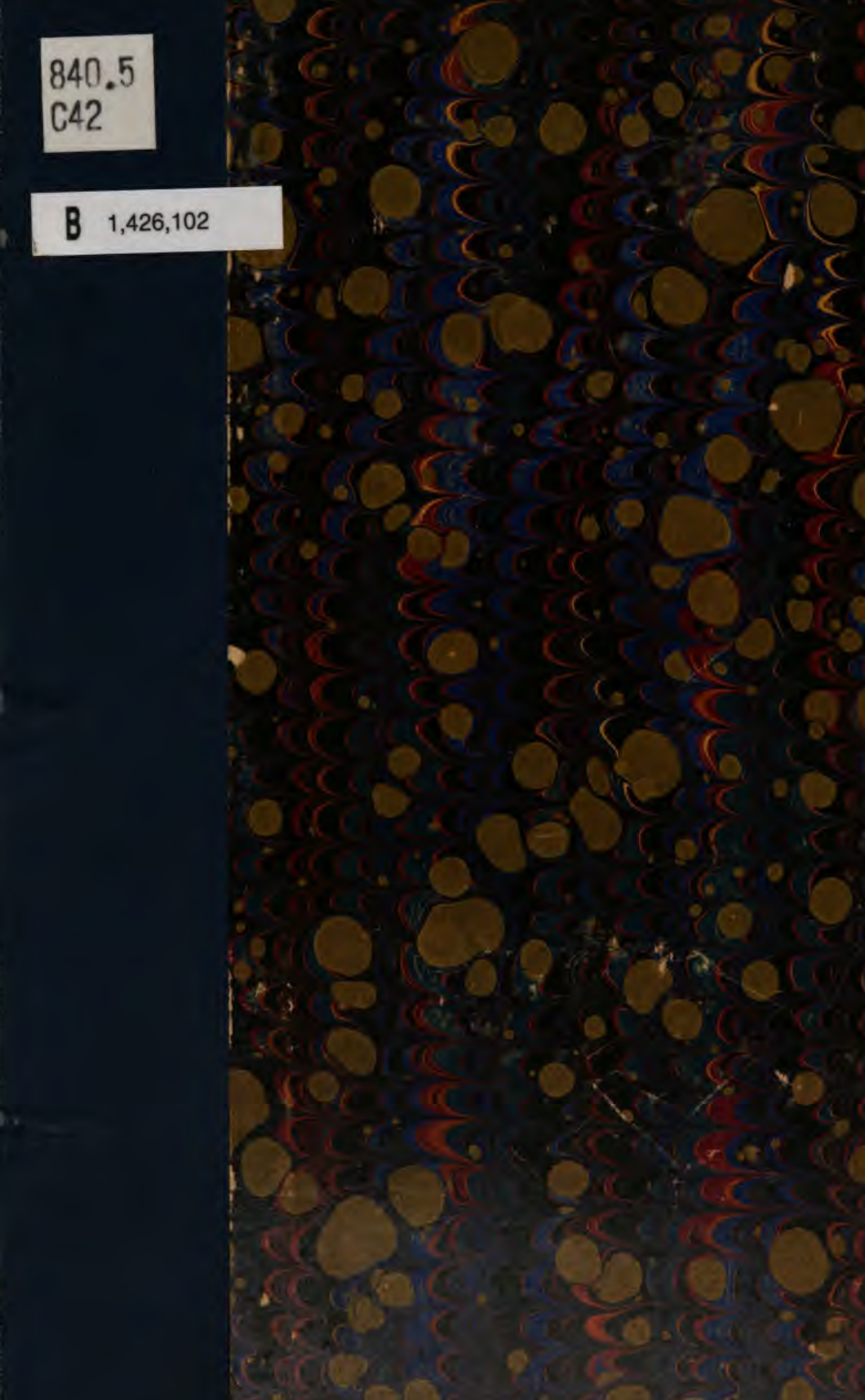
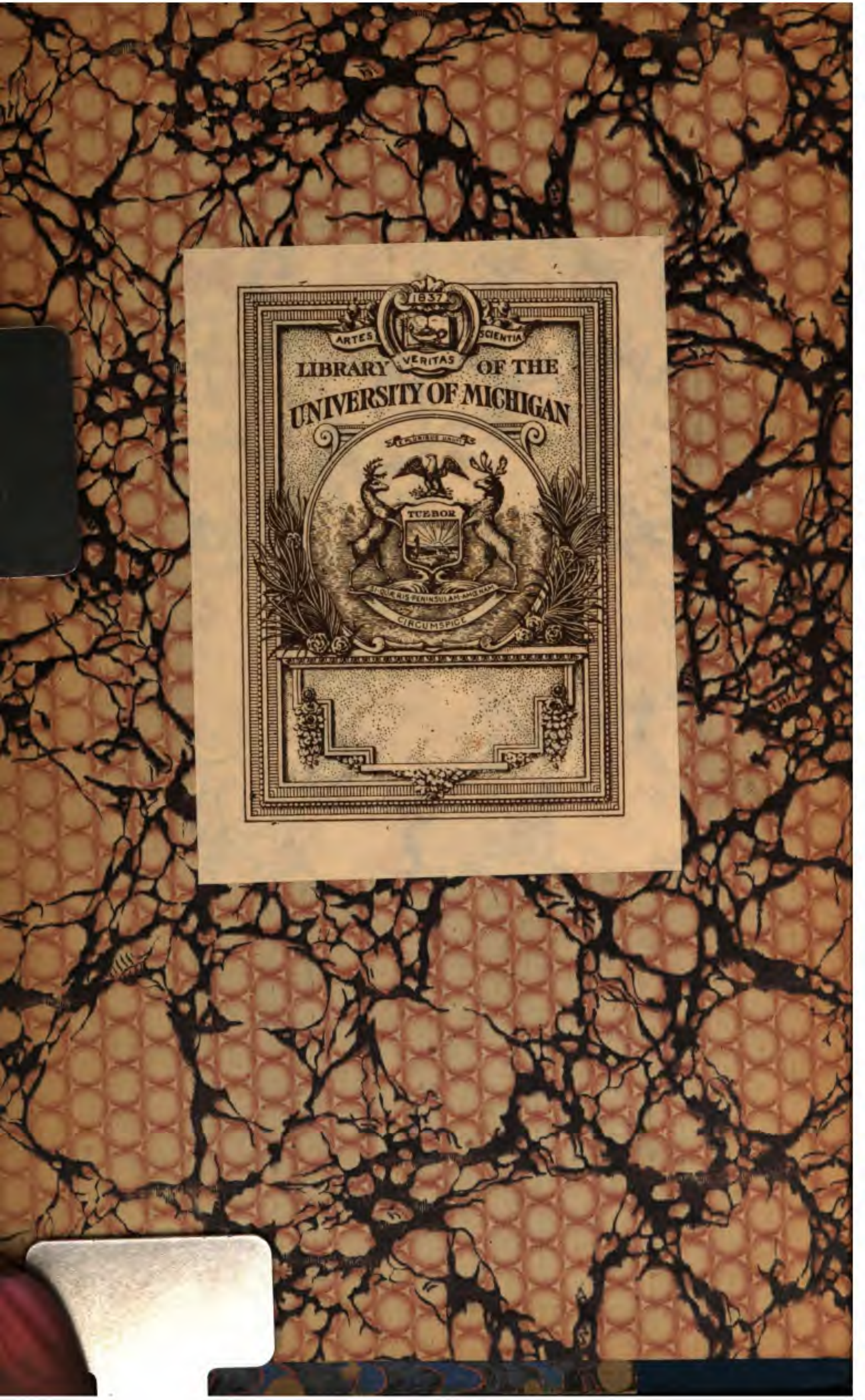

840.5
C42
B 1,426,102



1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE



HISTOIRE ET THÉORIE

DE LA

CONJUGAISON FRANÇAISE

HISTOIRE ET THÉORIE

DE LA

CONJUGAISON FRANÇAISE

747. — ABBEVILLE. — TYP. ET STÉR. GUSTAVE RETAUX.

HISTOIRE ET THÉORIE

DE LA

CONJUGAISON

FRANÇAISE

PAR

CAMILLE CHABANEAU

NOUVELLE ÉDITION REVUE ET AUGMENTÉE



PARIS
F. VIEWEG, LIBRAIRE-ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, 67

1878

A MON AMI

A. BOUCHERIE

Cet essai sur le verbe français a paru pour la première fois il y a dix ans. En le réimprimant aujourd'hui, je me suis efforcé de le rendre un peu moins indigne de l'attention bienveillante qu'il a obtenue des maîtres de la science (1). J'ai, dans ce but, refondu entièrement le dernier chapitre et fait à la plupart des autres des additions et modifications importantes. La première partie aurait souffert plus

(1) Qu'il me soit permis de nommer, dans un sentiment de respectueuse gratitude dont je suis heureux de leur adresser ici l'hommage public, M. Egger et M. Littré, de qui me sont venus les premiers, comme les plus précieux encouragements, et qui se sont acquis depuis bien d'autres titres encore à ma reconnaissance.

de développements; mais il eût fallu pénétrer assez avant sur le terrain de la syntaxe, et la syntaxe était en dehors du plan de mon ouvrage. Je me réserve d'ailleurs d'en traiter avec le détail nécessaire dans la grammaire complète que je prépare, et que j'espère pouvoir mettre sous presse avant bien longtemps.

Août 1878.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

INTRODUCTION. — CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

I

Les langues, de même que tous les êtres vivants, sont soumises à deux forces contraires, l'une dissolvante, l'autre plastique, et leurs états successifs ne sont que les résultats divers du conflit de ces deux forces. Ces forces sont toujours actives, mais elles ne se font pas sentir également à toutes les époques, et elles ne se manifestent avec toute leur intensité que lorsque certaines circonstances extérieures favorisent leur action ; elles s'exaltent alors, et, au lieu de ne produire que des changements lents et peu sensibles, elles vont jusqu'à détruire et jusqu'à créer. De pareilles circonstances se rencontrèrent lorsque la langue latine, ayant été transportée dans les Gaules, comme dans les autres parties du monde romain, s'y trouva aux prises avec des organes rebelles à son euphonie et aussi, sans doute, avec une pensée moins complexe que celle dont elle était l'image. Cette double cause précipita la décomposition dont les ferments existaient en elle, et que l'invasion germa-

nique vint encore accélérer, et suscita parallèlement une action plus énergique de la force plastique. Ce fut surtout dans le domaine de la conjugaison que cette force se déploya avec puissance et originalité. Nous allons étudier séparément, dans la langue française, cette partie de la grammaire et y constater les résultats de son action.

Cette action fut double : elle se manifesta premièrement par la création de nouvelles formes, deuxièmement par la régularisation et comme par la refonte des formes conservées qui se trouvèrent trop frustes ou qui parurent anomales. Mais cette dernière partie de l'œuvre totale fut de beaucoup postérieure à la première ; elle n'eut lieu qu'après la période de dégagement ; aussi fut-elle différente pour chacune des langues romanes. La première, au contraire, fut générale et commune à toutes, car elle s'accomplit dans le latin lui-même, et lorsque toutes ces langues y coexistaient encore, comme des jumeaux au sein de leur mère.

Des nouvelles formes ainsi créées, quelques-unes étaient destinées à en remplacer d'anciennes ; les autres devaient exprimer des rapports que la langue latine n'avait pas encore distingués. On obéissait, en créant les unes et les autres, à un besoin réel, mais ce besoin restait inconscient. Aussi le départ des attributions ne se fit-il qu'assez tard. Chaque forme usurpait fréquemment le rôle de sa voisine. Tous les temps du passé, par exemple, y compris les formes conservées, se prenaient à peu près indifféremment les uns pour les autres ; on les avait créés ou conservés avec le sentiment confus de l'utilité distincte de chacun d'eux, on ne savait assigner d'emploi distinct à aucun d'eux. Cela ne devait se faire que graduellement, au fur et à mesure des progrès de la réflexion. C'est ainsi que l'enfant naît muni de toutes les facultés qu'il doit développer un jour et de tous les organes nécessaires à l'exercice de ces facultés, mais qu'il n'a pas plus conscience des unes qu'il ne connaît encore l'usage des autres.

Ces formes nouvelles de la conjugaison ne furent point le

résultat d'une expansion du thème verbal, comme l'étaient ou plutôt comme paraissaient l'être les flexions latines, quelque chose d'analogue aux pousses nouvelles d'un vieil arbre. Elles ne furent que le résultat de la juxtaposition d'éléments déjà existants. Le même phénomène qui avait eu lieu lorsque les pères communs des langues indo-européennes composèrent leur conjugaison reparut, moins général, dans cette nouvelle formation, et, comme la langue primitive des Aryas, parmi les mots spontanément créés par elle, en avait choisi quelques-uns pour marquer les rapports verbaux, de même les langues néo-latines, parmi les mots de la langue mère, en adoptèrent d'autres qu'elles employèrent au même usage. Ce furent les formes du verbe *être* et du verbe *avoir*. Mais au lieu que, dans les langues aryanes primitives, le mot signe de rapport s'était greffé au thème verbal, de manière à se nourrir en quelque sorte de la même sève et à former avec lui une indivisible unité, il en resta distinct dans les langues romanes, comme les prépositions qui, dans le même temps, se substituaient aux flexions des substantifs, restaient distinctes de ces derniers. Remarquons toutefois que, les verbes auxiliaires, tout en jouant le rôle qui leur est ainsi attribué dans la conjugaison, n'ayant point pour cela cessé d'être employés isolément dans leur pleine acception primitive, il peut résulter et il résulte, en effet, souvent de ce double usage des confusions (1) auxquelles les prépositions, purs signes de rapports, ne donnent pas lieu. Aussi arrivera-t-il peut-être un jour que ces auxiliaires cesseront tout à fait d'être signes d'*idées*, pour ne plus l'être que de *rapports* (2), mais sans se confondre formellement, dans une unité organique, avec le mot dont ils expriment les relations, ce qui serait contraire au génie même des langues romanes. Essentiellement analytiques, ces langues tendent,

(1) On ne saurait attribuer à une autre cause l'embarras des grammairiens pour expliquer la règle de l'accord des participes et l'emploi de l'auxiliaire *être* dans la conjugaison des verbes réfléchis.

(2) Cette élimination de la signification *réelle* est déjà presque accomplie dans la langue espagnole pour le verbe *haber*, qui n'y a pour ainsi dire plus d'existence indépendante.

en effet, à distinguer soigneusement, dans l'expression de toute idée, le relatif du général, le contingent de l'absolu, constatant ainsi, d'ailleurs, un progrès de notre pensée, comme elles répondent à un besoin de notre esprit.

L'auxiliaire joue donc dans les formes composées de nos verbes le même rôle que les flexions dans les formes simples Mais, tandis que celles-ci marquent toutes les circonstances modificatrices, nombre, personne, mode et temps, il en est une, comme on le verra plus loin, que l'auxiliaire n'indique pas et qui reste attachée au signe de l'idée fondamentale. C'est la dernière, et cela paraîtra bien remarquable si l'on songe que, de toutes les contingences, celle de temps est la seule dont la pensée de l'homme ne puisse s'abstraire, puisque le temps est la limitation propre et la condition même de cette pensée.

II

Passons maintenant en revue les diverses formes de la conjugaison latine, et voyons ce qu'elles sont devenues dans la conjugaison des langues dérivées, et plus particulièrement dans celle de la langue française.

Voix. — La voix passive a disparu tout entière; elle a été remplacée par une circonlocution. C'est là l'œuvre la plus complète du génie analytique des langues romanes. On ne s'est pas borné, en effet, à y distinguer, comme aux temps composés de l'actif, l'idée fondamentale du verbe et ses modifications diverses, c'est-à-dire à séparer seulement les éléments *formels* de la pensée; ce sont les éléments *logiques* eux-mêmes qui ont été distingués et exprimés chacun séparément.

Le latin possédait des verbes appelés *déponents* qui, avec la forme passive, avaient le sens actif. L'analogie, cette force régulatrice, sans cesse agissante dans le parler populaire, comme il est facile de le constater à chaque instant autour de

nous, avait par degrés fait disparaître cette anomalie du latin vulgaire (1), et tout porte à croire qu'à l'époque du haut moyen âge tous les verbes déponents suivaient dans la langue parlée la conjugaison active, — du moins quant à leurs temps simples, car leurs temps composés étaient trop d'accord avec les tendances des langues nouvelles qui se formaient pour ne pas être maintenus, et nous les retrouvons, en effet, parfaitement conservés, dans la conjugaison de nos verbes réfléchis et d'un grand nombres de nos verbes intransitifs.

Modes. — 1° *Modes impersonnels.* — Parmi les formes des modes impersonnels, nous avons laissé se perdre l'infinitif passé, le participe futur et le supin. Quant à ce dernier, on pourrait en douter à première vue et croire, au contraire, qu'il a été conservé pour servir, sous le nom usurpé de participe passé, à former dans nos verbes les temps composés du passé. Mais l'histoire de la langue démontre qu'il n'en est rien, et que c'est bien le participe passé, et le participe passé seul, qui a été employé à cet usage. Seulement il est possible que le supin ait jeté sur ce participe comme un reflet de sa propre signification, et que, grâce à une confusion que l'identité de forme devait favoriser, on ait attribué à ce dernier les propriétés de son homophone. On verra plus loin, en effet, que dans les temps composés, pour qui veut les analyser en laissant à l'auxiliaire *avoir* sa pleine signification, le participe passé joue absolument le rôle d'un substantif verbal.

Le participe présent et le participe passé ont été l'un et l'autre conservés. Tout ce qu'on a à dire du premier trouvera sa place ailleurs ; quant au second, il suffira de rappeler ici que, dans le latin, il avait le sens tantôt actif, tantôt passif, selon qu'il appartenait à un verbe déponent ou à un verbe transitif, et que sa forme, par conséquent, n'avait rien qui le déterminât rigoureusement à une voix plutôt qu'à l'autre.

(1) On trouve déjà dans Plaute un grand nombre de verbes déponents conjugués *activement*.

Cela peut expliquer les acceptions particulières dans lesquelles ce participe est pris quelquefois, par exemple *homme osé, homme entendu,* dans l'ancienne langue *cointes* (*cognitus*) = *instruit* (1), etc.

Nous avons, comme toutes les langues congénères, conservé le gérondif. Mais chez nous il s'est confondu par sa forme avec le participe présent, dont il se distingue seulement par son emploi. C'est à cause de cette similitude de forme que les grammairiens, en général, n'admettent pas ce mode dans notre conjugaison, ce qui les oblige à attribuer au participe présent le double rôle d'un adjectif et d'un substantif verbal.

2° *Modes personnels.* — Parmi les temps des modes personnels, la langue française n'en a dérivé que six du latin classique. Tous les autres ont été composés, d'une part avec l'infinitif ou le participe passé de chaque verbe, de l'autre avec les temps simples soit de l'auxiliaire *avoir*, soit de l'auxiliaire *être*. Nous allons examiner successivement les uns et les autres, en les étudiant d'abord dans les verbes qui conjuguent avec *avoir* leurs temps composés du passé. Nous les considérerons premièrement en eux-mêmes et abstraction faite à peu près complète de leur origine et, pour ainsi dire, de leur génération naturelle. La théorie et l'analyse de ces formes en précédéra l'histoire. Les causes prochaines, ainsi momentanément écartées, laisseront apparaître plus clairement les raisons profondes qui les dominent et le génie caché dont elles ne sont que les agents. L'on verra mieux aussi de la sorte la symétrie, trop méconnue, de notre conjugaison, comme on se rend mieux compte des proportions d'un édifice rebâti en le confrontant seulement au plan de l'architecte, qu'en compliquant cette étude de la recherche des motifs qui

(1) J'ai entendu à Angoulême une bonne femme dire d'un enfant nouveau-né, dont elle vantait l'intelligence : *il est connu*. C'est le *cointes* de nos pères. — Cf. en espagnol *leido, olvidado,* etc. etc., et se rappeler le latin *potus, pransus, juratus*.

ont déterminé l'emploi des matériaux mis en œuvre et de la place qu'occupaient ces matériaux dans la construction primitive.

CHAPITRE DEUXIÈME

THÉORIE DES TEMPS

La durée, dans sa totalité, se divise naturellement ainsi : 1° le moment actuel, 2° tout le temps qui a précédé ce moment, 3° tout le temps qui doit le suivre. De là, dans le verbe, pour marquer ces temps, trois formes distinctes, qui sont : 1° le *présent*, 2° le *parfait*, 3° le *futur*, et que l'on appelle temps principaux ou absolus.

De ces trois temps, le premier seul, ne comprenant que l'instant de la parole, n'est pas susceptible d'être divisé. Quant aux deux autres, on y peut évidemment introduire des subdivisions sans nombre. L'usage n'en a cependant établi que quelques-unes. Les formes verbales qui y correspondent s'appellent temps secondaires. Ce sont, pour le passé : l'*imparfait*, le *prétérit*, le *plus-que-parfait*, le *parfait antérieur;* et pour le futur, le *futur antérieur*, le *conditionnel présent*, qu'il vaudrait mieux appeler, selon la remarque de Diez, *futur imparfait*, et le *conditionnel passé*, qui serait lui-même mieux dénommé *futur parfait* (1).

I. — *Mode indicatif. — Temps principaux.*

Ces temps expriment 1° le présent, un rapport de simultanéité absolue au moment actuel, 2° le parfait, un rapport

(1) Je néglige les formes surcomposées, telles que *j'ai eu aimé*, qui sont d'ailleurs peu usitées.

d'antériorité absolue, 3° le futur, un rapport de postériorité absolue au moment actuel : *Je lis, j'ai lu, je lirai.* Aucun accessoire n'est nécessaire pour compléter la détermination de la partie de la durée qu'ils indiquent; ils contiennent en eux-mêmes cette détermination ; ce sont des temps à rapport simple, et le terme commun de ce rapport est le moment actuel.

Le présent devant exprimer un rapport de simultanéité absolue au moment actuel, en d'autres termes, un rapport d'identité entre le moment actuel et celui que ce temps désigne, la logique voulait qu'il fût simple. Et le fait est ici parfaitement d'accord avec la logique, car ce temps est simple en effet, n'étant autre chose que la forme latine correspondante, modifiée conformément aux lois de la phonétique et de l'analogie.

Le même accord entre la logique et les faits se remarque aussi dans le parfait et dans le futur qui, exprimant l'un et l'autre un rapport entre deux termes nécessairement distincts, laissent également distincts, dans les formes composées qui les constituent, les signes des deux termes de ce rapport. C'est ce que va montrer clairement l'analyse de ces deux temps.

Ils sont formés, le premier du participe passé, le second de l'infinitif, combinés avec le présent de l'indicatif du verbe *avoir*. Quelle est, dans la signification temporelle de ces formes composées, la part de chacun de leurs éléments? Nous allons essayer de le déterminer et de reconnaître ainsi le rôle de l'auxiliaire *avoir* dans la conjugaison de la langue française.

Le parfait, avons-nous dit, doit marquer un rapport d'antériorité absolue au temps présent. Ainsi, il a trois choses à exprimer : 1° la nature du rapport, 2° sa qualité, 3° son terme. Or, dans *j'ai lu, lu* (participe *passé*) indique évidemment que le fait a eu lieu dans un temps passé, et il ne peut pas indiquer autre chose; l'auxiliaire doit donc indiquer de son côté que le moment de la durée par rapport auquel je conçois cette

action comme passée est le moment actuel et, uniquement, absolument, le moment actuel. Généralisant cette proposition, nous dirons dès à présent, et tout ce qui va suivre achèvera la démonstration, que, dans les formes composées des verbes français, l'élément emprunté au verbe marque, outre l'idée même de ce verbe (comme le radical dans les formes simples), la nature du rapport temporel à exprimer, c'est-à-dire si l'époque que l'on désigne est conçue comme passée ou future, et le second élément, l'auxiliaire, marque, outre les circonstances de personne, de nombre et de mode, le terme et la qualité de ce rapport, c'est-à-dire à quel moment, plus ou moins déterminé, de la durée, l'époque indiquée est conçue comme antérieure ou postérieure. Il s'ensuit que l'auxiliaire dépose en composition, outre sa signification fondamentale, la signification temporelle propre à ses diverses modifications, qu'il ne garde plus, en un mot, que la valeur d'un affixe dont le rôle se restreint à désigner le mode, la personne et le nombre, à l'exclusion du temps (1), seule particularité qui le distingue, comme nous l'avons déjà constaté, des flexions des formes simples, lesquelles désignent à la fois ces quatre circonstances.

Nous venons de montrer que dans *j'ai lu*, *j'ai* n'a d'autre rôle, quant à la signification temporelle de cette forme, que de marquer le terme et la qualité (absolue) du rapport d'antériorité exprimé par *lu*. Dans *je lirai*, son rôle est le même. C'est donc l'infinitif qui dans cette nouvelle composition est destiné à marquer le temps. Cet emploi eût naturellement convenu au participe futur; mais notre langue, n'ayant pas gardé cette forme, a dû en employer une autre, et elle a pu, sans causer aucune confusion, faire choix de l'infinitif. Il y a d'ailleurs à ce choix, sans parler des motifs historiques qui seront exposés plus loin, il y a, dis-je, à ce choix, parfaite-

(1) Il est bien facile, d'ailleurs, de reconnaître à première vue que, dans aucune des formes composées où le verbe *avoir* entre comme élément, il n'introduit la signification temporelle qu'il possède dans son existence indépendante.

ment instinctif d'ailleurs comme tous les phénomènes de sélection naturelle, une raison philosophique qu'il faut indiquer ici. Le temps propre à l'homme, celui où s'exerce son activité, ce n'est pas le passé, ce n'est pas non plus le présent, qui est déjà passé lui-même du moment qu'on le nomme, c'est le futur. Aussi, comme nous sommes portés à exprimer une idée, quand nous la considérons en elle-même, sous une forme verbale, c'est-à-dire à nous la figurer en *acte*, cette forme elle-même, indéterminée, c'est-à-dire à l'infinitif, doit nous apparaître dans le *devenir*. On conçoit donc *à priori* que l'infinitif, forme absolue du verbe, apporte avec lui, dans les temps qu'il concourt à former, l'idée du futur (1).

En résumé, le participe passé entraînant avec lui l'idée du passé, l'infinitif l'idée du futur, il a suffi de joindre à chacun d'eux le signe du point commun de repaire auquel l'un et l'autre sont rapportés, c'est-à-dire le *présent* de l'auxiliaire, pour composer le *parfait* et le *futur* absolus, en sorte qu'on a eu pour le parfait : *j'ai lu*, pour le futur : *j'ai lire*, ou, en transposant les deux éléments, comme l'a préféré l'usage : *je lirai*.

II. — *Mode indicatif* (*suite*). — *Temps secondaires.*

A. — Temps secondaires du passé.

Nous savons déjà qu'on en compte quatre : 1° l'*imparfait*, 2° le *prétérit* ou *parfait défini*, 3° le *plus-que-parfait*, 4° le *parfait antérieur*. Ils expriment tous en général, comme le parfait absolu ou indéfini, un rapport d'antériorité au moment actuel, et de plus, chacun d'eux en particulier, un rapport se-

(1) On sait, d'ailleurs, que l'infinitif est pris souvent pour un impératif futur. Cet emploi de l'infinitif est habituel dans la langue administrative et militaire. Il était commun en grec, et la vieille langue française en usait très-fréquemment, avec la négation, comme cela a lieu encore en italien.

condaire entre deux moments quelconques du passé. Les deux premiers de ces temps sont simples, les deux autres sont composés, et l'on verra plus loin que leur forme est, de même que celle des temps principaux, le reflet exact de la signification temporelle qui leur est propre (1), ceux qui sont simples exprimant un rapport de simultanéité, par conséquent dont les deux termes se confondent, ceux qui sont composés, un rapport d'antériorité, par conséquent dont les termes restent distincts.

a. Imparfait. — Ce temps est, comme le présent, dérivé de la forme latine correspondante. Il exprime le plus souvent un rapport de simultanéité à un temps passé : *Je lisais quand vous vîntes ;* il marque une action non encore terminée au moment où l'on parle ou que l'on rappelle; il peut donc en certains cas désigner même une époque actuelle. Aussi est-ce de toutes les formes personnelles du verbe celle qui, si aucun accessoire ne l'accompagne, laisse la notion du temps dans la plus grande indétermination. Cela explique l'usage si commun de cette forme au début des langues, et comment elle usurpe, dans les monuments primitifs et populaires de quelques littératures, non-seulement le rôle de tous les temps du passé, mais encore parfois celui du présent. L'époque qu'elle désigne spécialement est un temps intermédiaire entre le présent et le passé et participant de l'un et de l'autre, un temps *incertain* par conséquent. Le parfait indéfini, au contraire, s'il laisse également indéterminé le moment particulier qu'il rappelle, désigne du moins avec certitude et exclusivement une période écoulée. Quant au présent, non-seulement il désigne avec certitude, mais encore il détermine rigoureusement, par cela seul qu'il le désigne, le moment de l'action ou du fait énoncé, c'est-à-dire le moment actuel. Aussi, pour transporter aux

(1) Je veux dire du rapport *secondaire* qu'ils expriment, le seul dont l'expression leur soit propre en effet, celle du rapport général d'antériorité au moment actuel leur étant commune avec le *parfait absolu.*

formes du verbe ce que nous avons dit des époques qu'elles désignent, nous qualifierons le présent de temps certain et l'imparfait de temps incertain par excellence.

b. Prétérit ou *parfait défini.* — Ce temps marque un rapport de simultanéité ou même de postériorité immédiate ou prochaine à un temps passé. Il se distingue de l'imparfait en ce qu'il ne désigne jamais qu'un fait accompli, une période écoulée, et du parfait en ce que l'époque qu'il désigne doit être toujours déterminée.

La langue latine, d'où cette forme du passé est directement tirée, lui attribuait à la fois les rôles confondus du parfait défini et du parfait indéfini, au contraire de la langue grecque qui, plus analytique, avait soigneusement distingué ces deux rôles et créé pour chacun d'eux une forme différente.

Il est naturel que les langues néo-latines, et particulièrement la langue française, que l'esprit d'analyse anime et pénètre entre toutes, aient fait à leur tour la même distinction que la langue grecque. Nous avons appelé parfait indéfini le temps correspondant au *parfait* des Grecs, et parfait défini celui qui répond à leur *aoriste.* Comme ce dernier mot signifie précisément *indéfini,* on peut trouver étrange que des formes dont l'emploi est identique aient reçu des noms si contraires. Cette apparente contradiction vient de ce qu'en français le mot *défini* se rapporte au temps considéré comme moment de la durée, tandis qu'en grec le mot *aoriste* se rapporte au *temps* considéré comme forme du verbe. Cette forme, en effet, par elle-même et sans le secours d'accessoires, est impuissante à déterminer suffisamment l'époque précise, *définie,* que l'on veut indiquer.

c. Plus-que-parfait. — Ce temps est composé du participe passé du verbe et de l'imparfait de l'auxiliaire *avoir.* Il marque un rapport d'antériorité indéterminée à un temps passé : *J'avais dîné quand il arriva.* Nous avons établi ci-dessus que, dans les formes composées, la notion d'antériorité est introduite par le participe, et que le reste de la signification, à sa-

voir le terme du rapport exprimé et sa qualité, est le propre de l'auxiliaire. Ainsi, dans le cas présent, *dîné* indiquant que l'action de dîner est passée, c'est *avais* qui doit indiquer 1° qu'elle est passée par rapport à un temps écoulé lui-même, et 2° qu'elle a précédé ce temps d'une durée indéterminée; double rôle que joue, en effet, cet auxiliaire et qui lui revenait de droit, en raison du caractère particulier d'indétermination que nous avons reconnu à l'imparfait.

Observons ici qu'il existe entre notre plus-que-parfait et le plus-que-parfait latin une remarquable analogie de formation. Dans *amav-eram*, je distingue *amav* qui, comme radical du parfait, a la même signification absolue que notre participe *aimé*, exprime comme ce participe un rapport d'antériorité, plus *eram* qui, déposant, comme *avais*, sa propre signification temporelle, ne marque plus, comme notre auxiliaire, que le terme et la qualité de ce rapport.

Il est intéressant de remarquer qu'il en est tout autrement du parfait latin. Dans *amavi* on trouve 1° le radical du verbe, 2° le parfait de *sum, fui*. En sorte qu'ici la signification temporelle propre de *fui* est la même que celle du temps qu'il concourt à former. Pourquoi? Parce que le radical auquel *fui* est accolé n'a par lui-même aucune signification temporelle, et qu'il est, par conséquent, nécessaire que le suffixe qu'on y joint, outre la détermination de la personne, du nombre, du mode, y apporte aussi celle du temps.

Au moment où les langues romanes se dégagèrent du latin, elles retinrent le plus-que-parfait de cette langue, mais toutes n'en firent pas le même usage. L'espagnole et la portugaise sont les seules qui l'aient conservé jusqu'à nos jours; elles l'emploient concurremment avec la forme composée (1) et lui font jouer, en outre, le rôle du conditionnel, de même

(1) Cela n'est absolument vrai que du portugais. Le castillan moderne n'emploie plus que très-rarement et d'une manière archaïque la forme simple du plus-que-parfait dans sa signification étymologique. Mais aux XVIe et XVIIe siècles, un pareil emploi de cette forme était encore assez fréquent.

qu'autrefois l'italien et le provençal. Dans les autres langues romanes, l'usage s'en perdit de très-bonne heure. On n'en trouve d'exemples en français que dans des poèmes du xe et du xie siècle (1), et, cela est très-remarquable, avec la signification temporelle du parfait défini.

Le maintien du plus-que-parfait latin avec sa signification originaire aurait, en effet, détruit toute l'économie, toute la symétrie de la conjugaison française, et il devait répugner au génie particulièrement logique de notre langue, à l'instinct naturel de régularité qui la caractérise entre toutes, de laisser attachée à une forme simple la notion du plus-que-parfait, c'est-à-dire d'un temps exprimant un rapport temporel de différence, lorsque tous les temps simples de sa conjugaison exprimaient un rapport temporel d'identité.

Le plus-que-parfait latin ne fut donc conservé qu'à la condition de jouer le rôle du prétérit. Mais cette forme se trouva faire ainsi double emploi avec celle qui était dérivée du parfait latin; elle devait donc être et elle fut, en effet, promptement délaissée; mais elle ne le fut complétement que dans la langue écrite, car les patois ou du moins plusieurs d'entre eux, au lieu de la sacrifier entièrement à sa rivale, retinrent une portion de chacune d'elles pour constituer le temps unique qu'ils édifièrent sur leur ruine commune. Ce compromis, qui paraît avoir été un fait général dans les patois de la langue d'oïl et aussi de la langue d'oc (y compris le catalan), eut lieu pareillement dans la langue roumaine (2).

(1) La *Cantilène de sainte Eulalie*, la *Passion*, la *Vie de saint Léger*, la *Vie de saint Alexis*. Ce dernier poème n'en offre qu'un seul (st. 25). Il n'est pas inutile de faire remarquer que la *Passion* et la *Vie de saint Léger* n'appartiennent pas à la pure langue d'oïl. Le dialecte de ces poèmes, du moins dans la forme où ils nous sont parvenus, et particulièrement celui de la *Passion*, est intermédiaire entre cette langue et la langue d'oc.

(2) Les patois de langue d'oïl ont pris du *parfait* les trois personnes du singulier, du *plus-que-parfait* les trois personnes du pluriel. Il en a été de même du roumain. — Le patois limousin, et sans doute aussi quelques autres patois de la langue d'oc, ont pris, en outre, la deuxième

d. Parfait antérieur. — Ce temps exprime un rapport d'antériorité immédiate ou prochaine, par conséquent définie, à un temps passé : *Quand j'eus dîné, il arriva.* Cette signification résulte des éléments mêmes qui le constituent, savoir le participe du verbe et le parfait défini de l'auxiliaire, le participe indiquant, comme dans les compositions précédentes, que l'action est passée, et l'auxiliaire qu'elle est passée par rapport à une époque écoulée elle-même et déterminée. Ainsi, de même que l'imparfait a communiqué son caractère d'indétermination au plus-que-parfait, de même le parfait défini a donné au parfait antérieur le caractère de détermination qui le distingue.

Le latin, qui n'avait pas de forme particulière pour le passé défini, n'éprouva pas le besoin d'en avoir une pour le passé

personne du singulier de ce dernier temps. — Dans les patois plus méridionaux, le languedocien et le provençal, par exemple, la première personne du singulier a été également empruntée au *plus-que-parfait.* Il n'y a, dans ces patois, que la troisième personne du singulier qui dérive certainement du *parfait.*

Voici le paradigme de ce temps hybride dans la langue roumaine et dans plusieurs de nos patois. Je place en regard les flexions latines de la quatrième conjugaison, parce que ce sont celles, comme on le verra plus loin, que les patois, en général, ont préférées.

LATIN		ROUMAIN	BERRICHON et POITEVIN	SAINTONGEOIS	LIMOUSIN	PROVENÇAL
Parfait	Plus-que-parfait					
ivi.	ieram.	iiu.	i.	i.	i.	eri.
isti.	ieras.	ii.	is.	is.	ireis.	eres.
ivit.		i.	it.	it.	it.	et.
	ieramus.	irâm.	irions.	iyons.	irem.	eriam.
	ieratis.	irâtsi.	iriez.	iyez.	ireiz.	erias.
ierunt.	ierant.	irâ.	*iriant.	*iyant.	iren.	eroun.

Dans les formes marquées d'un astérisque, l'accent s'est déplacé. — On remarquera que l'*r* de la flexion latine, qui ne fait que se mouiller dans le Poitou et dans le Berry, se fond en voyelle dans la Saintonge. Cette fusion complète de la liquide *r* est un des caractères de la phonologie saintongeoise. On la retrouve d'ailleurs dans d'autres langues et dialectes, l'italien par exemple et le gascon.

antérieur défini, temps que désigne notre parfait antérieur (1). Aussi le plus-que-parfait qui répond, comme on l'a vu plus haut, à un passé antérieur indéfini, joue-t-il dans cette langue le double rôle que se sont partagé dans la nôtre le parfait antérieur et le plus-que-parfait.

B. — Temps secondaires du futur.

a. Futur antérieur. — Ce temps, formé du participe passé du verbe et du futur absolu de l'auxiliaire *avoir*, exprime, comme le futur absolu, un rapport de postériorité au moment actuel, et, de plus, un rapport secondaire d'antériorité à une époque future. Aussi se rattache-t-il par sa forme, en français comme en latin et en grec, à la série des temps du passé (2), en grec par le redoublement, en latin par le radical qui est celui du parfait, en français par le participe passé. Mais tandis que, dans les temps du passé proprement dit, le participe désigne toujours réellement, objectivement, une époque écoulée, ici il ne désigne qu'un passé éventuel, subjectif. Ainsi, envisagé au point de vue de la durée absolue, par rapport au moment présent, le futur antérieur est bien un *futur;* mais conçu subjectivement, sous le point de vue dominant de celui qui l'emploie, c'est un temps du passé. Le langage, ne l'oublions pas, ne représente pas les choses comme elles sont en soi, mais comme elles apparaissent à notre esprit. C'est un miroir qui ne réfléchit qu'une image déjà réfractée.

b. Conditionnel présent. — La langue latine qui n'avait pas

(1) La langue roumonsche, n'ayant pas conservé le parfait latin, n'a pas de parfait antérieur.—Le roumain n'a pas non plus ce dernier temps, bien qu'il ait un parfait simple.

(2) Dans les temps secondaires, nous l'avons déjà observé, la signification secondaire de ces temps, la seule qui leur soit propre, est aussi la seule que leur forme accuse.

de forme particulière correspondant à notre *conditionnel*, y suppléait par les temps du subjonctif ou par une périphrase (proposition infinitive, participe futur avec *sum*, etc.). Le besoin de combler une lacune, que l'abandon graduel des savantes constructions de l'âge classique avait dû rendre de plus en plus sensible, fit créer cette nouvelle forme, sur le modèle du futur, avec lequel elle est dans le même rapport que l'imparfait avec le présent. C'est un *futur imparfait* ou *relatif*, et il faut, comme dans le futur absolu lui-même, y voir, non pas un nouveau mode, mais simplement un nouveau temps de l'indicatif. Si l'on se rappelle ce que nous avons dit précédemment, d'une part sur les rôles respectifs de l'infinitif et de l'auxiliaire en composition, de l'autre sur la signification de l'imparfait, on pourra conclure *a priori* des éléments de ce temps composé (*chanter-*(*av*)*ais*) qu'il exprime un rapport de postériorité indéterminée à un temps passé. Telle est en effet sa fonction propre et (logiquement du moins) primitive. Celle qui lui a valu le nom de conditionnel n'est qu'une fonction dérivée dont il n'a été qu'à la longue exclusivement revêtu, l'ancienne langue l'attribuant également, conformément à l'usage latin, à l'imparfait du subjonctif (1). On a donc dit d'abord : *je savais qu'il partirait*, puis : *il partirait si sa malle était faite*, puis encore, absolument : *il partirait volontiers*. L'action de partir, bien qu'elle puisse être dans le premier cas effectivement accomplie, est conçue comme future. Voilà le rapport de postériorité, marqué, comme au futur absolu, par l'infinitif ; le terme du rapport, un moment du passé, puis un point vague, mobile, d'une époque indéfinie, marqué, comme au plus-que-parfait par l'auxiliaire. Mais on ne sait si l'action de lire aura lieu tout de suite ou plus tard : qualité du rapport, *indéterminée*, marquée encore, comme au plus-que-parfait, par l'imparfait de l'auxiliaire, la

(1) C'est ce que fait encore la langue actuelle quand le participe passé suit (*conditionnel passé*) : *j'eusse préféré* et *j'aurais préféré*.

plus indéterminée, la plus incertaine de toutes les formes du verbe.

Telle est l'explication de la signification temporelle du conditionnel. Mais nous savons qu'en employant ce temps, on ne veut pas seulement exprimer un rapport de postériorité indéterminée à un moment indéfini; on veut, en outre, exprimer un rapport éventuel. Or, qu'est-ce qui introduit dans cette forme la notion d'éventualité? C'est d'abord le premier élément, l'infinitif, lequel, on l'a vu, marque le futur. L'idée d'éventualité, de conditionnalité, de doute, est inhérente au temps à venir. Le futur lui-même a souvent, non-seulement implicitement (il l'a toujours), mais explicitement, le sens conditionnel: *Je lirai ce livre si on me l'apporte.* — Le conditionnel: *Je lirais ce livre si on me l'apportait,* exprime la même chose avec moins d'assurance, voilà tout. Or, cette différence de degré s'explique naturellement par les qualités différentes des rapports marqués par le second élément de chacune de ces formes composées, l'auxiliaire *ai* introduisant dans la première l'idée de certitude propre au présent, l'auxiliaire *avais* communiquant à la seconde l'idée d'incertitude essentielle à l'imparfait.

S'il y avait une symétrie complète entre la série des temps composés avec le participe passé et celle des temps composés avec l'infinitif, nous aurions, dans cette dernière, un temps correspondant au parfait antérieur, comme nous en avons un (le conditionnel présent) correspondant au plus-que-parfait. Cette parfaite symétrie, qui n'existe pas et n'a jamais existé en français, non plus qu'en provençal, ni dans les langues de la péninsule espagnole, l'italien l'a présentée autrefois. Cette langue a eu simultanément une forme composée avec l'imparfait et une autre avec le prétérit de l'auxiliaire; mais l'une et l'autre servaient au même usage, celui du conditionnel présent (1). On les trouve usitées concurremment et côte

(1) Il y avait sans doute entre *amerei* et *ameria* la même différence *virtuelle* qu'entre le parfait antérieur et le plus-que-parfait. Mais tout dé-

à côte dans les monuments primitifs de cette langue, et il paraît, d'après les textes du XIIe siècle et de la première moitié du XIIIe, que la forme avec l'imparfait était alors la plus habituelle. Mais de très-bonne heure la forme avec le prétérit devint prépondérante, et il ne reste plus dans la langue actuelle, du moins dans celle des livres, que de rares débris de la première.

c. Conditionnel passé. — Nous avons vu qu'à l'aide du futur de l'auxiliaire *avoir*, temps composé lui-même, mais qui, grâce à la réunion facile de ses éléments constitutifs, prit tout de suite ou de bonne heure l'apparence d'un temps simple, la langue française forma, en le combinant avec le participe passé de ses verbes, un nouveau futur qu'on appelle futur antérieur et qui se rattache aux temps du passé par sa signification secondaire comme par sa forme. De même, le conditionnel présent une fois formé, la langue française combina ce temps de l'auxiliaire avec le participe passé pour former un conditionnel passé. Ce dernier temps, qui serait plus justement appelé, eu égard à son origine comme à son rôle fondamental, *futur parfait*, appartient par conséquent, comme le futur antérieur, à la série des temps du passé. Il exprime un rapport d'antériorité à une époque conçue comme future, mais déjà écoulée, et cette signification résulte des éléments qui le constituent, le participe passé marquant le rapport d'antériorité, et l'auxiliaire indiquant qu'un futur non absolu, comme dans le *futur antérieur*, mais seulement relatif et rapporté à un passé, en est le terme.

montre que, dans l'usage, on n'en voyait aucune, non plus d'ailleurs qu'entre ces deux dernières formes, dont l'emploi dans toutes les langues romanes est resté fort longtemps incertain.

III. — *Mode subjonctif.*

a. Présent. — Ce temps est dérivé de la forme latine correspondante.

b. Imparfait. — Ce temps est aussi dérivé du latin, mais non pas du temps correspondant. C'est le plus-que-parfait latin qui a servi à le former, subissant ainsi à peu près la même fortune que le plus-que-parfait de l'indicatif, dont la langue française, nous l'avons vu ci-dessus, ne retint quelque temps la forme qu'en lui assignant une signification temporelle moins éloignée. Mais comme celle-ci faisait double emploi avec le prétérit, on la délaissa de bonne heure, tandis qu'on dut conserver la forme correspondante du subjonctif, pour remplacer l'imparfait latin de ce mode qui n'avait donné aucun dérivé dans la langue française (1).

c. Parfait et *plus-que-parfait.* — Ces deux temps sont composés du participe passé du verbe combiné, dans le premier, avec le présent du subjonctif, dans le second, avec l'imparfait du même mode de l'auxiliaire. Chacun de ces éléments joue ici le même rôle temporel qu'à l'indicatif. Je renvoie donc à ce qui a été dit ci-dessus sur ce sujet.

IV. — *Résumé.*

Le tableau ci-après, placé ici comme résumé et conclusion de ce qui précède, rendra sensible aux yeux la symétrie de notre conjugaison. Le plan d'après lequel elle est construite n'est ni moins ingénieux ni moins régulier que celui de la conjugaison latine, mais il est différent, et c'est pour n'avoir

(1) Le même changement d'attributions eut lieu pour le même motif dans les autres langues néo-latines, excepté toutefois dans la langue roumaine, qui conserva à cette forme sa signification temporelle, mais la fit passer d'un mode à l'autre. Elle sert dans cette langue pour le plus-que-parfait de l'indicatif.

pas reconnu cette différence que l'on n'a vu que le désordre d'une ruine dans ce qui n'est en effet qu'une nouvelle et peut-être plus logique disposition des parties.

	RAPPORT TEMPOREL D'IDENTITÉ. — Formes simples.	RAPPORT TEMPOREL DE DIFFÉRENCE — Formes composées	
		avec le partic. passé. — Rapport d'antériorité.	avec l'infinitif. — Rap. de postériorité
TEMPS PRINCIPAUX — Rapport au moment présent	*Présent.* — Ai.	*Parfait.* — ai Chanté.	*Futur.* — Chanter ai.
TEMPS SECONDAIRES — Rapport à un moment indéfini (le plus souvent passé).	*Imparfait.* — Avais.	*Plus-que-parfait.* — avais Chanté.	*Conditionnel.* — Chanter (av)ais.
TEMPS SECONDAIRES — Rapport à un moment passé défini.	*Prétérit.* — Eus.	*Parfait antérieur.* — eus Chanté.	*Conditionnel.* — *Canter e*(*bb*)*i* (1).

CHAPITRE TROISIÈME

THÉORIE DES TEMPS (SUITE). — DES VERBES CONJUGUÉS AVEC L'AUXILIAIRE ÊTRE.

Il reste, après ce qui précède, peu de chose à dire de la conjugaison des verbes qui empruntent l'auxiliaire *être* pour former leurs temps du passé. Il suffira d'observer qu'ils les

(1) Nous plaçons ici cette forme exclusivement italienne, comme on pratique une fausse fenêtre dans un édifice pour compléter la symétrie. (Voir ci-dessus, page 18.)

composent avec leur participe passé d'une part, et de l'autre les temps de l'auxiliaire *être* correspondant à ceux de l'auxiliaire *avoir* que nous venons de voir employés. L'auxiliaire *être* dépose donc lui aussi sa propre signification temporelle et, sauf qu'il marque un état plutôt qu'une action, il joue absolument, dans les temps composés des verbes intransitifs et réfléchis qu'il concourt à former, le même rôle que nous avons reconnu à l'auxiliaire *avoir*. Ce qui prouve qu'il en est bien ainsi, c'est que l'analyse logique, s'attaquant aux temps composés avec *être*, les résout en les mêmes éléments que les temps composés avec *avoir: Je suis tombé = j'ai été tombant,* comme *j'ai chanté = j'ai été chantant* (1).

Observons ici, dès à présent, qu'il en est tout autrement dans ce qu'on appelle la conjugaison passive. Là, *être* conserve sa signification temporelle entière; il n'en dépose rien; c'est lui au contraire et lui seul qui marque le temps. Nous reviendrons plus loin là-dessus avec le détail nécessaire.

Nous employons ordinairement l'auxilaire *être* lorsque le verbe exprime un *état* du sujet, ou que nous considérons le sujet comme souffrant l'action marquée par le verbe; mais il n'y a pas à cet égard de règle absolue, non plus que d'usage uniforme, dans les langues romanes. Ainsi le français et l'espagnol disent: *J'ai été* (*he estado* ou *sido*); l'italien plus

(1) La manière ordinaire d'analyser ces formes *(je suis étant tombé, je suis ayant chanté)* est vicieuse, en ce qu'elle dénature la signification temporelle du verbe, faisant un présent d'un passé et par suite n'exprimant plus, au lieu d'une action, qu'un état. Cette faute provient de ce qu'on a prétendu analyser les verbes *avoir* et *être,* engagés dans une composition, comme s'ils étaient indépendants, sans prendre garde que dans le premier cas ils n'ont plus leur signification temporelle propre. Il est pourtant bien évident que, si *je suis ayant un livre* est la même chose (et nul n'en doute) que *j'ai un livre, je suis ayant chanté* ne rend pas du tout l'idée de *j'ai chanté.* C'est seulement *j'ai été chantant* qui peut la traduire. Comment n'a-t-on pas vu que l'analyse logique devait extraire de chaque forme composée, aussi bien que de chaque forme simple, du verbe attributif, la forme exactement correspondante du verbe substantif, outre un autre élément, celui-là partout le même, représentant l'idée même du verbe, et qui est le participe présent? *Je chante = je suis chantant; je chantais = j'étais chantant; je chantai = je fus chantant.* Donc *j'ai chanté = j'ai été chantant; j'avais chanté = j'avais été chantant.*

justement, comme le peuple en France le fait aussi volontiers, *Je suis été* (*sono stato*). Le français conjugue avec *être* tous les verbes réfléchis; l'espagnol les conjugue avec *avoir*. L'une et l'autre manières sont également légitimes, puisque le sujet est à la fois actif et passif. Mais l'espagnol le conçoit surtout comme actif, nous comme passif, d'où la différence. C'est aussi la manière particulière dont on envisage le fait exprimé par les verbes intransitifs qui détermine l'emploi de l'un ou de l'autre des auxiliaires: *Cette femme a accouché ce matin*, on pense à l'acte; *Cette femme est accouchée heureusement*, on pense à l'état. Mais ces distinctions sont du ressort de la syntaxe, et nous n'avons pas à y insister. Observons seulement ici, à l'égard des verbes réfléchis, que conjuguer avec l'auxiliaire *être* des verbes ayant, comme ceux-ci, un complément direct ne constitue nullement une anomalie, comme le croient des grammairiens. L'erreur de ces derniers provient de ce qu'ils ne se rendent pas compte du rôle de l'auxiliaire en composition, rôle qui se réduit, nous l'avons vu, à tenir lieu de flexions. Au parfait comme aux autres temps composés, nos verbes ont leur flexion séparée du thème; cette flexion qui est *ai* si le sujet est agent, se change en *suis* s'il est en même temps patient; mais il n'y a rien de changé pour cela dans les rapports du verbe avec son complément: dans *je me suis frappé*, par exemple, *me* est le complément de *suis frappé*, comme il le serait de *ai frappé* dans la phrase supposée plus correcte *je m'ai frappé*, comme il l'est de *frappe* dans *je me frappe*, et l'on n'est pas plus fondé à le considérer comme le complément de *suis* dans le premier cas, et de *ai* dans le second, qu'on ne le serait, dans le troisième, à séparer du thème la flexion *e* pour le lui attribuer comme régime. *Je me suis vengé*, pour prendre un autre exemple, est identique, pour la forme comme pour le fond, à *me ultus sum*. Dira-t-on aussi que *me* est ici le complément de *sum?* évidemment non; ou qu'il est anomal de donner un complément direct à un verbe auquel un temps de *sum* sert de flexion? évidem-

ment encore personne ne s'en étonne. Qu'on ne s'étonne donc pas davantage de voir en français des verbes conjugués avec *être*, dans les temps composés desquels cet auxiliaire ne joue pas d'autre rôle que *sum* dans ceux des verbes déponents latins, recevoir comme ceux-ci un complément direct (1).

Remarquons, en terminant, que le peuple et les enfants conjuguent souvent les verbes réfléchis avec *avoir*. L'ancienne langue faisait parfois de même, mais les exemples (2) qu'on rencontre de cet emploi d'*avoir* ne sont que de rares exceptions. La conjugaison avec l'auxiliaire *être* fut de tout temps

(1) L'analogie que je signale ici entre le verbe déponent latin et nos réfléchis est bien plus sensible dans l'ancienne langue, le participe s'y accordant généralement avec le sujet, c'est-à-dire se mettant au *nominatif*, même dans le cas où le verbe avait un complément direct autre que le pronom. Ex.: *grans caus se sunt doné* (*Ferabras*, v. 876). Voy. là-dessus, dans le *Jahrbuch für romanische und englische Sprache und Literatur*, t. XV. p. 201 et suiv. (particulièrement p. 215-218), une étude très-intéressante de M. Gessner, à laquelle j'ai emprunté l'exemple ci-dessus et qui en contient beaucoup d'autres. Des traces de l'ancien usage se remarquent encore dans des écrivains des XVI[e], XVII[e] et même XVIII[e] siècles. Ainsi : *Jusques aux enfants qui se sont donnez la mort* (Montaigne dans Gessner) ; — *Ils se sont frottés leur main* (Rabelais, *ibid.*) ; — *Nous nous sommes rendus des preuves* (Corneille, *ibid.*) ; — *Ils s'étaient proposés de...* (*Hist. littéraire*, t. VII, préf., p. 52). Il faut peut-être en voir encore un reste dans certaines façons de parler telles que : *Je me suis faite un chapeau ; je me suis achetée des bottines ; je me suis dite ;* qui sont très-communes, du moins dans quelques provinces. En Angoumois, par exemple, il y a bien peu de femmes, même même parmi celles qui ont reçu de l'instruction, qui parlent autrement.

Je remarquerai, en terminant cette note, qu'on trouve quelques exemples de verbes actifs conjugués, sans pronom, avec *être*, et ayant un substantif pour régime direct. Ainsi : *les tuenz jugemenz ne sui obliez* =*oblitus sum* (Psautier d'Oxford, 118, 30) ; *il est mer passez* (dans Diez *Gramm.* III, 265) =lat. *mare transgressus est.* Cet emploi *déponentiel*, pour ainsi dire, de *être passé* se constate encore dans Commines: *Le roy estoit passé la montagne.* Voy. d'autres ex. du même dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, I, 209 (Art. de M. Stimming).

(2) En voici quelques-uns :
Et mult s'avait pené. (*Thomas le martyr*, v. 204.)
Si s'a mis en une valée. (*Id.*, v. 406.)
Mais Conan s'a bien défendu. (*Rom. de Brut.*, v. 6140.)
Trois fois le list, lors s'a pasmé. (*Floire et Blancheflor*, édit. Dû Méril, p. 29.)

On en trouvera d'autres dans l'étude de M. Gessner (p. 207) dont il est question dans la note précédente. Au XVI[e] siècle, le grammairien Du Guez place dans ses paradigmes : *Comment s'a il porté ?* à côté de *comment se sont-ilz porté ?* Voy. Palsgrave, édit. Génin, p. 1003.

prépondérante, et elle a de très-bonne heure supplanté l'autre dans la langue écrite.

CHAPITRE QUATRIÈME

HISTOIRE DES FORMES COMPOSÉES DE LA CONJUGAISON.

Nous avons expliqué dans les chapitres précédents comment les temps composés de nos verbes se sont formés, et quelle est, dans la signification de ces temps, la part de chacun des éléments qui ont concouru à leur formation. Nous allons maintenant, après cette analyse purement abstraite, montrer comment les langues romanes ont été conduites à attribuer aux verbes *avoir* et *être* les rôles que nous venons de leur reconnaître.

I. — *De l'auxiliaire* être.

Il s'emploie, avons-nous dit, lorsque le sujet du verbe est considéré comme patient. Un pareil emploi s'explique de lui-même par la signification propre et fondamentale de ce verbe : *Je suis tombé hier.* Le participe indique que l'accident a eu lieu dans le passé ; on a longuement expliqué plus haut pourquoi l'auxiliaire est au présent. Il est inutile ici d'y revenir. Remarquons seulement que le latin *sum* avait déjà le même emploi dans les temps composés de la conjugaison passive. *Amatus sum* ne veut pas dire *Je suis aimé*, mais *J'ai été aimé, on m'a aimé* (1). C'est-à-dire que là, comme dans nos verbes intransitifs ou réfléchis, *sum* déposait sa signification temporelle et jouait le rôle d'une simple flexion. L'emploi de *être* comme auxiliaire était donc conforme à tous

(1) De même en grec au subjonctif passif : φιλούμενος ὦ = *que j'aie été* (et non pas *que je sois*) *aimé*.

les usages de la langue latine, et l'on n'avait en particulier qu'à transporter les procédés de la conjugaison des verbes passifs et déponents à celle de nos verbes intransitifs pour former les temps composés de ces derniers : *Je suis parti = profectus sum*. Il y a correspondance exacte et rigoureuse. Mais cette correspondance, ne l'oublions pas, ne se maintient pas au passif, où *je suis aimé = amor, j'ai été aimé = amatus sum.*

II. — *De l'auxiliaire* avoir.

A. — Temps du passé.

Le participe passé indique, nous l'avons vu, sans aucune autre détermination, qu'un événement, un fait quelconque a eu lieu. Or, on conçoit cet événement comme ayant rapport à un sujet, que ce sujet soit ou non la cause de l'événement. On le lui attribue, on le considère comme lui étant propre, il lui appartient. Ainsi s'explique l'emploi de *avoir* dans les temps composés du passé. — *J'ai perdu ma bourse = le fait d'avoir perdu ma bourse m'est propre*. Si donc l'on veut analyser rigoureusement cette phrase, en brisant l'unité de sens de la forme composée *j'ai perdu*, on considérera *perdu* comme une sorte de substantif verbal abstrait, complément direct de *ai* et ayant lui-même *ma bourse* pour complément. *J'ai quoi ? — Perdu. Perdu quoi ? — Ma bourse*. C'est donc avec beaucoup de raison, pour le dire en passant, que la langue actuelle laisse dans ce cas le participe invariable, au lieu de le faire accorder, comme pouvait le faire et le faisait souvent en effet l'ancienne langue, avec le complément direct du verbe (1). Mais moins logique dans sa règle étroite que ne l'était au moins celle-ci dans sa liberté, ce même participe,

(1) Cet accord du participe avec le complément était du reste un souvenir du latin, c'est-à-dire que la langue française continuait de suivre en cela l'usage latin, lequel, comme on le verra plus loin, était fondé.

qu'elle laisse invariable quand le régime le suit, elle le fait accorder avec lui quand il le précède; ex. : *La bourse que j'ai perdue.* Au lieu de ne voir là, comme il conviendrait, qu'un caprice de l'usage ou l'un de ces accidents grammaticaux dont l'histoire de la langue peut seule rendre compte, les grammairiens ont fait assaut de subtilités pour expliquer par la logique pure cette anomalie et fonder sur des raisons intrinsèques la règle qui la consacre. Vainement, car, dans le second comme dans le premier cas, *perdu* est le complément direct de *ai* et nullement un adjectif, comme on le prétend, qualifiant *bourse* (1). L'espagnol est plus logique et plus conforme à la vérité des choses, qui laisse dans tous les cas le participe invariable.

On voit donc comment les langues romanes ont pu, sans fausser le sens propre d'*avoir* et même sans étendre le cercle de ses acceptions, faire choix de cet auxiliaire pour former les temps composés de leurs verbes (2). Elles n'ont eu d'ailleurs,

(1) Voir Condillac, *Grammaire*, chap. XXII.—Ce grammairien et beaucoup d'autres, avant comme après lui, ont prétendu attribuer au participe un rôle et des propriétés différentes selon qu'il est suivi ou précédé du régime du verbe. Il me semble évident que dans les deux cas son rôle est le même et que ses propriétés doivent rester identiques. L'analyse logique, d'ailleurs, peut servir à le prouver : *La bourse que j'ai perdue* = *la bourse que j'ai été perdant*, comme *j'ai perdu ma bourse* = *j'ai été perdant ma bourse*. Dans les deux cas, *bourse* ou son suppléant est le complément direct de *perdant*, c'est-à-dire du même élément parmi ceux que l'analyse logique a dégagés, et, remarquons-le bien, de l'élément fondamental, de celui qui conserve la signification essentielle du verbe, qui représente son radical. Et il ne saurait en être autrement puisque, dans les deux cas, *bourse* n'est, en effet, que le complément *du tout* de la forme verbale, *indivisible* quant au sens, *j'ai perdu*, forme que son complément ne devrait jamais pouvoir modifier, puisqu'il n'appartient qu'au sujet d'exercer une telle influence sur le verbe.

(2) Il est employé, au reste, d'une manière presque identique, dans beaucoup de locutions où, conservant son existence indépendante, il a pour complément, non pas un nom de chose ou de personne, mais un substantif abstrait : *J'ai faim, j'ai soif, j'ai peur*, etc. Dans *j'ai dormi*, *j'ai* a pour complément direct le substantif verbal abstrait, muni d'une signification temporelle, *dormi*, ni plus ni moins que dans *j'ai sommeil*, il a pour complément direct le substantif, également abstrait, mais non verbal, et dénué de signification temporelle, *sommeil*. (Voir Egger, *Gram. comp.*, p. 80.)

pour cela, qu'à rendre général un des emplois particuliers de ce verbe dans la langue latine. Cette langue employait, en effet, déjà *habere*, dans certains cas, à peu près comme nous l'employons aujourd'hui : *Habeo scriptas litteras*, — *Vectigalia quæ collecta habeo*, — *Habeo pactam sororem meam*, etc. Mais dans de telles phrases il faut remarquer qu'il y a, en général, deux idées exprimées. Par *scriptas habeo litteras*, je dis plus que par *scripsi litteras*, car je fais entendre, en outre, que la lettre écrite est sous ma main. De là, cependant, on fut conduit facilement à employer *habere* dans beaucoup de cas (*habeo pactam sororem*, par exemple) où le complément ne peut pas être considéré comme possédé par le sujet, où il n'y a conséquemment qu'une idée ; et de bonne heure, sans doute, on arriva à ne pas séparer dans sa pensée les deux éléments de l'expression de cette idée, en sorte que *habeo* n'eut plus d'autre valeur que celle d'une simple flexion, et que *habeo pactam sororem* ne signifia rien de plus que *desponsavi sororem*. Cet emploi de *habere*, dont on ne trouve dans le latin classique que d'assez rares exemples, était, au contraire, tout porte à le croire, très-fréquent dans ce qu'on appelait la *lingua rustica*, le *sermo plebeius*. Cette langue populaire, plus libre et plus vivante, animée de l'esprit d'analyse, travaillée intérieurement du besoin de distinguer des idées, des nuances que la langue fixée confondait dans la même forme, dut se sentir de bonne heure portée à introduire dans le temps passé des divisions plus nombreuses. De ce besoin naquit le parfait indéfini (1). Au fur et à mesure que cette forme composée gagnait du terrain, l'ancien parfait, l'unique parfait de la langue classique était, par degrés, réduit au rôle qu'il a dans nos langues, celui de l'*aoriste* des Grecs. Les langues romanes, en effet, ne l'oublions pas, procèdent non du latin classique, mais du latin vulgaire, dont

(1) Et aussi le parfait antérieur. Quant au plus-que-parfait, on l'a vu plus haut, il n'y eut que substitution d'une forme composée à une forme simple.

elles ne sont après tout que le développement. Celui-ci, n'ayant plus auprès de lui, après l'invasion barbare, le latin classique pour régulateur, s'en écarta de plus en plus, et les procédés qui avaient été une exception dans langue écrite devinrent bientôt dominants dans ce langage populaire et, par suite, dans les langues romanes qui le continuent.

B. — Futur et Conditionnel.

Nous venons de voir à quel besoin répondait la création d'une seconde forme pour le parfait. Mais quel motif a pu déterminer nos pères à former un futur de toutes pièces, au lieu de conserver simplement celui de la conjugaison latine qui ne s'en distingue par aucune nuance de signification ? La raison prochaine et déterminante, pour négliger ici la nécessité plus profonde à laquelle ils obéissaient peut-être inconsciemment et que nous avons plus haut indiquée, fut sans doute une raison phonétique. Par suite, en effet, de l'assourdissement, de l'effacement complet ou à peu près tel, dans la prononciation, des syllabes qui suivaient dans le latin la voyelle accentuée, le futur se serait à peine distingué, sauf les deux premières personnes du pluriel, de l'imparfait de l'indicatif dans les deux premières conjugaisons, et du présent du même mode dans les deux dernières. Ce fut donc la nécessité d'éviter une confusion, nécessité surtout urgente pour un temps principal dont la forme doit être nettement caractérisée, qui fit rejeter la forme du latin classique et adopter la forme composée qui la remplaça. Ici encore on n'eut qu'à généraliser un procédé employé déjà, quoique rarement, dans le latin classique, et qui, selon toute apparence, plus répandu dès les hauts temps dans le latin vulgaire, s'y était fait à la longue une place de plus en plus large et avait complétement remplacé la forme classique à l'époque où les langues romanes se dégagèrent de ce parler populaire. Au lieu de *amabo* on disait *habeo amare* ou *amare habeo* ; au

lieu de *audiam, habeo audire* ou *audire habeo*. On trouve facilement la raison de cet emploi de *habere* dans un des sens particuliers de ce verbe, sens qu'il a gardé en français et dans les langues congénères et qui est celui de *devoir, être dans l'obligation de...*, avec un infinitif pour complément. Une pareille idée est intimement liée à celle du futur, et l'on s'explique sans peine comment l'expression de la première a pu servir aussi pour la seconde.

Nous pourrions nous arrêter ici dans notre recherche, puisque nous avons atteint le chaînon qui lie le français au latin, le sens particulier qui a conduit à employer *habere* pour former un nouveau futur. Mais il n'est pas inutile de se demander si, abstraction faite de l'usage latin, il est possible de trouver dans la signification essentielle et fondamentale de *avoir*, qui est celle de *posséder*, un motif suffisant de l'emploi qu'on a fait de ce verbe pour former le futur.

Rappelons-nous ce qui a été dit ci-dessus de sa combinaison avec le participe passé et prenons un nouvel exemple. Soit celui-ci : *Je perdrai* (= *j'ai perdre*) *ma bourse. Perdre* exprime absolument le fait de la perte de ma bourse, et à la rigueur sans détermination de temps; mais nous avons déjà fait remarquer qu'instinctivement nous ajoutons à l'idée ainsi absolument exprimée l'idée temporelle accessoire de futur. *Perdre ma bourse* fait donc entendre que le fait de perdre ma bourse aura lieu. Maintenant, rapportant ce fait à un sujet, nous trouvons que ce fait est propre à ce sujet, et nous établissons entre l'un et l'autre le même rapport d'appartenance que nous avons reconnu exister dans l'exemple *j'ai perdu ma bourse*. *Ai*, dans les deux cas, a pour complément direct un substantif verbal, par conséquent abstrait, et susceptible, dans les deux cas, de recevoir lui-même un complément direct.

J'ai quoi ?	*perdu — quoi ?*	*ma bourse.*
	perdre — quoi ?	

Voilà donc, pour conclure, comment on peut s'expliquer que, sans détourner le moins du monde le verbe *avoir* de son sens propre et fondamental, le latin vulgaire et après lui les langues romanes en aient fait usage pour former le futur de leurs verbes. Certainement nos pères en employant *habeo* de cette manière ne faisaient pas le raisonnement que je viens de faire. Mais ce raisonnement, si on peut le dire, se faisait tout seul en eux à leur insu. Ils n'avaient point, en effet, conscience des motifs d'un pareil emploi de ce verbe ; aussi ne leur apparaissait-il plus en composition que dépouillé de sa signification propre, et, dans la rapidité de la prononciation, sachant qu'ils n'exprimaient qu'une idée, ils n'attribuaient plus à l'auxiliaire que la valeur d'une pure flexion.

La preuve qu'il en fut ainsi de bonne heure est dans le conditionnel présent, formé, comme nous l'avons déjà exposé, de l'infinitif du verbe et de l'imparfait ou (en italien) du prétérit de l'auxiliaire, et où ce dernier ne peut que dans un seul cas garder quelque chose de son sens propre. Car, si l'on peut toujours résoudre le futur en ses éléments sans trop altérer sa signification (*je chanterai* = *j'ai à chanter*, etc.), cela n'est possible, pour le conditionnel, que dans les propositions subordonnées (*je croyais qu'il viendrait* = *qu'il avait à venir*). Pris absolument, *j'aimerais* ne peut se résoudre en *j'avais à aimer*, et encore moins *amerei* en *j'eus à aimer*. Il faut donc reconnaître que lorsque ce temps a reçu son emploi le plus habituel, et il l'a déjà dans les plus anciens textes de notre langue, on avait complètement perdu de vue la valeur propre de *habere* dans sa composition avec l'infinitif, et que ses formes ne paraissaient plus que l'équivalent des anciennes flexions. On voit par là que nous n'avons pas eu tort d'aborder l'analyse des formes composées de nos verbes par le côté purement logique et abstrait, de ne pas nous préoccuper, en un mot, de ce que l'auxiliaire *avoir* y avait pu apporter au début de sa signification propre, puisque dans quelques-unes il n'en a jamais rien conservé, et que dans les autres il en a

été dépouillé, du moins en très-grande partie, de bonne heure et sans doute longtemps avant qu'aucune des langues romanes fût née à l'Histoire.

Les éléments des temps composés du passé restèrent toujours séparés dans toutes les langues néolatines. Mais il n'en fut pas de même de ceux du futur et du conditionnel. On les accola l'un à l'autre en mettant l'auxiliaire après le verbe, comme une flexion ordinaire, et en le réduisant, pour que l'union fût plus intime, à ses désinences, dans tout le conditionnel et à deux personnes du futur.

Cette union s'accomplit dès le début dans la langue française, comme en témoignent les plus anciens textes, par exemple les *Serments de Strasbourg.* Elle eut lieu pareillement, dès les plus hauts temps, en Italie et en Espagne. Mais elle n'a jamais été, dans les langues de ces derniers pays, non plus que dans le provençal, si complète qu'en français. C'est ainsi qu'on y a souvent transposé les deux éléments du futur et du conditionnel, ou, plus souvent encore, introduit un complément, quelquefois deux, entre ces éléments disjoints, mais non transposés. Ex. :

Premier cas : *Los puertos hemos pasare* = *pasaremos los puertos.* (*Romancero.*)

Deuxième cas : *Merecer nos los hedes* = *los nos merecerédes.* (Poème du *Cid.*) — *Responderles hia yo* = *responderia les yo.* (Cervantes, *Don Quijote.*) — *Falhir nos i a sens.* (Chanson provençale de la *Croisade albigeoise.*) — *Dar laus ai.* (Roman provençal de *Jaufre*).

Je ne connais en italien aucun exemple analogue à ces derniers ; je ne sais donc si cette langue a jamais souffert pareille intercalation d'un complément. Mais elle a transposé quelquefois les éléments du futur et du conditionnel. Ex. : *Io vi ho insegnare un remedio certo* = *insegnerò.* — *Molti ne hanno aver cura* = *averanno.* Ces deux exemples sont tirés d'une comédie (sans titre) attribuée à Machiavel, où l'auteur paraît avoir visé à reproduire le parler populaire.

Quant au français (1), il ne se rencontre, à ma connaissance, dans aucun texte, si vieux qu'il soit, aucun exemple de l'un ni de l'autre cas.

Remarquons, en terminant, que parmi les idiomes romans il en est deux, le roumain et le roumonsche, qui ont formé le futur avec un autre auxiliaire qu'*avoir*, le roumain avec *vouloir* (*Voiu mancă = je veux manger, je mangerai*), le roumonsche avec *venir* (*Vegn ad esser = je viens à être, je serai*). Il est facile de reconnaître dans cette dernière formation une influence germanique, comme dans la première une influence grecque. L'allemand, on le sait, fait son futur avec *werden, devenir*, comme le grec moderne avec θέλω, *je veux*. Le roumain possède cependant une forme composée, comme notre futur, avec le présent de l'auxiliaire *avoir*, mais il s'en sert pour le conditionnel présent.

CHAPITRE CINQUIÈME

DE LA VOIX PASSIVE

La voix passive du latin portait en elle un principe immédiat de destruction. C'était la double forme de ses temps composés, et la facilité qu'elle offrait par là de remplacer ses temps simples à leurs dépens. Les langues romanes et, avant elles, le latin vulgaire, obéissant à leur tendance analytique, profitèrent de cette facilité : les temps composés furent dédou-

(1) Je parle de la langue d'oïl pure, car on trouve un futur à régime intercalé dans le fragment du poème sur Alexandre d'Albéric de Besançon qui paraît être du XIe siècle, mais dont le dialecte est trop évidemment hybride pour que cet exemple, d'ailleurs unique, puisse tirer à conséquence ; le voici :

Contar vos ey pleneyrament.

On voit que ce vers a la physionomie plus provençale que française.

blés et l'on attribua à chacune de leurs formes un emploi différent qui fut déterminé par la signification temporelle de l'auxiliaire. *Amatus sum* signifia *je suis aimé* et remplaça *amor*, et il ne resta que *amatus fui* pour signifier *je fus aimé*. C'est ainsi que tombèrent les temps simples du passif latin, et que du même coup ses temps composés perdirent leur caractère de formes verbales pour devenir de simples périphrases.

Nous avons déjà annoncé dans notre premier chapitre cette péremption de la voix passive. C'est ici le lieu de revenir sur cette simple annonce et d'insister sur un fait si considérable, en en montrant l'importance. Il est nécessaire pour cela de rappeler quelques notions élémentaires d'analyse logique.

Toute proposition, on le sait, contient nécessairement deux termes : 1° le sujet, 2° l'attribut et, de plus, le verbe qui établit un rapport entre l'un et l'autre en affirmant que l'attribut convient au sujet. Or, la logique démontre qu'il n'y a à proprement parler qu'un seul verbe, le verbe *être*, que l'on appelle pour cela verbe substantif. Mais il est rare que ce verbe soit explicitement exprimé ; le plus souvent il est contenu implicitement dans une expression synthétique appelée aussi verbe, mais verbe attributif, parce qu'elle réunit en elle l'idée du verbe et celle de l'attribut, idées que l'analyse logique seule distingue et sépare. Ainsi, *je lis* = *je suis lisant*. Une langue analytique parfaite, quant au verbe, serait donc celle qui, distinguant toujours l'idée du verbe et celle de l'attribut, les exprimerait séparément, de manière à rendre inutile cette décomposition de la pensée que l'on est obligé de faire pour se rendre compte du sens rigoureux, pour reconnaître les éléments logiques des formes verbales synthétiques. Cette langue analytique parfaite n'aurait plus qu'un verbe, le verbe substantif *être*, réduit lui-même à sa pure signification logique et privé des autres acceptions qui font de lui, dans l'usage ordinaire, un verbe attributif. Tous les mots de cette langue seraient irréductibles, car chacun représenterait une idée simple, un rapport simple ; chacun des membres de la

proposition y serait toujours nettement distingué des deux autres, et le langage serait ainsi l'image fidèle de la pensée pleinement consciente et complétement développée. Tel est l'idéal de la langue analytique parfaite ; eh bien ! cet idéal, les langues romanes l'ont atteint dès le premier jour dans la conjugaison passive : *Je suis aimé, je fus aimé*, etc. Chacune de ces phrases forme une proposition où l'analyse de la pensée est toute faite et complète, et dont chaque mot peut être séparé de son voisin sans rien perdre ni lui rien ôter.

Aussi convient-il de ne pas admettre pour nos verbes de *voix passive*, comme forme particulière de leur conjugaison. Ce qui constitue en effet et caractérise une forme verbale, c'est d'être une modification du thème, moyennant des flexions qui n'ont aucune valeur indépendante, ou à l'aide de verbes auxiliaires qui, privés complétement ou en partie de leur propre signification, ne jouent plus eux-mêmes que le rôle de simples flexions. Or, nous venons de voir que tel n'est pas le rôle de *être* au passif de nos verbes. *Je suis tombé, j'ai aimé* expriment l'un et l'autre une proposition, mais ne l'expriment qu'implicitement, puisqu'il faut que l'analyse logique s'y applique pour dégager le verbe de l'attribut. Ce sont des formes de la conjugaison des verbes attributifs *aimer, tomber*. *Je suis aimé,* au contraire, n'est pas une forme du verbe *aimer*, car *suis*, ici, n'est point auxiliaire ; il ne prête rien à *aimé*, il n'entre pas dans une combinaison, il garde son indépendance entière et la plénitude de sa signification.

Il y a peu de temps encore, nos grammaires admettaient des cas pour les substantifs : *Pierre, de Pierre, à Pierre*. On reconnaît aujourd'hui que rien n'était plus déraisonnable, puisque nous avons remplacé leurs flexions casuelles par des prépositions, c'est-à-dire par des mots distincts et indépendants ; mais si nous n'admettons plus de cas pour nos substantifs, nous ne devons pas admettre davantage pour nos verbes de voix passive. Si nous jugeons que *de Pierre, à Pierre* sont, non des formes diverses du substantif *Pierre*, mais tout

simplement une préposition plus un substantif toujours identique à lui-même et dont cette préposition marque une relation, nous ne devons non plus reconnaître dans *suis aimé* qu'un verbe *suis,* plus un attribut dont ce verbe marque la relation avec un sujet, et nous ne sommes pas plus fondés à considérer *suis aimé, fus aimé,* etc., comme des temps de la voix passive du verbe *aimer,* que *de Pierre, à Pierre* comme des cas du substantif *Pierre.*

N'allons donc pas, pour établir entre notre grammaire et celles des langues anciennes une correspondance rigoureuse, pour conserver, en un mot, le cadre de ces dernières, n'allons pas, dis-je, méconnaître les résultats déjà produits par l'esprit analytique qui anime nos langues, et cessons d'employer des dénominations qui ne s'appliquent plus à rien de réel. Il n'y a plus de conjugaison passive, et le paradigme d'une pareille conjugaison devrait disparaître enfin de nos grammaires, comme en a disparu celui de la déclinaison.

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

CLASSIFICATION DES CONJUGAISONS ET DIVISION DES TEMPS SIMPLES.

I

Nous avons dit en commençant que la force plastique qui a organisé notre conjugaison avait fait une œuvre double et dont les deux parties n'avaient pas été simultanées. Nous venons de faire l'analyse et l'histoire des formes composées dont la création constitue la première partie de cette œuvre ; il nous reste maintenant à examiner la seconde.

Rappelons d'abord une règle générale qu'il importe d'avoir présente à l'esprit dans la lecture de ce qui va suivre : Tous les mots restés dans la langue française, au moment où celle-ci se dégageait du latin, conservèrent l'accent tonique sur la voyelle qui le portait en latin (1). Cette règle nous permettra

(1) C'est, si je ne me trompe, M. Egger qui a le premier constaté en France ce fait si remarquable de la persistance de l'accent latin dans les mots français de première formation. C'est du moins grâce à ses *Notions élémentaires de grammaire comparée*, ce précieux petit livre auquel les études grammaticales sont en si grande partie redevables de la faveur dont elles jouissent aujourd'hui, que la connaissance s'en est répandue. Depuis, la question de l'accent a été étudiée par M. Gaston Paris, dans un ouvrage spécial et excellent, auquel nous renvoyons le lecteur : *Etude sur le rôle de l'accent latin*. Voir aussi Littré, *Histoire de la l. fr.* t. I, p. 32 et *passim*.

de discerner sûrement, parmi les formes de nos verbes, celles qui sont le résultat pur et simple de l'action des lois phonétiques de celles qui sont l'œuvre de la force réparatrice, de l'analogie (1).

Une grammaire latine aurait à distinguer la conjugaison des verbes en *o* pur de celles des verbes contractes, et à faire voir comment celles-ci se ramènent à la première. Mais nous n'avons pas ici à nous préoccuper de cette question. Nos pères sentaient les différences des conjugaisons latines, ils n'en voyaient pas les rapports. D'ailleurs, la prononciation, loin de revenir sur les contractions déjà faites et dont l'on n'avait plus conscience, les multipliait au contraire, et les propageait à des formes qui, dans le pur latin, n'en souffraient aucune. Ceux donc qui parlaient le latin des bas siècles trouvaient dans cette langue plusieurs manières différentes de conjuguer les mêmes tomps, et ils les maintinrent dans la langue nouvelle qui se formait. De là en français, dès le commencement (pour négliger ici les flexions des autres temps), quatre désinences infinitives, *er = áre, ir = íre, re = ĕre, oir = ēre*, que nous avons toujours conservées et sous lesquelles on a coutume de ranger, en quatre divisions très-inégales en nombre, tous les verbes de la langue.

En même temps que la langue française se dégageait du latin, elle s'organisait sur un nouveau plan, d'après le type qu'elle portait en elle et sous l'inspiration de l'esprit d'analyse qui devait lui donner sa forme et qui réclamait une expression toujours distincte de l'idée fondamentale et de ses relations diverses. Les temps composés de nos verbes, nous l'avons vu, répondaient pleinement à cette exigence ; mais il fallait que les temps simples conservés du latin pussent pareillement y satisfaire. Aussi l'un des premiers besoins que notre langue dut ressentir fut-il celui d'une série régulière

(1) Les exceptions apparentes à cette règle (on en verra plusieurs ci-après) sont l'indice d'un déplacement de l'accent déjà accompli dans le latin lui-même avant le dégagement des langues romanes.

de modifications sensibles, laissant distinguer avec netteté, dans chaque forme verbale simple, le radical, signe de l'idée, et la désinence, signe des rapports. La troisième conjugaison latine était celle où cette distinction s'était le plus effacée, parce que, dans le plus grand nombre de ses formes, l'accent tonique portait sur le radical et que les flexions, par suite, avaient disparu ou se confondaient pour l'oreille en un même son sourd. Aussi ne pouvait-elle offrir à la langue nouvelle le modèle de conjugaison régulière que celle-ci réclamait, et, bien qu'elle fût en latin le type régulateur, la conjugaison génératrice de toutes les autres, elle dut non-seulement perdre ce rôle en français, mais encore recevoir, pour ainsi dire, l'aumône de ses filles : pour remplacer, en effet, ses flexions effacées, elle emprunta, comme nous le verrons plus loin, celles des autres conjugaisons, et il ne lui reste plus guère aujourd'hui de forme qui lui soit propre que son infinitif.

La première conjugaison et la quatrième (1) offraient, au contraire, à la majeure partie de leurs formes, des flexions accentuées ; aussi, quand la nouvelle langue commença à avoir conscience d'elle-même et que, distincte enfin du latin dont elle s'était insensiblement séparée, elle sortit du chaos des transformations confuses où les lois phonétiques jouaient le principal rôle, et que la loi de l'analogie prit à son tour la prépondérance, les seuls modèles entiers dont elle se trouva en possession et qu'elle dut, par conséquent, se proposer exclusivement, tant pour la création ou l'appropriation de ses nouveaux verbes que pour la régularisation de ceux qui existaient déjà, furent d'abord la première conjugaison (*er = áre*), et ensuite la quatrième (*ir = íre*) (2).

(1) Je ne parle pas ici de la seconde, car, bien qu'elle offrît plus de désinences accentuées que la troisième, elle se composait, au moment où naissait la langue française, d'un trop petit nombre de verbes pour qu'elle pût par son exemple exercer la moindre influence. Elle était d'ailleurs moins *régulière*, moins *analogique* que la première et la quatrième.

(2) Nous montrerons ci-après que celle-ci ne fut adoptée comme modèle qu'après avoir été refaite à moitié avec des éléments qui lui étaient originairement étrangers ou, du moins, que le latin classique n'avait pas coutume de lui associer.

Les verbes appartenant originairement à la troisième et à la seconde, c'est-à-dire dérivés de verbes en *ĕre* ou en *ēre* qui n'avaient pas été ramenés par le latin vulgaire à la conjugaison en *ire*, continuèrent d'être en usage, mais le nombre ne s'en accrut pas et beaucoup, au contraire, furent successivement délaissés.

Concluons donc que ces deux dernières conjugaisons ne sont pas des formes vivantes ; les verbes que l'on y classe font partie du matériel de la langue ; ils servent à ses besoins ; mais le moule dans lequel ils furent fondus n'a plus servi, ne servira plus, car ils le brisèrent, pour ainsi dire, en s'en dégageant. Aussi convient-il de diviser les conjugaisons françaises en deux grandes classes : premièrement, celle des conjugaisons dont les flexions, presque toutes accentuées en latin, ont survécu par conséquent à l'action des lois phonétiques, et sur le modèle desquelles s'est façonnée et se façonne nécessairement toute idée verbale nouvelle ; deuxièmement celle des conjugaisons qui, dépouillées par l'action des mêmes lois de la majeure partie de leurs flexions principales, n'ont jamais servi de modèles et n'ont, conséquemment, reçu dans leurs cadres aucun des verbes dont la langue s'est enrichie depuis sa naissance (1) ; en d'autres termes, la classe des conjugaisons vivantes et celle des conjugaisons archaïques. Cette dernière classe comprend, nous l'avons déjà dit, tous les verbes en *re* et en *oir*. On verra plus loin qu'il faut y joindre, pour un autre motif, un petit nombre des verbes en *ir*.

II

Les temps simples de nos verbes se divisent, comme en latin, en deux séries : la première, qui a pour chef le présent de

(1) Il va sans dire qu'on ne tient pas compte des verbes composés non dérivés directement du latin et qui ont été formés après coup par l'adjonction d'un préfixe aux *primitifs* simples, tels que *entreprendre*, *contrevenir* et autres.

l'indicatif, comprend, en outre, l'imparfait du même mode, l'impératif, le présent du subjonctif, le gérondif et le participe présent. La seconde ne comprend que le prétérit et le subjonctif imparfait. L'infinitif et le participe passé restent en dehors de l'une et de l'autre. Toutes les formes d'une même série, dans les verbes réguliers, se déduisent l'une de l'autre d'après des règles fixes, et de plus, dans les conjugaisons vivantes, tous les temps sont liés entre eux par des rapports nécessaires et constants. Mais il n'en est pas de même dans les conjugaisons archaïques. Là chaque série reste indépendante. La forme de l'infinitif ni celle du présent de l'indicatif n'y détermine point nécessairement celle du prétérit, et il n'y a pas non plus de règle absolue pour tirer de ce dernier temps le participe passé.

Dès les premiers âges de la langue se manifesta, avec le besoin d'avoir à toutes les formes verbales des flexions sensibles et distinctes du radical, une tendance marquée à exprimer toujours un même rapport par un même signe, et, conséquemment, par une même flexion dans les temps simples, comme on l'avait fait par un même auxiliaire dans les temps composés. Cette tendance menait tout droit à l'unité de conjugaison. Mais elle n'atteignit son but qu'aux temps de la première série, dont les flexions sont aujourd'hui les mêmes pour tous les verbes de la langue, sans distinction d'origine (1). Cette uniformité mit quelque temps à s'accomplir. Ce ne fut qu'après des hésitations et, pour ainsi dire, des compétitions assez longues entre les diverses conjugaisons, qu'une sorte de transaction survint, d'après laquelle, moyennant des sacrifices

(1) Il faut toutefois excepter les trois pers. sing. du présent de l'indicatif et la deuxième de l'impératif, qui sont aujourd'hui en *e* muet dans les verbes en *er* et sans voyelle dans tous les autres, moins trois ou quatre. Mais la différence est peu sensible à l'oreille. Elle était encore moindre au début de la langue, même pour les yeux, la première personne de l'indicatif présent étant sans flexion dans tous les verbes, et la troisième conservant le *t* étymologique à la première conjugaison comme aux autres.

plus ou moins considérables de la part de chacune d'elles, les formes actuelles furent définitivement et exclusivement adoptées.

Cette tentative d'unification avait été favorisée aux temps de la première série, d'un côté, par la complète identité ou la grande analogie des formes propres aux mêmes temps dans les diverses conjugaisons, et, de l'autre, par le désir d'éviter la confusion qui pouvait résulter de l'emploi de flexions identiques pour exprimer des rapports différents (1). Mais elle ne trouva pas aux temps de la seconde série les mêmes chances de succès. Aussi la langue ne parvint-elle pas à ramener à l'unité les flexions de ces temps et ne réussit-elle qu'à les réduire à trois : *ai, asse; — is, isse; — us, usse.* — Nous avons conservé ces flexions jusqu'à nos jours, au moins dans la langue correcte, car la marche vers l'unité, comme elle était naturelle et fatale, se poursuivit dans la langue vivante et mouvante, moins asservie à la tradition, c'est-à-dire dans les patois, où nous voyons que les inflexions en *i*, devenues dominantes, se sont imposées presque partout aux verbes de la première conjugaison ponr remplacer les flexions en *a* que ceux-ci ont laissé perdre, et se sont substituées, dans beaucoup de verbes en *re* ou en *oir*, aux anciennes flexions en *u* (2).

CHAPITRE DEUXIÈME

CONJUGAISONS VIVANTES

Cette première classe comprend : 1° la conjugaison des verbes en *er*, 2° la conjugaison des verbes en *ir*, sauf un petit

(1) Ainsi *ámus, átis*, servaient à la fois pour l'indicatif (*amámus*) et pour le subjonctif (*legámus*). La langue française a réservé *ons*, *ez*, dérivés de *ámus, átis*, pour l'indicatif, et *ions, iez*, dérivés de *iamus, iatis*, pour le subjonctif.

(2) Les grammairiens du XVIe siècle, Dubois, Ramus, les Estienne, etc. signalent déjà l'usage commun de formes telles que *j'aimi, tu aimis* etc. ; *j'alli ; il frappit, dansit, saultit*, etc. Un document lorrain de 1464 (*Romania* II, 255) en présente de pareilles.

nombre dont la liste sera donnée plus loin. Ce sont les seules qui aient jamais servi et qui servent encore à former de nouveaux verbes, la première avec des substantifs, la seconde avec des adjectifs (1). Ce sont aussi les seules sur lesquelles se soient modelés les verbes empruntés aux langues étrangères, soit anciennes, soit modernes. Étant les seuls moules à verbes de la langue française, elles devaient être et elles furent, dès le début, des moules complets. Elles devaient être aussi des moules complétement distincts, puisqu'elles devaient servir à des usages différents. Nous verrons plus loin comment cette nécessité de différenciation a pu se concilier avec la tendance à l'unité que nous avons déjà signalée et dont nous avons montré le résultat dans les temps de la première série.

I. — *Première conjugaison* (er = áre).

Voici le paradigme de cette conjugaison. Les formes latines, soigneusement accentuées, y sont placées en regard des formes françaises qui leur correspondent, et nous indiquons, quand il y a lieu, les principales variations de ces dernières.

INFINITIF.

Cant áre.	Chant er.

INDICATIF PRÉSENT.

Cánt o.	Chant , e.
Cánt as.	Chant es.
Cánt at.	Chant et, e.
Cant ámus.	Chant ons.
Cant átis.	Chant ez.
Cánt ant.	Chant ent.

(1) Il y a des exceptions, qui souvent même ne sont qu'apparentes, le substantif et l'adjectif changeant, comme on sait, fréquemment de rôle. Ex. : *Abrutir, abêtir*. Mais tel est l'emploi habituel, *normal*, de chacune de ces conjugaisons. Ex. : *Bois, boiser ; drap, draper* ; — *cher, chérir ; saint, saintir* (verbe usité aux XII et XIII[e] siècles). L'ancienne langue avait de *fin* formé *finer*, qu'elle préféra longtemps à *finir*, régulièrement dérivé de *finire*, et qui se dit encore en Angoumois. Inversement à *meurer* (*maturare*) on préféra *mûrir*, formé sur *mûr*, et qui l'a depuis longtemps dé-

Imparfait.

Cant ábam.	Chant oue, oie, ois, ais.
Cant ábas.	Chant oues, oies, ois, ais.
Cant ábat.	Chant ot, olt, ait.
Cant abámus.	Chant iens, ions.
Cant abátis.	Chant iez.
Cant ábant.	Chant ouent, oient, aient.

Impératif.

Cant a.	Chant e.

Subjonctif présent.

Cant em.	Chant , e.
Cánt es.	Chant s, es.
Cánt et.	Chant (t), e.
Cánt émus.	Chant ons, ions.
Cant étis.	Chant eiz, ez, iez.
Cánt ent.	Chant ent.

Gérondif.

Cant andum.	Chant ant.

Participe présent.

Cant ántem.	Chant ant.

PRÉTÉRIT.

Cant ávi.	Chant ai.
Cant avisti, ásti.	Chant as.
Cant ávit.	Chant at, a.
Cant ávimus.	Chant ames (asmes), âmes.
Cant avistis, ástis.	Chant astes, âtes.
Cant avérunt, árunt.	Chant èrent.

Imparfait du subjonctif.

Cant ássem.	Chant asse.
Cant ásses.	Chant asses.
Cant ásset.	Chant ast, ât.
Cant assémus.	Chant assons, assions.
Cant assétis.	Chant assez, assiez.
Cant ássent.	Chant assent.

finitivement remplacé. D'autres exemples anciens sont *larmer*, *orgueiller*, *durir*, *enasprir*, *aveuglir*, *sechir*, *assechir*, *atenvir*, formé de *tenve* = *tenuem*, pour rendre *attenuare* (Psautier d'Oxford), *engrossir*, qu'on trouve encore concurremment avec *engrosser* dans H. Estienne. — Dans l'Angoumois on dit couramment *comblir*, *s'absentir*, *exemptir*. J'ai même surpris ce dernier mot dans la bouche d'un instituteur.

PARTICIPE PASSÉ.

Cant átum.	Chant et (ed), é.
Cant átam.	Chant éde, ée.

OBSERVATIONS.

Cette conjugaison, comme on vient de le voir, se dégagea du latin, en laissant partout entier le radical du verbe et munie de flexions à toutes ses formes, moins quatre.

Infinitif. — Au lieu de *er* pur, *are* donna *ier*, selon une règle générale de la phonétique française, dans tous les verbes dont le radical se terminait par une consonne chuintante ou mouillée, par *t*, *d*, *ç*, *s*, *ss*, *n*, *r*, précédés d'un *i* provenant d'une gutturale vocalisée ou de *ti*, enfin par *i*, *ei* ou *oi* provenant d'un *i* latin (1). Ex : *cerchier* (*circare*), *mangier* (*manducare*), *cuidier* (*cogitare*) etc. Cet *ier* a depuis longtemps disparu pour faire place, comme partout ailleurs, à *er* pur, sauf pourtant après *i*, *ei* et *oi*, où, même quand l'écriture ne l'indique pas, la prononciation fait encore sentir deux *i* (*pri-ier*, *ploi–ier*, *pai-ier* (2).

Indicatif présent. — La voyelle finale des mots latins accentués sur la pénultième syllabe tombe en français, à moins qu'elle ne soit un *a*, auquel cas elle se maintient, transformée en *e* muet. En conséquence de cette règle, *canto*, *cantas*, *cantat*, produisirent *chant*, *chantes*, *chantet*, comme *perdo*, *perdis*, *perdit* produisaient *perd*, *perds*, *perd*(*t*). Dès le XII[e] siècle, on commença à ajouter un *e* muet à la première personne du singulier et à retrancher le *t* de la troisième, ce qui amena pour les yeux comme pour l'oreille la similitude de ces deux personnes. — *Ons*, *ez* (*z* = *ts*), dérivation régulière de *ámus*, *átis*, l'*a*, dans la première de ces flexions s'étant changée en *o* sous l'influence de l'*m* et de l'*u*

(1) Voy. Gaston Paris, *Romania* IV, 122.
(2) *Ibid.*

qui suivent, ou peut-être seulement de l'*m* (1), furent, dès les plus hauts temps, propagés à toutes les conjugaisons. Mais les trois personnes du singulier en *e* muet restèrent toujours propres à la première. — A la troisième pers. du pluriel, la flexion atone *ant* produisit normalement *ent* muet, finale qui est commune à tous les temps de toutes les conjugaisons, représentant ainsi à la fois les groupes latins *ant*, *ent* et *unt* (2).

(1) D'autres formes dérivées de *amus* étaient *omes* et *om* (*um*), cette dernière normande, l'autre picarde. — Au lieu de *ez*, pour *atis*, on avait *iez* dans les verbes où l'infinitif était devenu *ier*, et pour la même raison.

(2) Il importe ici de remarquer que dans les patois l'accent s'est déplacé et que la syllabe finale y est devenue sonore, *ont* dans les uns, *ant* dans les autres. Cette dernière désinence est celle qu'ont préférée les dialectes de l'ouest. — Ce déplacement de l'accent tonique doit remonter à une époque fort reculée, car on en trouve des exemples dans de très-vieux textes. M. Burguy en a réuni plusieurs qui se rapportent tous, à la vérité, à l'imparfait du subjonctif. Mais les autres temps, du moins dans quelques dialectes, en fournissent également. Ainsi dans *Job*, on rencontre quelquefois des présents en *ont*, comme *menont* (il y en a quatre dans quatre lignes consécutives de la page 444). Dans les *Coutumes de Charroux* (1247) et dans la traduction poitevine des *Gesta francorum* (*Revue des langues romanes* II, 122) la plupart des imparfaits de l'indicatif et des conditionnels sont en *iant*, comme dans le poitevin moderne, et l'on trouve même dans le premier de ces textes le présent *avant* = *habent*.

Ce phénomène qui, dans le principe, a dû n'être qu'accidentel, ne tarda pas sans doute à devenir général dans la langue populaire, du moment que la langue littéraire, sortie de son sein, s'en fut séparée. Dans ce langage, ainsi délaissé par les lettrés et abandonné à lui-même, l'analogie triompha sans peine d'une tradition que rien n'entretenait plus. Le peuple, chez qui les yeux n'avaient pu usurper le rôle de l'oreille, dut répugner, dans son instinct logique, à exprimer les rapports de pluralité, à la troisième personne, par des flexions moins sensibles et moins sonores qu'aux deux autres. Il éprouva le besoin qu'à cette troisième personne, comme aux deux autres, l'amplification de l'idée se traduisît dans le mot par une extension de la forme. Telle fut sans doute la cause de ce déplacement de l'accent tonique que nous venons de signaler et que présente aujourd'hui, et depuis longtemps, la troisième personne du pluriel dans la plupart des patois.

C'est à un besoin analogue, remarquons-le en terminant, celui d'avoir partout des flexions distinctes et sensibles, que les patois obéissent encore lorsque, persistant jusqu'au bout dans la voie logique où la langue correcte s'est arrêtée ou dont elle a dévié, ils rejettent les formes à flexion effacée ou contractée de celle-ci, et disent, par exemple, comme le Saintongeois : *fasez*, *disez*, *fasit*, *venit*, *venisse*, etc.

Imparfait. — Les formes primitives du singulier et de la troisième personne du pluriel paraissent avoir été, dans l'Ile-de-France comme en Normandie, *ove, oves, ovet, ovent,* où l'*o* = *a* + *u*, *u* développé lui-même par la labiale suivante (*ava* — *auva* — *ove*) (1). Le *v* tomba ensuite et l'on eut *oe, oes, ot, oent.* — Dans les dialectes orientaux, l'*a* étant selon la règle générale, passé à l'*e*, on avait eu *éve, éves, évet, évent.* — La première personne du pluriel donna, selon que l'*a* tonique y devint *e* ou *o* (sous l'influence de l'*m* suivante, et peut-être aussi de l'*u*, dans ce dernier cas), *iens* (*iemes*) ou *ions* (*iomes, iom*), ces dernières flexions françaises et normandes, les autres bourguignonnes et picardes. — A la deuxième personne du pluriel le *b* tomba comme à la première et l'on eut *iez* (dans l'Est *ieiz*). — Dans l'une et l'autre l'*i* qui précède la désinence proprement dite provient de l'*a* atone de *abamus, abatis,* qui dut d'abord devenir *e* (2) (*amaons, ameons, amions*).

Les flexions de ces deux personnes furent dès le principe communes à toutes les conjugaisons. Mais le besoin d'une uniformité plus complète se fit sentir de fort bonne heure et, pour y satisfaire, tous les dialectes sacrifièrent les formes de la première conjugaison à celles de la deuxième (*ēre*) et de la troisième (*ĕre*), savoir le normand à *eie*, le français et le bourguignon à *oie*. Plus tard la diphthongue *oi* de cette dernière flexion, qui dut d'abord se prononcer *ói*, dégénéra peu à peu en *ouè,* et ce son nouveau se réduisit lui-même, peut-être sous l'influence de l'*ei* normand, à un simple *è*. Ce changement était déjà accompli, dans la prononciation française proprement dite, dès le milieu du XVIe siècle, comme en témoignent des grammairiens de cette époque (3). Mais on continua de

(1) Voy. Gaston Paris dans la *Romania* VII, 138.
(2) Un grammairien du XVIe siècle mentionne des formes en *eons, eemes*. Voy. Livet, *La grammaire et les grammairiens au* XVIe *siècle,* p. 39.
(3) Voy. Livet, *La grammaire et les grammairiens au* XVIe *siècle,* pp. 39, 160 et *passim*. Voyez aussi Darmesteter et Hatzfeld, *Le* XVIe *siècle en France,* p. 211-212.

figurer par *oi* ce son modifié, anomalie qui n'a cessé que de nos jours, avec le triomphe de l'orthographe dite de Voltaire, et qu'un avocat normand, Nicolas Berain avait proposée sans succès dès 1675.

Vers le XVI[e] siècle, on voit tomber l'*e* muet de la première et de la deuxième personne du singulier et s'ajouter à la première l'*s* qui, d'après l'étymologie, ne devait appartenir qu'à la seconde. L'*e* muet de la troisième personne du singulier que l'on trouve dans les textes du X[e] siècle avait déjà disparu au XI[e] siècle (1).

Impératif. — La deuxième personne du singulier est seule dérivée du latin. La première et la seconde du pluriel ont été empruntées au présent de l'indicatif. Cet abandon des formes latines du pluriel eut lieu, dès les plus hauts temps, dans toutes les conjugaisons.

Subjonctif présent. — Les trois personnes du singulier, étant en *e* inaccentué, durent se dégager sans voyelle à la désinence, et c'est ainsi, en effet, qu'on les trouve habituellement dans les vieux textes. Ex. : *Plur, plurs, plurt* (*plorem, es, et*). Mais les diverses conjugaisons ayant de bonne heure, à ce temps, fait un échange assez confus de leurs formes, les flexions muettes *e, es, e(t)*, régulièrement dérivées de *am, as, at* (troisième conjugaison) furent souvent attribuées aux verbes en *er* et on les conserva dans la constitution définitive de ce temps. Au contraire, les flexions *ons, ez*, dérivées comme celles-ci de la troisième conjugaison latine (*ámus, átis*), après avoir été d'abord préférées à celles qui dérivaient de la première (*émus, étis* = *ens, eiz*) (2) furent vers le XVI[e] siècle complétement abandonnées pour celles qu'avaient

(1) Voir Littré, *Hist. de la langue française*, t. II, p. 312.
(2) On n'a pas d'exemples, du moins je n'en connais pas, de *ens* pour *emus* au subjonctif. Mais il s'en rencontre quelques-uns de *eiz*. Du reste, l'adoption de la flexion propre à la 3[e] conjug. par la première avait déjà eu lieu au moins dès l'époque du *Saint Léger*, où on trouve *que nos cantumps* (I, 6).

produites *eámus* — *iámus, eátis* — *iátis,* de la seconde et de la quatrième conjugaison latine.

Par une autre suite de la confusion dont nous venons de parler, les flexions *ie, je, ge,* etc., dérivées normalement de *eam, iam,* etc., furent souvent attribuées aux trois personnes du singulier et à la 3e du pluriel des verbes en *er*. Ex. : *Pórtie = porte, dunget = donne, demorget = demeure, parolgent = parlent.* Il nous reste une trace de cette confusion dans le verbe *aller*. (Voir ci-après.)

Gérondif et participe présent. — La flexion *ant,* dérivation régulière de *ánd(um), ánt(em),* fut, dès le principe, attribuée aux verbes de toutes les conjugaisons. Il est remarquable que le participe présent n'a pas laissé de forme dérivée de son nominatif, comme les autres mots en *ans, ántis.* (Cf. *enfes, enfant = infans, infántem.*)

Préterit. — Le latin classique syncopait déjà le *v* à trois personnes de ce temps. Nous l'avons syncopé à toutes les formes en restant néanmoins fidèles à l'accent latin. Au début on conserva le *t* à la troisième personne du singulier. Mais on voit tomber cette lettre dès le XIIe siècle. — L'*i* de la flexion latine fut assez souvent maintenu à la deuxième et à la troisième personne du singulier. Au contraire, la première personne fut parfois en *a* pur. Cette forme s'est conservée jusqu'à nos jours dans le langage incorrect de quelques provinces où l'on dit j'*alla,* j'*aima.* Il y avait aussi une forme en *é,* frequente dans quelques textes, comme le *Roman de la Rose,* et qui devenait *ié* dans les mêmes cas que l'infinitif (1). — Le *t* de la deuxième personne du singulier, maintenu par les langues méridionales, fut rejeté chez nous dès les premiers temps. — L'*s* étymologique de la deuxième personne du pluriel conduisit de bonne heure à en introduire une, par fausse analogie, à la première personne du même nombre. C'est l'origine de l'accent circonflexe que nous plaçons encore sur

(1) Ainsi *je cuidié, je prisié.* (Rom. de la Rose).

l'*a* de cette personne. — Au lieu de *èrent* (*ièrent* après les palatales, etc. comme à l'infinitif), les dialectes de l'Est avaient *arent*, encore employé par Rabelais.

Imparfait du subjonctif. — L'*e* atone des finales latines *sem*, *ses* a toujours persisté, malgré la règle générale qui exigeait sa chute, et qui n'a été observée qu'à la troisième personne. On trouve déjà *amast* dans *Sainte Eulalie*. — A côté de *asse* il y avait aussi une forme en *ai* (*aisse*) qui a disparu, au moins de la langue commune. — Normalement, la première et la deuxième personne du pluriel devaient, dans cette conjugaison comme dans les autres, se terminer en *ens*, *eiz* (lat. *emus*, *etis*) ; et en effet on trouve des formes semblables. Mais l'analogie conduisit bien vite à donner à ces deux personnes les mêmes désinences qu'aux personnes correspondantes du subjonctif présent, c'est-à-dire d'abord *ons*, *ez*, puis concurremment et enfin exclusivement *ions*, *iez*.

Ces deux dernières personnes se présentent assez souvent dans notre première conjugaison sous les formes *issons* (*issions*), *issez* (*issiez*) qui sont propres aux verbes en *ir*, abus dont on a des exemples dès le commencement du XIIe siècle (ainsi *cantissum* dans Philippe de Thaun), et qui se prolongea jusqu'au XVIe siècle. Palsgrave, Du Guez, Robert Estienne et d'autres placent dans leurs paradigmes *alissions*, *parlissions*, *aimissions*, etc. On a là la preuve de ce penchant à l'iotacisme que nous avons déjà signalé et qui d'accord avec la tendance à l'unité également constatée, a fait imposer par la plupart des patois les flexions en *i* à la première conjugaison (1).

Participe passé. — Dans les premiers temps la dentale de la flexion fut conservée, même au féminin, adoucie en *d* dans ce dernier cas (ex. : *presentede* dans *Sainte Eulalie*). Sa chute définitive paraît n'avoir eu lieu que vers la fin du XIe siècle.

(1) En Saintonge, par ex., on dit non-seulement que *je chantissions*, mais encore *que je chantisse*, etc.

Dans le Sud-Ouest un *i* consonne se substitua souvent à la dentale pour obvier à l'hiatus : *menéie, dérobéie*, etc. — Dans les mêmes cas qu'à l'infinitif l'*a* de *are*, celui de *atum* devenait naturellement *ié*. De là au féminin la flexion *iée* qui fut souvent contractée en *ie*. Ex. : *apaisie, embesoignie* (Rom. de la Rose). Ceci du reste était un phénomène général qui avait lieu dans tous les féminins en *iée*, quelle qu'y fût la source de la diphthongue ; témoin *lie* = *liée* (*læta*) qui persiste encore dans l'expression *chère lie*.

Futur et conditionnel. — Les désinences de ces deux temps n'étant autres, comme on l'a exposé plus haut, que les formes correspondantes du verbe *avoir*, ont eu nécessairement la même fortune que ces dernières. Ainsi la première personne du futur fut souvent *é*, quelquefois *ei ;* la seconde *ais ;* à la troisième le *t* étymologique fut conservé quelque temps (des patois l'ont encore). La première personne du pluriel fut toujours en *o* (*ons, omes, om*). Du moins ne cite-t-on pas d'exemple de *ems* qui normalement a dû précéder. Mais la deuxième personne fut d'abord, selon la règle, en *eiz* (dans l'Est *oiz*) = *etis*, forme que l'analogie ramena bientôt, comme partout ailleurs, à *ez*.

Pour donner à ces deux temps la forme simple qu'ils présentèrent dès le début, les langues romanes au lieu de juxtaposer purement et simplement les deux éléments qui les constituent firent subir à l'un ou à l'autre et souvent à tous les deux les diverses altérations que commandait l'euphonie. Ainsi le radical même de l'auxiliaire disparut dans tout le conditionnel et à deux personnes du futur. Quant à l'infinitif, pour nous en tenir ici à notre première conjugaison, sa voyelle, accentuée et sonore, s'assourdit en un *e* muet, qui, dans les verbes où une voyelle précède immédiatement, a fini par se contracter avec elle et perdre ainsi dans la prononciation toute existence distincte (1).

(1) Le peuple, qui n'a pas perdu le sentiment de la complexité du futur, dit en Saintonge et sans doute ailleurs ; *je chantérai, je trouvérai*. Pareil-

L'ancienne langue ne se bornait pas toujours à assourdir l'*e* de l'infinitif. Elle le syncopait volontiers après *n* (1), et alors cette nasale ainsi rapprochée de l'*r*, pouvait s'y assimiler : *mènerai-menrai-merrai ; donerai–donrai–dorrai*. Cette dernière forme est encore usuelle en Saintonge (*je dourrai*). Si la consonne précédente était une *r*, précédée elle-même d'une autre consonne, cette *r* tombait, ou se déplaçait pour venir renforcer celle de la flexion : *ouvera* (de *ouvrer*), *desmembera, enterra, monsterra, deliverrat*. Si au contraire l'*r* suivait une voyelle, l'*e* de l'infinitif, comme après *n*, pouvait disparaître : *esperrat* = *espèrera, durreit* = *durerait*.

La majorité des verbes de cette conjugaison, qui ne renferme guère moins des neuf dixièmes de tous ceux que nous possédons, a été tirée par la langue française elle-même de son propre fonds. Ceux qui sont d'origine latine immédiate comprennent :

1° Tous les verbes en *are* (moins peut-être trois ou quatre) (2), qui restèrent dans la langue française lorsqu'elle se dégagea du latin ou qui y ont été introduits depuis.

2° Tous les verbes en *ĕre* et en *ēre* qui sont entrés dans la langue après la période des origines, lorsque, la tradition de l'accent s'étant effacée, on ne prononça plus le latin que comme on le voyait écrit et que l'oreille devint, pour ainsi dire, la dupe des yeux. Plusieurs de ces verbes avaient déjà, dans le principe, donné des dérivés fidèles à l'accent et conformes aux lois phoniques alors dominantes. De là des doubles formes, telles que *empreindre* et *imprimer* (*imprimĕre*),

lement en Italie, tandis que la langue correcte dit *amerò, amerei*, le peuple prononce *amarò, amarei*. Voy. Corticelli, p. 71.

(1) La présence d'une *r* avant *n* ne faisait pas obstacle à la chute de l'*e* ; seulement l'*n*, en ce cas, tombait aussi. Ex. : *torrai* = *tornerai, sejorrons* = *sejornerons*.

(2) *Jaculari* = *jaillir, tinnitare* = *tentir*, simple de *retentir*, très-employé autrefois. Voir, par exemple, la belle chanson du châtelain de Coucy :

La doce vois del rosignol sauvage
C'oi nuit et jor contoier et *tentir*....

Bombitare et *crispare*, auxquels on rapporte *bondir* et *crêpir*, ont produit parallèlement *bonder* et *crêper*. (Voir Littré, *Dictionnaire*.)

infidèles d'un côté à l'orthographe et de l'autre au son même du mot latin.

Cette conjugaison n'a aujourd'hui, excepté *aller* et à la rigueur *envoyer*, sur lesquels nous reviendrons, aucun verbe irrégulier. Mais plusieurs présentent une particularité. Ce sont ceux dont la dernière voyelle radicale est un *e* muet, tels que *appeler, jeter, mèner*, etc. Ils la changent en *e* ouvert à toutes les formes où la flexion est inaccentuée, où, par conséquent, l'accent recule sur cet *e* muet, et, en outre, au futur et au conditionnel, c'est-à-dire, d'une manière plus générale, à toutes les formes où la voyelle suivante est un *e* muet : *mener*, je *mène* et non pas je *mene*, — je *mènerai* et non pas je *menerai*. Ce changement est de nécessité rigoureuse, car la voix répugne à deux *e* muets de suite ; il est surtout indispensable dans le premier cas, car la voyelle qui porte l'accent tonique, c'est-à-dire sur laquelle la voix s'élève, ne peut pas être une voyelle muette.

Telle est la seule modification que permette la langue actuelle à la voyelle radicale dans les verbes de la première conjugaison. Mais l'ancienne langue en admettait un plus grand nombre. L'*i* et l'*o* bref, l'*e* bref ou long, l'*a* aussi dans certains cas y étaient allongés en diphthongue à toutes les formes où ces voyelles recevaient l'accent tonique. On disait *amer*, *aim* ; *clamer*, *claim ; otrier*, *otroie* ou *otreie*, selon les dialectes; *plorer*, *pleure ; lever*, *liève*; *peser*, *peise* ou *poise*, etc. etc.

Cette modification de la voyelle radicale qui s'était opérée d'ailleurs dans le passage même du latin au français et qui n'était, par conséquent, que le résultat pur et simple des lois de dérivation, ne fut jamais générale dans la conjugaison des verbes en *er*, et ceux-là même qui l'avaient subie, ou la rejetèrent entièrement (comme (*ré*)*clamer*), ou la propagèrent (comme *aimer*) à toutes les formes, pour obtenir partout un radical identique. (1).

(1) Voici d'autres exemples de l'un et de l'autre cas :

Ce qui parut, en effet, de bonne heure constituer pour la langue française l'idéal d'une conjugaison régulière, c'est que le radical, le signe de l'idée fondamentale du verbe, restât, comme cette idée même, toujours identique à lui-même, que le changement, enfin, n'affectât que la partie du mot qui représentait l'élément variable de l'idée totale. Cet idéal une fois conçu, la langue tendit à y ramener tous les verbes qui s'en écartaient, et c'est ce qu'elle fit rigoureusement dans les deux conjugaisons types. Elle visa à la régularité parfaite, même aux dépens de la grâce qui pouvait résulter de la variété produite au début par la libre action des lois euphoniques. Voilà pourquoi toutes les libertés que nous avons déjà notées, contractions au futur, assimilation, suppressions de consonnes, métathèses, etc., furent par degrés abandonnées, et que cette influence de l'accent sur la voyelle radicale, d'où résultait un balancement si harmonieux, dut se réduire au strict nécessaire, c'est-à-dire à ce qu'exige la voix pour que la prononciation soit possible.

La même cause amena très-promptement la péremption ou la refonte d'un certain nombre de verbes plus profondément atteints dans leur organisme par le libre jeu des lois pho-

1° La voyelle de l'infinitif est rétablie partout :

Trover — treuve ; trouver — trouve.
lever — liève; lève.
mener — moine ; mène.
peser — poise ; pèse,
lier — loie ; lie.
chastier — chastoie ; châtie.

2° La diphthongaison gagne toutes les formes :

Plorer — pleure ; pleurer.
otrier — otroie ; octroyer.
envier — envoie ; envoyer.
balier — baloie (baleie) ; balayer.

Dans beaucoup de ces verbes, principalement de ceux en *ier*, les deux modes d'uniformisation furent appliqués simultanément ; d'où résulta le dédoublement de chacun d'eux en deux verbes distincts par la forme, et qui le devinrent aussi par le sens, dans le cas, d'ailleurs tout à fait exceptionnel, où l'un et l'autre furent conservés. Ce cas est celui de *charrier-charroyer, plier-ployer, dévier-dévoyer.*

niques. Ce sont ceux dont la dernière voyelle radicale, régulièrement élidée à l'infinitif et aux autres formes toniques, ne pouvait l'être aux formes atones. Les conditions nécessaires pour amener cette différence de traitement ne se présentèrent qu'assez rarement réunies ; aussi les verbes dont il s'agit durent-ils être toujours fort peu nombreux. Il fallait 1° que le verbe eût au moins quatre syllabes à l'infinitif; 2° que la voyelle radicale fût longue (1) et autre que l'*a* ; 3° qu'aucune nécessité d'euphonie ne s'opposât à sa chute.

Parmi les verbes où ces conditions se rencontrèrent nous citerons ***manducare***, **ajutare*, **parolare* (= **paraulare* de *parab(o)lare*). De ce dernier vinrent régulièrement d'une part *parler*, *parlons*, etc.; de l'autre tu *paroles*, ils *parolent*, etc. Pareillement **ajutare* **ajutat* donnèrent *aidier ajue; manducare manducat, manjer manjue* (2). On a régularisé ces verbes en ramenant partout leur radical à celui de l'infinitif : *parler*, donc *parle* et non plus *parole*; *aider–aide; manger–mange*. Le mode de régularisation inverse fut beaucoup plus

(1) La voyelle brève, en effet, dans les verbes de plus de trois syllabes, ne pouvait jamais porter l'accent, et elle était condamnée par les lois phoniques à disparaître, qu'elle précédât la tonique ou qu'elle la suivît, ce qui assurait au radical dans toutes ses formes le même nombre de syllabes. Ainsi *collocáre, cóllocat* donnèrent et devaient donner *couch-ier, couch–e*. Les verbes en *iare* faisaient, il est vrai, exception à cette loi de la chute ; mais dans la plupart d'entre eux, l'*i* se consonnifia ou se combina avec la consonne antécédente, ce qui produisit le même résultat : *somniáre, sómniat* = *song-er* , *song-e* ; **captiáre, cáptiat* = *chass-er, chass-e* ; **taliáre, *táliat* = *taill-er, taill-e*. Dans quelques-uns l'*i* resta voyelle en gardant son indépendance, mais il usurpa l'accent à la pénultième, ce qui lui permit de s'y maintenir. Cela se fit sinon dès les plus hauts temps, du moins de très-bonne heure, comme le montrent les formes *sazi-et (satiat), sazi-t (satiet)* de *sazier, cruci-e* (*cruciat*), *humeli–e* (*humiliat*) qu'on trouve dans des textes des XIe et XIIe siècles.

Les verbes en *icare* dans lesquels, au lieu d'élider l'*i* (comme dans **caballicare chevaucher*), ce fut le *c* qu'on sacrifia, subirent le même déplacement de l'accent. Ainsi *otrier* (aujourd'hui *octroyer*) fit *otri* ou *otrei, otroi* à la première pers. de l'ind. présent. On eut de même *balie, baleie* ou *balloie* pour *ballicat, charrie, charreie* ou *charroie* pour *carricat* de *carricare*, qui avait aussi donné *charger*.

(2) La forme première dut être *mandue*, au *d* de laquelle l'analogie fit ensuite substituer le *j* des autres formes.

rarement appliqué (1). Du reste ce traitement orthopédique dut commencer dès le premier âge de la langue, car on ne trouve plus d'exemples des formes *pleines* qu'ont dû avoir les verbes tels qu'*accoutrer, empirer, arracher, emprunter, ceintrer* et d'autres, qui sont dans le même cas que *parler* et *manger* (2).

Signalons encore quelques autres verbes, en fort petit nombre, dont la consonne radicale (*c*), diversement modifiée d'abord selon qu'elle était suivie d'un *a* ou d'un *e*, a été ensuite rendue partout uniforme. Tels sont *coucher* et *chevaucher*, dont le *c*, tandis qu'il passait au *ch* devant *a*, devint régulièrement *c* ou *z* devant *e*. De là les formes telles que *culzt* = *collocet*, *chevalzt* = *caballicet*, qu'on trouve dans *Roland*, mais que l'analogie fit de bonne heure abandonner (3).

Nous avons déjà dit que la première conjugaison avait un verbe irrégulier, *aller*. Ce verbe est en même temps défectif, et on supplée aux formes qui lui manquent par celles de deux autres verbes également défectifs, et dérivés, l'un de *ire*, l'autre de *vadere*. — Le premier fournit le futur et le conditionnel, le second quatre personnes seulement, les trois du singulier et la troisième personne du pluriel du présent de l'indicatif. L'ancienne langue avait aussi du même verbe les personnes correspondantes du présent du subjonctif : que je *voise*, etc., qu'on trouve usitées jusqu'au XVIe siècle.

L'irrégularité d'*aller* consiste en ce que, au lieu d'avoir aux quatre formes atones du subjonctif présent la flexion propre ori-

(1) Par ex. dans *aventurer*, qui dut être d'abord *aventrer* — *j'aventure*; *raisonner* qui fut *raisnier* — *je raisonne*.

(2) Voir là-dessus dans la *Romania*, t. V, p. 140 et suiv., la remarquable étude de M. A. Darmesteter sur la protonique en français.

(3) Autre exemple : *escors-t* de *escorch-ier* dans Benoît de Sainte-More. Un cas analogue, mais un peu différent, est, dans *Roland*, *juz* (=*judi(co)* ; cf. *oz*=*audi*) de *jug-ier*. — Une autre modification de la consonne radicale, commune dans les vieux textes, est celle qu'offrent *ain-t* = *am-et* et d'autres formes semblables. On peut encore citer ici la substitution de la forte à la faible comme dans *demant* de *demander*, *acort* de *acorder*, etc, la chute de la consonne radicale comme dans *lie-t* de *lever*, *sojor-t* de *soiorner*, etc.

ginairement à la troisième conjugaison et devenue depuis, comme nous l'avons dit, commune à toutes, il a celle de la deuxième conjugaison, en *ie* (*e* mouillé), dérivant de *iam*. Nous avons déjà remarqué que cette flexion avait été, aux premiers siècles de la langue, attribuée à quelques verbes en *er*. *Aller* est le seul qui l'ait conservée. *Aille* est pour *álie*, où l'*i*, étant sans accent, n'a plus sa valeur ordinaire et influe seulement sur l'*l* précédente pour la mouiller. Cet *i* de la flexion *iam* se raffermissait souvent en *j* ou *g* et l'on avait *alge*, forme qui se rencontre très-fréquemment et qui, à son tour, devenait souvent *auge*, par suite du changement normal de *al* en *au* devant une consonne (1).

Le verbe *envoyer* et son composé *renvoyer*, partout ailleurs réguliers, font au futur *enverrai*, *renverrai*. Ce sont d'anciennes formes et peut-être les plus anciennes, qui ont prévalu, par exception, et malgré l'analogie, si puissante pourtant dans cette conjugaison, sur celles qu'on avait refaites après la propagation de la diphthongue à l'infinitif. Ces dernières (*envoierai*, *renvoierai*) vivent toujours dans le peuple, et les écrivains du XVI[e] siècle les employaient couramment.

Le verbe *stare*, qui est resté entier dans les autres langues romanes, a depuis longtemps disparu de la nôtre. Nous en avons gardé cependant les participes (*étant*, *été*) et l'infinitif (*ester*), ce dernier avec un sens tout spécial et seulement dans la langue du palais. Ce verbe présentait, ainsi que *dare*, que le français ne retint pas (2) et que l'italien et l'espagnol ont conservé, cela de remarquable qu'étant monosyllabe à toutes les formes où les verbes de la conjugaison en *are* sont accentués sur le radical, il portait, à ces formes, l'accent sur la désinence, son radical (apparent), réduit à deux consonnes, ne pouvant le recevoir. Il en résulta nécessairement qu'en pas-

(1) On trouve de même *apeauge* au subj. d'*appeler*, ce qui renvoie à une forme latine **appelliam* ou **appelleam*.

(2) On en trouve un exemple dans la *Passion* (st. 21) « *Que m'en darez ?* » Je n'en connais pas dans les textes postérieurs.

sant au français il garda l'accent à la même place, malgré la syllabe initiale dont il fut accru, par suite de l'adjonction de l'*e* qu'on avait préposé à *st* par euphonie, et, comme une voyelle sourde ne peut recevoir l'accent, il dut conserver sonores les flexions que les autres verbes changeaient en *e* muet. Il faisait en conséquence, au présent de l'indicatif, *estoi*, *estais*, *estait* ou *esta*, *estunt*. — Une forme *éste* supposerait un verbe latin *ésto*, qui n'exista jamais.

Dès qu'on eut perdu le sentiment de l'accent latin et que la langue française commença à vivre de sa vie propre, ces formes de présent indicatif *estoi*, *estais*, etc., rapportées à un infinitif *ester*, durent paraître profondément anomales. D'un autre côté, le prétérit, dérivé de *steti* ou plutôt d'une forme vulgaire *stui*, n'était pas non plus conforme au type de la première conjugaison (1). Le verbe *ester* ne pouvait donc que répugner à cet instinct de régularité dont nous avons déjà signalé la puissance et qui éliminait peu à peu de la conjugaison les anomalies, les licences, les accidents. Aussi le laissa-t-on périmer de très-bonne heure, et ses composés ne sont restés dans la langue qu'à la condition de se modeler sur le type régulier des verbes en *er*.

II. — *Deuxième conjugaison* (ir, iss = íre, isc).

Cette conjugaison comprend tous les verbes en *ir* dont le radical est allongé en *iss* aux temps de la première série, tels que *finir*, *emplir*, etc. Elle répond, pour la forme et en partie seulement, à celle des verbes inchoatifs latins en *isco*.

On trouve la langue française en possession dès les plus hauts temps de deux conjugaisons différentes des verbes en *ir*, l'une conforme à la conjugaison latine en *ire*, l'autre qui

(1) On disait *estui*, *estut* et à l'imparfait du subj. *esteusse*. L'analogie avait même fait créer un participe *esteu*, qui fut d'ailleurs peu usité.

différait de la première par cet allongement du radical en *iss* aux temps de la première série. Ce fut celle-ci qu'elle préféra et qu'elle adopta exclusivement comme type régulier des verbes en *ir*. Non-seulement elle a modelé sur ce type tous les verbes de la même désinence qu'elle a acquis depuis sa naissance, soit par voie d'emprunt, soit en les tirant de son propre fonds, mais encore elle y a graduellement ramené un certain nombre de ceux qui au début n'avaient pas la forme inchoative (1). Ce passage d'une classe à l'autre a commencé de très-bonne heure : on peut le constater dès le XIe siècle ; il a été se continuant sans cesse, et il a lieu encore tous les jours. comme chacun peut le remarquer, dans le parler populaire. Les verbes en *ir* qui ne l'ont pas effectué, du moins dans le langage correct, forment la partie archaïque de cette conjugaison, et nous les reléguerons pour ce motif dans la même grande classe que les verbes en *re* et en *oir*.

Pourquoi cette préférence donnée, dans la conjugaison en *ir*, à la forme inchoative sur sa rivale ? — La langue française paraît avoir ressenti de bonne heure deux besoins opposés, l'un, déjà constaté, de réduire à l'unité la diversité des flexions de ses verbes, l'autre, d'avoir deux conjugaisons différentes, deux *moules à verbes* complétement distincts. Il fallait concilier ces deux exigences, qui ne pouvaient, d'ailleurs, se trouver en lutte qu'aux temps de la première série, les seuls, comme nous l'avons vu, où le besoin de l'unité ait obtenu satisfaction. L'adoption comme type de la conjugaison à forme inchoative donnait le moyen d'y parvenir, et ce fut là sans doute le motif de la préférence qu'elle obtint. Grâce à l'adjonction de la syllabe *iss* à leur radical, les verbes en *ir*, tout en conservant aux temps de la première série les flexions pro-

(1) Tels sont *engloutir, emplir, asservir, convertir, (dé)guerpir, fléchir, fourbir, jouir, enfouir*, plusieurs composés de *vêtir (investir, travestir), trahir, haïr*. — Ce dernier offre ceci de remarquable que les trois pers. sing. de l'indicatif présent ont continué de suivre l'ancienne conjugaison. C'est, par ce motif, le seul verbe irrégulier de la conjugaison inchoative.

prement dites communes à tous les verbes, se trouvèrent avoir à *toutes* leurs formes la voyelle *i*, caractéristique de la conjugaison en *ir*, et la distinction entre celle-ci et l'autre conjugaison modèle de la langue (*er*) fut complète.

La constitution de la conjugaison inchoative en *ir*, telle que nous la possédons, fut l'œuvre propre et exclusive de la langue française. Le latin classique n'en offrait point le type homogène, et l'usage différent que firent les autres langues romanes du suffixe verbal *isc* (ou *esc*) prouve que le latin vulgaire ne devait par l'offrir davantage (1). Nous nous bornerons, en conséquence, pour cette conjugaison, à donner le tableau comparatif de ses formes, sans les rattacher à un thème quelconque, puisqu'elle ne renferme aucun verbe qui soit d'un bout à l'autre la reproduction d'un original latin.

Paradigme de la conjugaison des verbes en ir *à forme inchoative.*

INFINITIF.

íre.	ir.

INDICATIF PRÉSENT.

ísc o.	is.
ísc is.	is.
ísc it.	is t, i t.
ísc imus.	iss ons.
ísc itis.	iss ez.
ísc unt.	iss ent.

(1) On sait que les verbes en *isco, esco* suivaient la troisième conjugaison et n'avaient ni l'infinitif en *ire*, ni le parfait en *ivi*. Leur fortune ne fut pas la même dans toutes les provinces de la latinité. En Espagne, l'infinitif resta tel qu'en latin, je veux dire qu'il ne se changea pas en *ir*, car l'accent y fut déplacé comme, d'ailleurs, dans tous les verbes en *ere*, et *éscere* devint *ecér* ; de plus, l'accroissement du radical fut propagé aux temps de la deuxième série, qui ne le recevaient pas en latin. — En Italie, au contraire, la syllabe additive parut n'avoir d'autre utilité que de donner plus de corps aux formes grêles de la conjugaison, et elle fut

Imparfait.

isc ébam.	iss oie, ais.
isc ébas.	iss oies, ais.
isc ébat.	iss oit, ait.
isc ebámus.	iss ions.
isc ebátis.	iss iez.
isc ébant.	iss oient, aient.

Impératif.

ísc e.	is.

Subjonctif présent.

ísc am.	iss e.
ísc as.	iss es.
ísc at.	iss e.
isc ámus.	iss ons, ions.
isc átis.	iss ez, iez.
ísc ant.	iss ent.

Gérondif.

isc éndum.	iss ant.

Participe présent.

isc éntem.	iss ant.

PRÉTÉRIT.

ívi.	i, is.
ivisti, ísti.	is.
ívit.	it.
ívimus.	imes (ismes), îmes.
ivístis, ístis.	istes, îtes.
ivérunt, iérunt (1).	irent.

Imparfait du subjonctif.

íssem.	isse.
ísses.	isses.

supprimée en conséquence dans toutes les formes à flexions sonores, de sorte que tout l'imparfait, le participe présent et les deux premières pers. plur. de l'indicatif et du subjonctif présent la perdirent. Quant à l'infinitif, il ne la garda pas non plus, et on le fit, comme en français, en *ire*.

(1) Ou plutôt íverunt, íerunt. (Voir ci-après, p. 84.)

ísset.	ist, ít.
issémus.	issons, issions.
issétis.	issez, issiez.
íssent.	issent.

PARTICIPE PASSÉ.

ítum.	it, id, i.
ítam.	ide, ie.

OBSERVATIONS.

Indicatif présent. — La voyelle de la flexion tomba selon la règle aux trois personnes du singulier, entraînant le *c* dans sa chute. L'*s* restée seule tomba elle aussi à la troisième personne, mais beaucoup plus tard, en laissant long l'*i* précédent, ce qui le distingue de celui de la personne correspondante du prétérit, ce dernier ayant été abrégé par le *t* dont il fut dès les plus hauts temps immédiatement suivi.

Les deux premières personnes du puriel ne sont pas fidèles à l'accent latin ; sans doute le petit nombre de verbes en *esco*, *isco*, qui passèrent dans la langue au début, durent se dégager à ces deux personnes, comme d'ailleurs tous les autres verbes de la conjugaison en *ĕre*, avec des flexions sourdes. Mais ils ne tardèrent pas à les échanger contre les flexions sonores *ons*, *ez*, dérivées de *ámus, átis*, car, si haut qu'on remonte, on ne rencontre dans aucun texte de verbe inchoatif qui en offre d'autres que ces dernières.

La phonétique aurait exigé que le *c* de *sc*, en passant à l'*s* devant *e* et *i*, devînt *ch* devant *a*. Mais les variations du nouveau radical qui seraient résultées de cette diversité de traitement de la gutturale répugnaient à l'instinct de la langue et ne pouvaient surtout être souffertes dans une conjugaison type. Aussi la prépondérance de l'analogie s'établit-elle ici facilement, et cela dès le principe, car on ne trouve pas un seul exemple de formes en *sche* dans les anciens textes.

Prétérit. — Le *v* des formes latines disparut dès le principe, dans cette conjugaison comme dans la première, sans laisser de traces. — L'*s* de la deuxième personne du singu-

lier fut d'assez bonne heure attribuée aussi quelquefois, par analogie, à la première. Cet abus ne prit toutefois force de loi que très-tard, dans le courant du XVII[e] siècle.

Imparfait du subjonctif. — Dérivation très-régulière de la forme latine contractée. Pour les finales proprement dites, qui sont communes à toutes les conjugaisons, voy. ce qu'on a dit ci-dessus en traitant de la première (1).

Futur et conditionnel. — Il faut ici remarquer, relativement aux verbes du premier fonds de cette conjugaison, que, dans son union avec le verbe *habeo*, l'infinitif latin ayant, grâce à l'intimité de cette union, perdu son accent, dut aussi perdre son *i* (originel ou non), conformément à la loi commune à toutes les voyelles protoniques autres que l'*a*. C'est ce qui eut lieu, partout où une autre loi phonique ne contraria pas l'action de celle-ci, dans les verbes en *ir* non inchoatifs. Mais une conjugaison vivante ne pouvait souffrir une pareille mutilation qui, d'une part, en aurait détruit la régularité, en rendant impossible, dans la plupart de ses verbes, cette constante identité du radical qui fut dès le principe l'idéal de la langue, et qui, d'autre part, aurait effacé, dans deux temps des mêmes verbes, sa caractéristique essentielle, à savoir l'*i*, dont la présence, partout maintenue, devait partout la distinguer de l'autre conjugaison type (2).

Aussi ceux de nos verbes en *ir* inchoatifs qui avaient pu, dans la période de dégagement, perdre l'*i* de l'infinitif au futur et au conditionnel (3), durent-ils le reprendre dès que le plan de

(1) Dans le principe, les prétérits de quelques verbes de cette conjugaison, par suite peut-être d'une assimilation erronée avec certains prétérits à accent mobile de la conjugaison en *re*, tels que *dis, de sis*, etc., reçurent un accroissement anomal de la flexion qui s'étendit par suite à l'imparfait du subjonctif. Ex. : *guaris, guar* esis, *guar ist, guar* esimes, *guar* esistes, *guar irent ; gar* esist.

(2) Ajoutons que le sentiment toujours vivant de la complexité du futur et du conditionnel exigeait que l'infinitif, qui est l'élément principal de ces deux temps composés, y eût toujours, dans cette conjugaison comme dans la première, sa forme complète. Voyez là-dessus le mémoire déjà loué de M. Darmesteter, p. 157-159.

(3) Tel dut être le cas de *finir, florir,* qui rigoureusement devaient

la nouvelle conjugaison se fut dessiné, et il en fut de même de ceux qui y furent admis successivement, comme *fouir* et *jouir*, dont le futur fut d'abord *forrai* et *jorrai*.

Le plus grand nombre des verbes de cette conjugaison ont été formés par la langue française elle-même. Parmi ceux qui sont d'origine latine immédiate, une moitié à peu près appartenait, dans le latin classique, à la quatrième conjugaison (*ire*). De l'autre moitié deux tiers appartenaient à la troisième (*ĕre*) (1), le dernier tiers à la seconde (*ēre*) (2). Il est vraisemblable que ces derniers avaient changé dans le latin vulgaire même leur désinence infinitive en *ire*, car on sait par divers témoignages que la mutation de l'*e* long et accentué en *i* n'était pas rare. Le même changement de conjugaison avait dû avoir lieu aussi pour les premiers, au moyen du déplacement de l'accent et de la permutation simultanée ou consécutive de l'*e* en *i*. Mais on ne saurait l'affirmer absolument de tous, car les formes telles que *freindre*, *geindre* (= *frémere*, *gémere*), à côté de *frémir*, *gémir*, prouvent que, lorsque notre langue s'est dégagée, on hésitait encore pour plusieurs entre l'ancienne prononciation et la nouvelle.

J'ai déjà noté que cette conjugaison s'est peu à peu annexé un certain nombre de verbes qui n'avaient pas originairement la forme inchoative. De ceux qui l'avaient déjà en latin, aucun ne conserva sa désinence infinitive : *éscere* ou *iscere* auraient donné *eistre* ou *oistre*, et tous se présentent, dès les plus hauts temps, avec l'infinitif en *ir*.

Tous les verbes de cette conjugaison sont aujourd'hui réguliers, excepté *haïr*, dont nous avons déjà signalé l'irrégularité. Nous croyons superflu d'examiner en particulier chacun de ceux qui, s'écartant originairement du type de cette

faire *finrai* (*findrai*, *firrai*), *florrai* ; mais on ne trouve pas ces formes. Voy. Darmesteter *loc. cit.* p. 157.

(1) Tels sont *agir*, *ravir*, *régir*, *surgir*, *vomir*.

(2) Par ex. : *abolir*, *fleurir*, *languir*, *pourrir*.

conjugaison, y ont été graduellement ramenés. Nous nous bornerons à quelques observations sur le verbe *bénir*.

Ce verbe vient de *benedicere* qui, conformément à la règle des mots proparoxytons, avait donné *béneisre* (1), puis *bénéire*. Par suite de la chute anomale de l'*e* final à l'infinitif et de la contraction en *i* des formes anciennes en *ei* (*beneis*, *beneissons*, etc.), tout ce qui reste à ce verbe de la partie essentielle de son radical paraît faire partie de la flexion ou, ce qui est la même chose, semble n'être que le suffixe (*iss*), qui supplée cette flexion ou la précède, aux temps de la première série des verbes en *ir* inchoatifs. C'est ainsi qu'il a pu être classé parmi ces derniers. La première personne du singulier du prétérit *bénis* (*bénéis*=*benedixi*) entraîna la forme des autres, conformément à la série régulière. Mais cela ne se fit pas immédiatement ni sans hésitation, et longtemps on employa les formes *benesquis*, *benesquistes*, régulièrement dérivées de *benedexisti*, *benedexistis*, par transposition des éléments de l'*x*, et d'après lesquelles on attribua, par extension, des formes analogues, c'est-à-dire munies de flexions également toniques, aux autres personnes. Ex : *benesquit*, *benesquirent*. — Le participe passé de ce verbe est le seul qui ait conservé le *t* étymologique que tous les autres ont depuis longtemps laissé tomber : *bénit*, *bénite* ; mais il n'est employé sous cette forme que dans un sens spécial et liturgique. Dans l'usage ordinaire il est simplement en *i*, *ie*, comme tous ceux de sa conjugaison.

(1) De *beneisre* l'on forma régulièrement *bénéistre*, d'où *bénistre* et le futur *benistrai*. — Une autre forme aussi régulière, mais résultant d'un traitement différent du mot, fut *bendire*. *Maudire* eut de même autrefois les deux formes *maleir* et *maldire*.

CHAPITRE TROISIÈME

CONJUGAISONS ARCHAÏQUES.

Ces conjugaisons qui, comme nous l'avons déjà dit, n'ont jamais servi de modèle et qui ne renferment que des verbes contemporains de la langue, comprennent :

1° Les verbes en *ir*, à forme non inchoative ;

2° Les verbes en *re* ;

3° Les verbes en *oir*.

Tandis que les deux conjugaisons types restent distinctes à toutes leurs formes et n'empiètent jamais l'une sur l'autre, les conjugaisons archaïques se comportent tout différemment entre elles. Il n'y a, en effet, qu'une seule forme, l'infinitif, qui soit absolument propre à chacune d'elles ; les flexions de la première série, nous le savons déjà, sont communes à toutes, et quant à celles de la seconde série, si les flexions en *i* appartiennent plus particulièrement à la conjugaison en *ir*, les flexions en *u* à la conjugaison en *oir*, celles-ci se retrouvent néanmoins dans quelques verbes en *ir*, celles-là dans quelques verbes en *oir*, et elles se partagent, très-inégalement toutefois, les verbes en *re*. Ajoutons que ceux de ces derniers verbes qui ont un participe passé à flexion distincte et sensible, au lieu de le former en *i*, comme les verbes en *ir*, conformément à leur prétérit, qui est en *is* chez le plus grand nombre, le forment en *u*, comme les verbes en *oir*.

Les conjugaisons archaïques se pénètrent donc mutuellement ; elles sont en quelque sorte enchevêtrées l'une dans l'autre, et l'on pourrait sans inconvénient les réunir en une seule. Il y aurait même avantage à le faire dans les grammaires élémentaires, où l'on enseigne seulement l'état présent de la langue. Mais dans une exposition historique, il est né-

cessaire, en raison de leur diversité d'origine et des proportions différentes selon lesquelles chacune d'elles a subi l'action des forces qui les ont constituées, de les passer en revue séparément. C'est ce que nous ferons ici, au risque d'avoir parfois à nous répéter. Mais nous ne suivrons pas l'ordre habituel, qui est de placer les verbes en *re* au dernier rang. Nous reléguerons à cette place les verbes en *oir*, parce qu'ils sont à la fois les moins nombreux et les plus archaïques, et qu'on peut considérer leur conjugaison tout entière comme une véritable exception dans l'état actuel de la langue française.

De ce mélange des formes entre les trois conjugaisons archaïques résulte, comme une conséquence nécessaire, que tous les verbes de chacune d'elles ne se conjuguent pas de la même manière et qu'il n'y a, dans ces conjugaisons, aucun rapport constant entre la forme de l'infinitif d'une part et celle du prétérit ou du participe passé de l'autre, non plus qu'entre celles de ces deux derniers temps. Elles se distinguent encore en cela des conjugaisons types qui ne souffrent aucune diversité dans leur régime intérieur, et dont chacune n'a qu'une seule et même règle qu'elle applique uniformément à tous les verbes qui la composent. Bien loin donc qu'à l'exemple de ceux-ci, les verbes des conjugaisons archaïques se rangent tous ensemble, dans chacune d'elles, sous une même loi, ils se divisent, au contraire, en nombreux petits groupes (1), soumis à des règles différentes. On ne considère habituellement comme réguliers, dans chaque conjugaison, que les verbes d'un seul de ces groupes (2). C'est rejeter arbitrairement parmi les irréguliers plus des trois quarts des verbes de ces conjugaisons. Cette manière de voir n'est point cependant

(1) On a compté plus de cinquante de ces groupes.
(2) Ainsi dans la conjugaison en *re*, *rendre* et ceux de son groupe, dans la conjugaison en *oir*, *devoir* et les autres verbes en *evoir*. Quant à la conjugaison en *ir* (archaïque), comme on ne la distingue pas de la conjugaison à forme inchoative, on considère ordinairement comme irréguliers tous les verbes qui la composent.

absolument fausse ; elle a sa raison d'être et en partie sa justification dans le génie même de notre langue, car, au point de vue de la logique rigoureuse et de l'esprit de régularité absolue qui régit souverainement les deux conjugaisons vivantes, esprit étroit, si l'on veut, mais qui est l'esprit français lui-même, amoureux surtout d'uniformité et confondant volontiers la variété avec le désordre, la majeure partie des verbes qui composent les conjugaisons archaïques doivent paraître irréguliers. Mais au point de vue supérieur de l'histoire naturelle du langage, comme à celui de la grammaire latine et de l'histoire particulière de notre langue, la plupart ne le sont point. Diversité n'implique pas nécessairement irrégularité, et si les conjugaisons types, étant des moules actifs et *vivants*, ne peuvent être aussi que des systèmes simples et *uns*, les conjugaisons archaïques, réduites, dès la naissance de la langue, à n'être plus que des cadres inertes, des répertoires à jamais clos, n'excluent par essence ni la variété ni même la complication.

D'après ces principes, et nous rappelant que, selon la tradition latine qui reste ici dominante, les quatre temps primitifs sont indépendants les uns des autres, nous ne considérerons point comme irréguliers des verbes, tels que *mourir*, *craindre*, que l'on appelle ordinairement ainsi, par cela seul qu'ils s'écartent en des points plus ou moins nombreux du modèle unique que l'on donne de leur conjugaison respective, et nous restreindrons cette qualification à ceux qui sont rebelles à l'analogie dans la suite d'un même temps, tels que *dire*, ou d'une même série, tels que *faire*, *savoir*. — Nous ne ferons point, d'ailleurs, de ces verbes une classe à part et nous laisserons chacun d'eux dans la subdivision à laquelle il appartient par ses caractères essentiels.

I. — *Verbes en* ir *à forme non inchoative.*

Voici le paradigme de cette conjugaison :

INFINITIF.

Serv íre.	Serv ir.

INDICATIF PRÉSENT.

Sérv io.	Ser(v), s.
Sérv is.	Ser(v) s.
Sérv it.	Ser(v) t.
Serv ímus.	Serv ons.
Serv ítis.	Serv ez (eiz).
Sérv iunt.	Serv ent.

Imparfait.

Serv iébam.	Serv oie, ois, ais.
Serv iébas.	Serv oies, ois, ais.
Serv iébat.	Serv oit, ait.
Serv iebámus.	Serv iens, ions.
Serv iebátis.	Serv iez
Serv iébant.	Serv oient, aient.

Impératif.

Sérv i.	Ser(v), s.

Subjonctif présent.

Sérv iam.	Sérv ie, e.
Sérv ias.	Sérv ies, es.
Sérv iat.	Sérv iet, e.
Serv iámus.	Serv ions (iens).
Serv iátis.	Serv iez.
Sérv iant.	Sérv ient, ent.

Gérondif.

Serv iéndum.	Serv ant.

Participe présent.

Serv iéntem.	Serv ant.

PRÉTÉRIT.

Serv ívi.	Serv i, is.
Serv ivísti, ísti.	Serv is.
Serv ívit.	Serv it (i).
Serv ívimus.	Serv imes (ismes), îmes.
Serv ivístis, ístis.	Serv istes, îtes.
Serv ivérunt, iérunt (1).	Serv irent.

Imparfait du subjonctif.

Serv íssem.	Serv isse.

(1) Ou plutôt íverunt, íerunt. (Voir ci-après, p. 84).

Serv ísses.	Serv isses.
Serv ísset.	Serv ist, it.
Serv issémus.	Serv issons, issions.
Serv issétis.	Serv issez, issiez
Serv íssent.	Serv issent.

PARTICIPE PASSÉ.

Serv ítum.	Serv it (id), i.
Serv ítam.	Serv ide, ie.

OBSERVATIONS.

Cette conjugaison, comme on vient de le voir, n'est pas moins fidèle que celle des verbes en *er* à l'accent latin. Elle dut se dégager de la langue mère avec un radical aussi intact, munie d'autant de flexions sensibles que celle-ci. Elle aurait donc pu, comme elle, être adoptée entièrement pour modèle. Nous avons expliqué ci-dessus pourquoi elle n'eut pas cette fortune.

Indicatif présent. — Les voyelles de la flexion tombèrent dès le principe aux trois personnes du singulier et ne furent jamais suppléées (1), sauf dans les verbes comme *couvrir*, *ouvrir*, *offrir*, *souffrir*, où la nécessité de soutenir un groupe de consonnes fit introduire un *e* muet : *je couvre*, *tu couvres*, etc. — La dernière consonne du radical, si une *r* ou une *n* la précédait, suivit la voyelle dans sa chute : *tu pars*, *tu sens*, *tu dors*. — A la troisième personne, si cette consonne était une dentale, elle persista au contraire, et ce fut le *t* flexionnel qui tomba : *rend*.

L'*s* caractéristique de la deuxième personne du singulier

(1) L'*i* de la première personne ne disparut pas toujours entièrement. Cette lettre fut quelquefois ou attirée par la voyelle antécédente qu'elle diphthongua, ou maintenue en place sous forme de *j*, de *ch* ou de *c*. Cela eut lieu naturellement non-seulement dans les verbes qui avaient, dans le latin classique, *io* ou *eo* (ce dernier groupe étant lui-même devenu *io*, comme *eam*, *iam*), mais encore dans des verbes d'autres conjugaisons auxquels le bas latin avait dû prêter abusivement cette flexion. Ex. : *muerc* = **morio*, *doin* = **donio* pour *dono*, *porc* = **portio* (?) pour *porto*.

fut indûment attribuée aussi à la première dès le XIIIe siècle(1). Mais cet abus ne devint général qu'au XVIIe siècle où il prit force de loi. (Cf. ci-dessus, sur la même propagation de l'*s* à la première pers. sing. du prétérit). — L'attribution des flexions *ons*, *ez*, dérivées de *ámus*, *átis* aux verbes de la conjugaison en *ir*, remonte aux plus anciens monuments de la langue ; mais on trouve encore quelques traces au XIIe siècle de celles qu'avaient dû donner dans le principe *imus* et *itis*. Telles sont, dans les sermons de saint Bernard, les formes *aempliz* p. 546, *esbahiz* p. 530.

Imparfait. — Ce même texte nous offre de nombreux exemples (2) d'une forme en *ive* = *ibam* (contraction de *iebam* déjà pratiquée par le latin classique), qui était, comme *éve* dans la première conjugaison, particulière à la région de l'Est. La flexion *oie* s'y substitua d'ailleurs de bonne heure. Dans le français proprement dit, cette conjugaison n'en eut jamais d'autre. L'*i* latin y disparut, par conséquent, sans laisser de trace, sauf dans *ouir* et les verbes comme *saillir* où l'on a jusqu'à nos jours conservé l'*i* de *iebam* comme celui de *ientem*, mais en rapportant au radical cette lettre formative, et la propageant par suite aux autres formes toniques, comme *oyons*, *oyez* ; *saillons*, *saillez*.

Subjonctif présent. — Le latin *iam* avait produit normalement la flexion atone *ie*, qui tantôt restait telle (3), tantôt se

(1) On trouve quelquefois cette *s* attachée même à la première personne de l'indicatif présent de la première conjugaison, avant que l'*e* muet y eût pris la place de l'*o* disparu, mais jamais depuis. Ex. : *j'ains* (*amo*), *je plors* (déjà dans *Roland*), *je doins*.

(2) Ex. : *oyvet*, *sostenivet*, *sentivet*, *servivet*, *sosfeisivet* (*sufficiebat*), *venivet* (qu'on a, à tort, p. 525, imprimé *venjuet*). On remarquera que, le *v* ne se maintenant pas, non plus que dans la première conjugaison, aux formes toniques, la première et la deuxième personne du pluriel durent être dès le principe, dans ce dialecte comme dans les autres, identiques à celles des autres conjugaisons.

(3) Ex. : *dórmie*, et, par propagation abusive aux autres conjugaisons, *réndie*, *pórtie*, *métie*, *giétie* (*Bestiaire d'amour* par Richard de Fournival, pp. 2, 25, 40, 46, 53). Si la consonne radicale était *n* ou *l*, l'*i* pouvait s'y combiner pour former une *n* ou une *l* mouillée : *vaille* = *vál-ie*, *viegne* = *vién-ie*. — L'attraction de l'*i* dans la syllabe précédente avait lieu aussi quelquefois : *moire* = **moriat*, *doine* = **doniat*.

raffermissait en *je, ge, che* (1). Mais cette flexion, déjà commune aux verbes en *ēre*(car *eam* = *iam*) et qui fut souvent attribuée aussi, par suite d'un abus remontant sans doute au latin lui-même, à des verbes en *er* et en *re*, tomba peu à peu en désuétude. Il n'en reste aujourd'hui et depuis le XVI[e] siècle que des traces fort rares (2), dans *sache*, par ex., = *sapje* = *sapiam* et dans les formes en *l* mouillée, telles que *aille*, déjà mentionnée, *vaille, veuille*, etc. Aucun verbe en *ir* ne l'a conservée, sauf *bouillir, faillir, saillir* et leurs composés, où elle ne se laisse pas d'ailleurs reconnaître (comme dans *vaille*) au premier coup d'œil, parce que la mouillure de l'*l* y a gagné par analogie toutes les formes.

Ce que nous venons de dire de l'abandon de la flexion *ie* ne s'applique, bien entendu, qu'aux formes atones, puisque, comme on l'a déjà noté, les formes toniques, c'est-à-dire celles qu'avaient produites *iamus iatis*, ont été adoptées au contraire par toutes les conjugaisons. Mais, dans le principe et encore longtemps après, les formes sèches à ces deux personnes furent, comme aux quatre autres, souvent préférées, même dans les verbes en *ir* et en *oir* : *Departum, esjodums* (*gaudeamus*), *possedums*; *puissez* (*Roland, Psautier d'Oxford*, etc.). Au

(1) Ex. : *Morge* (*moriat*), *fierge* (*feriat*), *vienge* (*veniam*), *donge* (**doniam* pour *donem*), *esponge* (*exponiat* pour *exponat*), *tolges* (**tollias* pour *tollas*), *corgent* (**curriant* pour *currant*). — On eut quelquefois *c* ou *s* au lieu de *j* : *possece* (*possideat*), *estuce* (*studeat*) du verbe depuis longtemps inusité *estovoir* ; *sace* (*sapiat*) ; *doinset* (**doniat*). Dans ce dernier cas l'*e*, malgré son origine étymologique (*a*) qui devait assurer son maintien, s'élida le plus souvent et l'on eut *doinst*, d'où *doint*, forme restée en usage jusqu'au XVI[e] siècle et même, dans le style marotique, jusqu'à nos jours. On trouve pareillement *parost* au lieu de *paro(l)get* =**paraboliat*. — Pour ce changement de *j* en *s*, cf. *aoist*=*adauget* (Benoît, v. 35955), *moust* = *mulget*, encore dans un texte du XV[e] siècle (*Evang. des Quenouilles*). On a d'ailleurs d'autres exemples de ce phénomène. On remarquera que le *j*, tout en s'assibilant, agit dans *aoist* comme dans *doinst* sur la voyelle précédente pour la diphthonguer. Cela doit faire supposer que le *s* y avait le son du *z*. Cf. *luise* (*luceat*) à côté de *Luce* (*Lucia*) et voy. là-dessus la *Revue des langues romanes*, t. V, pp. 336, 337.

(2) Elle est restée, sous sa forme raffermie, en très-grand usage dans plusieurs patois, par ex. le saintongeais : *entenge, boège* (*boive*), *mège* (*mette*) etc.

XVIe siècle le grammairien Du Guez donne encore dans ses paradigmes, au subjonctif de *mouvoir*, *mouvons*, *mouvez*.

L'*i* de *iamus* et de *iatis*, comme celui de *iam*, se consonnifia aussi quelquefois en *j* (*g*). Ex.: *quergez* (*quœriatis* pour *quœratis*). Ce dernier cas a dû être plus fréquent que les textes imprimés ne l'indiquent, parce que l'*i*, que les éditeurs ont toujours transcrit *i*, devrait souvent peut-être être lu *j*. Ainsi *murjum* au lieu de *murium*, dans les textes où le singulier est *muerge*. C'est probablement pour prévenir cette confusion de *j* avec *i*, dans laquelle il nous est aujourd'hui si facile de tomber, que les scribes, au risque d'en provoquer une autre, ont souvent employé le *g* devant *a*, *o*, *u*, comme ils le faisaient devant *e*, *i*, pour figurer le son du *j*. Ex. : *prengum*, *vengum* (1).

Temps de la deuxième série. — Il n'y a rien à observer ici quant aux temps de la deuxième série. Leurs flexions sont les mêmes, sauf pour quatre ou cinq verbes, que dans la conjugaison inchoative, et nous n'avons qu'à renvoyer à ce qui en a été dit ci-dessus. Les observations particulières trouveront leur place dans les paragraphes suivants.

Futur et conditionnel. — On a expliqué plus haut (p. 63) comment l'*i* de l'infinitif dut tomber, à ces deux temps, dans un grand nombre de verbes en *ir*. *Gésir* fit *gerrai*; *oïr*, *orrai*; *guérir*, *guerrai*; *férir*, *ferrai*; *saillir*, *saudrai*; *tolir*, *toldrai*. L'analogie a fait restituer l'*i* à plusieurs de ceux qui l'avaient perdu, tels que *guérir* et les composés de *saillir*. Mais *tenir*, *venir*, *quérir*, *mourir*, *courir* et leurs composés ont conservé leurs anciennes formes.

Dans ceux de ces verbes où le besoin de soutenir un groupe de consonnes exigea la présence d'une voyelle devant l'*r* de l'infinitif, l'*i* fut immédiatement remplacé par un *e* muet, qui

(1) Les deux notations *i* et *g* sont employées concurremment, dans les *Quatre livres des rois*, dans le cas dont il s'agit (par ex. *venium* et *vengum*), ce qui à la fois démontre leur équivalence et indique clairement le son qu'elles figurent, à savoir *j*.

dut à son tour bientôt après céder la place à l'*i*, ramené par l'analogie. De là des formes telles que *overra*, métathèse de *ovrera* (*ouvrira*). De là aussi probablement le futur, encore exclusivement usité dans la langue correcte, du verbe *cueillir*, qui est *cueillerai*, et les formes pareilles, mais aujourd'hui réformées, *saillerai*, *tressaillerai*.

Cette conjugaison ne comprend plus que vingt-six verbes simples, dont quatre sont défectifs. Plusieurs ne sont pas dérivés de verbes latins en *ire*. Ce sont les suivants, dont l'infinitif dans le latin classique était en *ēre* ou en *ĕre*, mais qui avaient déjà pour la plupart, comme tout porte à le croire, et comme on en a du reste la preuve pour plusieurs, changé de conjugaison dans le latin vulgaire :

Gésir de *jacére ; repentir* de *pœnitére; tenir* de *tenére ; courir* de *currĕre; quérir* de *quœrĕre*, qui plus régulièrement ont fait aussi *courre* et *querre;— cueillir* de *colligĕre* (1); *faillir* de *fallĕre* (2), qui a donné aussi *falloir* avec la même faute contre l'accent ; — *fuir* de *fugĕre* (3); *offrir* et *souffrir* de *offerre* et *sufferre* (4), devenus *offerire* et *sufferire* dans le bas latin (5).

Tous les autres verbes de cette conjugaison qui nous restent sont dérivés de primitifs latins en *ire*, mais dont un petit nombre seulement avaient, originairement du moins, le parfait en *ivi*.

Se conjuguent comme *servir* :

1° *Bouillir* (*bullire, ivi, itum*), sauf qu'il perd sa consonne radicale (*ill*) aux trois personnes du singulier du présent de l'indicatif.

(1) Un autre composé de *legere, intelligere*, donna *entelgir*. Cf. le provençal *legir*.

(2) Italien : *fallire*.

(3) Italien : *fuggire;* provençal : *fugir*; espagnol : *huir*; roumain : *fugi*.

(4) Italien : *sofferire, offerire* ; roumain : *sufri*; espagnol : *sufrir ; offerre*, dans cette dernière langue, est devenu inchoatif : *ofrecer*.

(5) Nous mentionnerons ici quelques-uns de ceux de même origine qui sont périmés: *delir* de *delere, sorbir* de *sorbere, merir* de *merere, permanir* de *permanere, comburir* de *comburere, espanir* de *expandere, espenir* de *expendere, relinquir* de *relinquere*.

2° *Dormir* (*dormire, ivi, itum*).

3° *Mentir;* 4° *partir;* 5° *sortir.*—Ces verbes viennent de verbes déponents que la base latinité conjuguait activement. *Sortio* et *partio* se trouvent déjà dans des auteurs antérieurs à Cicéron.

6° *Repentir* (*pœnitere, pœnituit.*)

7° *Sentir* (*sentire, sensi, sensum*).

On voit que la dérivation régulière ne pouvait donner les temps de la deuxième série de ces deux derniers verbes. On leur imposa les flexions normales des verbes en *ir.*—Outre *senti* on trouve un autre participe, *sentu,* encore usité en Saintonge.

8° *Vêtir* (*vestire, ivi, itum*) eut de même autrefois deux participes, l'un en *i*, l'autre en *u*. C'est le dernier seul qui a survécu, aussi bien dans le verbe simple que dans ses composés primitifs (*revêtir, dévêtir*). Mais dans *investir*, tiré tout fait du latin beaucoup plus tard, le participe est en *i*. Ce dernier verbe appartient d'ailleurs à la conjugaison inchoative, à laquelle *vêtir* lui–même tend à passer.

9° *Faillir* (*fallire* pour *fallĕre*); 10° *saillir* (*salire*). — L'*l* mouillée du radical de ces deux verbes est due à l'influence de l'*i* des formes de l'imparfait et du subjonctif présent *iebam, iam*. La conjugaison régulière a été *faus, faus, faut;* etc. = *fal-s, fal–s, fal-t; sal-s,* etc. Mais l'un et l'autre verbe tendent à garder à toutes ces formes la consonne mouillée de l'infinitif et à la faire suivre d'un *e* muet pour l'appuyer. Ce changement a même eu lieu déjà complètement dans les composés de *saillir.* — Le futur de ces verbes est aujourd'hui, dans l'usage ordinaire, *faillirai, saillirai.* Mais les anciennes formes *saudrai, faudrai,* produites par l'élision de la voyelle infinitive avec épenthèse normale de la dentale entre *l* et *r* (*sal(d)rai, fal(d)rai*), ne sont pas encore totalement tombées en désuétude. Pour *tressaillir*, on dit aussi *tressaillerai,* forme dont l'académie autorisait encore l'emploi en 1798.

11° *Fuir.* — Ce verbe est très-régulier. Il faut seulement remarquer que son radical se termine par un *i*, représentant le *g* (=*j*) latin, et que cet *i* se contracte avec l'*i* de la flexion

à l'infinitif (*fuir* = *fui-ir*), au participe passé et aux temps de la deuxième série. Partout ailleurs, c'est-à-dire aux temps de la première série, il reste distinct de la flexion. *Fui-ons, fui-ais, fui-ions, fui-ant.* Observons qu'on change aujourd'hui l'*i* radical en *y* à toutes les formes où la flexion est accentuée, et qu'on le maintient tel quel quand c'est le radical qui porte l'accent. Ex. : *Fuy-ons, fui-ent.*

12° *Ouïr* (*audire, ivi, itum*).—Aujourd'hui défectif. Il n'est employé usuellement qu'à l'infinitif, aux temps de la 2e série et au participe passé : *ouïr, ouïs-ouïmes, ouïsse, ouï.* Il peut l'être encore à ceux de la première série, dans le style marotique ; mais il y conserve l'*o* de l'ancienne orthographe et l'on prononce en conséquence *oyons, oyais, oyant.*

Les autres verbes en *ir* diffèrent, en des points plus ou moins nombreux, du modèle donné ci-dessus. Ce sont les suivants :

Couvrir; ouvrir; offrir; souffrir. — Ces quatre verbes ont conservé le participe passé étymologique : *couvert, ouvert, offert, souffert.* De plus, pour le motif déjà indiqué, un *e* muet s'est substitué dans les trois personnes du singulier du présent de l'indicatif, à la flexion latine disparue. Ils se conjuguent, quant au reste, comme *servir.*

Cueillir. — *Colligĕre* produisit *cueillir* par une irrégularité semblable à celle que nous avons signalée dans la dérivation de *bénéir.* D'après la règle, cet infinitif, aurait dû donner *cueillire,* comme *légere* donnait *lire* et *frígere, frire.* — Les anciennes formes du futur et du conditionnel *cueillerai, cueillerais,* où l'*e* muet remplace l'*i* tombé, ont été conservées, comme celles, déjà notées, de *tressaillir.*— Une autre forme dans laquelle l'*i* n'avait pas été remplacé fut *queudrai,* analogue à *saudrai.* — A l'indicatif présent on a dit pareillement *queut, quelt,* avant que la mouillure de l'*l* eût été étendue à toutes les formes. Ni le prétérit ni le participe passé de ce verbe ne sont dérivés du latin (1) ; on leur a imposé les flexions *is, i,*

(1) *Collectus* avait pourtant donné un dérivé, *cueilleit-te,* qu'on trouve par exemple dans *la vie de saint Thomas de Cantorbéry.*

propres à la conjugaison dans laquelle on l'a fait entrer.

Tenir, *venir*. — La voyelle radicale de ces deux verbes devient *ié* à toutes les formes où la flexion est sans accent ou a disparu, phénomène déjà expliqué à propos des anciennes formes, comme *liève*, de la première conjugaison (1). Cette altération a été propagée sans nécessité au futur et au conditionnel : *tiendrai, viendrai* (2). L'ancienne langue disait aussi *tendrai, vendrai*, et, sans *d* intercalaire, *tenrai, venrai* (=*ten*(*i*)*rai, ven*(*i*)*rai*). — Ces verbes ont eu longtemps au subjonctif présent les flexions *ie, ge*, données directement par la dérivation. Ex. : *tienge, vienge* et aussi *viegne*=*viénie* (cf. *aille*=*álie*), de *téneam, véniam*.

Tous les prétérits que nous avons vus jusqu'ici nous ont montré, distincts l'un de l'autre, d'une part le radical inaltéré du verbe, de l'autre les flexions propres à ce temps, qu'elles fussent ou non fournies par la dérivation. Ceux de *tenir* et *venir* n'offrent pas la même régularité : ils résultent d'une altération particulière du radical, produite au début par le jeu normal des lois phonétiques, mais qui n'affectait alors que trois personnes et qui a été étendue depuis aux trois autres, par analogie (3).

Voici comment l'ancienne langue conjuguait ce temps :

Vin, venis, vint, venimes, venistes, vinrent (vindrent).
Véni, venisti, vénit, venimus (4), *venistis, vénerunt* (4).

(1) La cause de ce phénomène est déjà parfaitement démêlée dans la grammaire de Regnier Desmarais (p. 423 de l'édit. d'Amsterdam, 1707).

(2) Le futur ayant été composé, comme on l'a expliqué, de l'infinitif du verbe joint à l'auxiliaire *ai*, l'instinct logique du peuple l'a amené à considérer comme des infinitifs complets et réguliers ce qui reste après l'élimination de l'auxiliaire. De là les formes *tiendre, viendre*, fréquentes dans le langage populaire.

(3) Cette propagation de l'altération radicale aux formes qui s'étaient dégagées avec des flexions distinctes et sonores ne fut adoptée pour ces verbes, comme pour beaucoup d'autres, qu'après des hésitations de longue durée. (Voir ci-après, *Verbes en* re.)

(4) Accentuation populaire. — *Tenere* faisait au prétérit *tenui, tenuisti*, etc. Mais tout indique que l'*u* était déjà tombé dans le latin vulgaire, soit immédiatement, soit, comme à la troisième personne du pluriel,

L'imparfait du subjonctif était autrefois *venisse* (1), etc., conformément à l'étymologie. Les formes *vinsse, tinsse* sont modernes et dérivées de *vins, tins*, d'après les règles ordinaires de formation de ce temps. — Le participe passé de ces deux verbes fut dès le principe en *u;* mais on trouve des traces de ceux qu'avaient dû donner les formes latines en *ntus*, p. ex. *retint=retentum.*

Mourir. — Ce verbe change sa voyelle radicale (*ou*) en *eu* aux formes à flexion sourde (*meurs, meurent*, etc.) (2). Cf. l'ancienne forme je *treuve* de *trouver.* — Il syncope au futur et au conditionnel la voyelle de l'infinitif. Son prétérit est en *us*, le latin vulgaire ayant dit sans doute *morui* pour *mortuus sum*, concurremment avec *morivi*, mieux indiqué par l'analogie (3). C'est la forme propre à la conjugaison en *oir*. Il est, avec *courir*, le seul des verbes en *ir* qui le fasse ainsi. Le participe passé est demeuré tel que le donnait la forme latine (*mort* = *mortuus*). Mais le peuple dit volontiers *mouru.*

Courir (*currĕre*). —Ce verbe eut dès l'origine un autre infinitif, *courre*, plus étymologique, mais qui aujourd'hui n'est plus usité que dans une signification spéciale (*courre le cerf*). Son prétérit, comme celui de *mourir*, est en *us: courus=*currui* pour *cucurri*. Mais, comme *mourir* également, il en eut un autre en *i*: *je couri*, fréquent aux XIIe et XIIIe siècles et que les patois connaissent encore. Des grammairiens du XVIe siècle le signalent, ainsi que le subjonctif imparfait *courisse*, comme usité alors dans le « commun peuple ». — Le participe passé est *couru*, répondant à un type latin *currūtum. Cors–corse*

après s'être raffermi en *v* (*ténverunt* pour *tenuérunt*). (Voir plus loin *valoir, vouloir.*) On trouve pourtant *tinvet* pour *tenuit* (*Job* p. 481). — L'italien a *tenni, tenesti, ténnero.*

(1) Forme conservée dans le patois saintongeais

(2) Il en fut de même autrefois de *couvrir, ouvrir, offrir, souffrir, courir*, qui ont depuis rétabli partout la voyelle de l'infinitif. L'inverse a eu lieu dans *cueillir*, jadis *coillir — je cueille*, l'altération du radical y ayant rapidement gagné toutes les formes.

(3) *Mourir* eut aussi d'ailleurs, autrefois, un prétérit en *i* : *mori*, d'où *morisse* au subjonctif imparfait.

qu'avait donnés le classique *cursus-a* sont devenus substantifs : *le cours, la course.*

Quérir (*quærĕre*) n'est plus usité en entier que dans ses composés. Une autre forme de l'infinitif, *querre,* plus étymologique et qui a véçu jusqu'au XVII[e] siècle, permettrait à la rigueur de classer ce verbe dans la conjugaison suivante à laquelle il appartient par ses caractères les plus essentiels. — Comme *tenir* et *venir* il diphthongue encore, conformément à l'ancienne règle, son *e* radical en *ié* aux formes à flexion sourde ou effacée du présent (*j'acquiers,* etc.). Son prétérit, qui comme ceux des deux verbes précités, appartient à la catégorie des prétérits *forts* (voir le chapitre suivant), est *quis, quîmes,* d'une forme populaire *quæsi* pour *quæsivi.* Son participe, *quis,* renvoie de même à *quæstum* ou *quæsĭtum,* non à *quæsītum.*

Gésir (*jacēre-jacui*). — Verbe défectif dont l'usage ne conserve plus que les temps de la première série : *gît* (*gist*), *gisons, gisais,* etc. Le prétérit fut *jui* (*ju, jus*) de *jacui* et le participe passé *jeu,* puis *ju* par contraction.

Férir (*ferire*). — De ce verbe dont l'*e,* comme celui de *quérir,* devenait *ie* sous l'accent (*fiert,* etc.), il ne reste plus d'usité que l'infinitif, dans la locution *sans coup férir,* et, dans le style marotique seulement, le participe passé *féru.*

Issir (*exire*). — Défectif également. N'a plus d'usité que le participe passé, *issu,* et le participe présent, *issant,* ce dernier seulement dans la langue du blason.

II. — *Verbes en* re

Le latin, pour passer en français, dut traverser un défilé, une gorge étroite. Cette gorge, sans vouloir faire ici un jeu de mots, c'était l'organe vocal des populations nouvelles appelées à le parler. Il lui fallut, pour franchir ce passage, se contracter, se réduire. Les flexions accentuées, comme des armures de métal, résistèrent à la pression et au frottement;

mais les flexions sans accent, comme des vêtements légers et flottants, s'aplatirent ou tombèrent, et les mots qui les portaient arrivèrent dans la nouvelle langue dénudés, meurtris, souvent mutilés et n'ayant plus forme grammaticale. Tel fut le sort d'un grand nombre des formes principales des verbes en *ĕre*. Ajoutons que de ces verbes les uns avaient le parfait simplement en *i*, les autres en *si*, les autres en *ui*, et que le radical de plusieurs d'entre eux subissait à ce temps des altérations plus ou moins profondes (1). Aussi, pour qui les considère au début de la langue, leur conjugaison offre-t-elle l'image du chaos. Rien d'étonnant, dès lors, qu'elle n'ait pas servi de modèle et qu'on se soit, au contraire, efforcé de la régulariser en restituant à la majeure partie de ses verbes l'intégrité de leur radical et leur prêtant, pour remplacer les flexions qu'ils avaient perdues ou que l'on éliminait, par instinct de l'ordre et besoin de l'unité, celles des conjugaisons qui s'étaient dégagées entières.

Voici le tableau des formes de *rompre*, l'un des verbes du principal groupe de cette conjugaison :

	INFINITIF.
Rúmp ere.	Romp re.
	INDICATIF PRÉSENT.
Rúmp o.	Romp , s.
Rúmp is.	Romp s.
Rúmp it.	Romp t.
Rúmp imus.	Romp ons.
Rúmp itis.	Romp ez.
Rúmp unt.	Romp ent.
	Imparfait.
Rump ébam.	Romp oie, ois, ais.
Rump ébas.	Romp oies, ois, ais.
Rump ébat.	Romp oit, ait.

(1) Ex. : *Facio, feci ; rumpere, rupi ; perdo, perdidi*, etc. Ces procédés compliqués devaient répugner au génie simple et logique de notre langue qui, de bonne heure, comme nous l'avons constaté, conçut comme l'idéal d'une conjugaison régulière celle qui laissait à toutes ses formes le radical identique et inaltéré en y ajoutant des flexions sensibles.

Rump ebámus.	Romp iens, ions.
Rump ebátis.	Romp iez.
Rump ébant.	Romp oient, aient.

Impératif.

Rúmp e.	Romp , s.

Subjonctif présent.

Rúmp am.	Romp e.
Rúmp as.	Romp es.
Rúmp at.	Romp et, e.
Rump ámus.	Romp ons, ions.
Rump átis.	Romp ez, iez.
Rúmp ant.	Romp ent.

Gérondif.

Rump éndum.	Romp ant.

Participe présent.

Rump éntem.	Romp ant.

PRÉTÉRIT.

Rúp i.	Romp i, is.
Rup ísti.	Romp is.
Rúp it.	Romp it.
Rup ímus (1).	Romp imes (ismes), îmes.
Rup ístis.	Romp istes, îtes.
Rúp erunt (1).	Romp irent.

Imparfait du subjonctif.

Rup íssem.	Romp isse.
Rup ísses.	Romp isses.
Rup ísset.	Romp ist, ît.
Rup issémus.	Romp issons, issions.
Rup issétis.	Romp issez, issiez.
Rup íssent.	Romp issent.

PARTICIPE PASSÉ.

Rúp tum.	Romp u.

OBSERVATIONS.

Infinitif. — Les infinitifs des autres conjugaisons, étant accentués sur la pénultième voyelle, durent, selon la règle,

(1) Accentuation vulgaire pour *rúpimus, rupérunt.* (Voir ci-après, page 84.)

conserver celle-ci et laisser tomber la dernière. Les infinitifs en *ĕre*, au contraire, ayant l'accent sur l'antépénultième, subirent la loi commune à tous les mots de cette catégorie, c'est-à-dire qu'ils conservèrent leur dernière voyelle et que la pénultième fut élidée. A cela pour quelques-uns se borna le changement; mais, pour le plus grand nombre, cette première altération en entraîna d'autres, commandées par les lois euphoniques applicables en pareil cas, et dont le résultat le plus ordinaire fut que leur radical cessa d'être identique avec celui des temps de la première série. Ces différentes altérations seront signalées plus loin, et nous fourniront des éléments secondaires de classification des verbes de cette conjugaison.

Futur et conditionnel. — Il arriva quelquefois que l'*e* pénultième, syncopé à l'infinitif, fut restitué au futur et au conditionnel. De là des formes telles que *renderai* et autres semblables, dont on trouve encore des exemples au XVI[e] siècle.

Indicatif présent.— Les trois personnes du singulier furent traitées comme les personnes correspondantes des verbes en *ir*. (Voir ce qui a été dit ci-dessus de ces dernières.) La première et la deuxième personne du pluriel, étant accentuées sur l'antépénultième syllabe, ne pouvaient donner que les flexions muettes *mes*, *tes*, et telles sont en effet celles qu'ont dû avoir, dans le principe, à ces deux personnes, tous les verbes en *re*. Si haut qu'on remonte, on n'en trouve pourtant dans les textes que deux qui les présentent: c'est *dire* et *faire*. Les formes *dites* et *faites* sont toujours restées, et le langage correct les emploie encore exclusivement (1). Quant à *dimes* et *faimes*, on les voit disparaître dès le XII[e] siècle devant *dis-ons*, *fais-ons*.

Imparfait. — Ce temps, étant accentué partout sur la désinence, conserva toutes ses formes. Bien plus, comme nous l'avons déjà noté, ce furent ses flexions, déjà communes aux

(1) Le patois saintongeois et beaucoup d'autres ne connaissent que les formes analogiques *disez*, *fasez*.

verbes en *ēre*, qui furent adoptées par les autres conjugaisons.

Subjonctif présent. — Les trois personnes du singulier *am*, *as*, *at*, donnèrent régulièrement *e*, *es*, *et*, flexions qu'adoptèrent d'abord les verbes en *er* (*are*) pour remplacer celles qu'ils avaient perdues, et que les verbes en *ir* et en *oir* laissèrent se substituer à celles qui leur étaient propres, après avoir vainement tenté d'imposer ces dernières aux deux autres conjugaisons. Les deux premières personnes du pluriel *amus*, *atis*, produisirent normalement *ons*, *ez*. Ces formes, adoptées dès le principe par les verbes en *er*, se rencontrent aussi très-fréquemment dans des verbes des autres conjugaisons, et on les voit employées depuis le xe jusqu'au xvie siècle, époque où les flexions *ions*, *iez*, régulièrement dérivées de *iámus*, *iátis*, *eámus*, *eátis*, prévalurent définitivement.

Prétérit. — Quelques verbes, classés à cause de la forme de leur infinitif dans la conjugaison précédente, mais qui, par leur prétérit, appartiendraient plutôt à celle-ci, comme *tenir*, *venir* et *quérir*, nous ont donné plus haut l'occasion d'effleurer une question sur laquelle c'est ici le lieu de revenir.

Parmi les formes de parfait de la langue latine, celles qui étaient propres à la première conjugaison et à la quatrième (*avi* et *ivi*) étaient, avec *evi* (1), de la seconde, les seules qui fussent partout accentuées sur la désinence, ou du moins sur la voyelle formative, que l'on peut considérer comme en faisant partie. Dans toutes les autres, *i*, *si*, *ui*, celle-ci plus particulière aux verbes en *ēre*, celles-là aux verbes en *ĕre*, l'accent tonique, ne pouvant affecter la flexion qu'à trois personnes, portait nécessairement aux trois autres sur le radical. On est convenu d'appeler *forts* les parfaits (ou prétérits) ainsi accentués par-

(1) *Evi* devait d'ailleurs se confondre avec *ivi* dans le latin populaire. Les seuls verbes restés dans la langue qui eussent cette flexion dans le latin classique appartiennent chez nous à la conjugaison en *ir*. Ce sont *abolir*, *emplir*, *remplir*, *accomplir*.

tiellement sur le radical. Inversement, ceux qui, soit d'origine, soit par suite d'un déplacement subséquent, sont partout accentués sur la désinence, sont qualifiés de *faibles*(1).

Les trois personnes des prétérits forts qui ne recevaient pas l'accent sur le radical, étaient, dans l'âge classique, la deuxième de chaque nombre et la troisième du pluriel (*rupísti, rupístis, rupérunt*) ; mais le latin vulgaire avait reculé l'accent de celle-ci sur l'antépénultième (2), d'où résulta, comme à l'infinitif, la syncope de l'*e* ainsi abrégé. Ce recul de l'accent aurait réduit à deux les flexions accentuées si, par un déplacement en sens inverse, on n'avait avancé sur la pénultième voyelle l'accent de la première personne du pluriel. Ce dernier changement d'accentuation, dont nous avons déjà vu deux exemples (3), avait sans doute eu lieu avant le dégagement des langues romanes, car on le constate dès les plus hauts temps, non-seulement dans les formes conservées, telles que *rendîmes*, mais encore dans les formes archaïques et postérieurement contractées, telles que *desimes, fesimes*, etc., qui auraient été certainement, dès le début, *dismes, fismes*, si l'accent fût resté sur la voyelle qui le portait originairement, puisque les personnes accentuées sur le radical, *díxi, díxit, díxerunt*, gardaient en français l'accent à la même place : *dis, dist, disrent*.

La conjugaison en *ĕre*, si l'on en excepte un petit nombre

(1) Voy. Diez *Gramm. des langues romanes*, trad. française, II, 118. On peut par extension, et sans tomber dans l'erreur de M. Burguy, victorieusement combattue par M. Gaston Paris (*Accent latin*, p. 103), appliquer respectivement les mêmes dénominations aux autres formes verbales. Ainsi *tient* est une forme forte, *tenons* une forme faible.

(2) Le déplacement de l'accent, à cette troisième personne, remonte très-haut, comme le prouvent les exemples assez nombreux que l'on cite, dans les poëtes de l'âge classique, de l'abrégement de l'*e* de *erunt* (voy. Quicherat, *versification latine*, chap. XIII). C'était là évidemment, de la part des poëtes qui prenaient cette licence, un emprunt à la prononciation populaire, à laquelle la prosodie savante n'était pas toujours conforme ; fait analogue à ce que nous voyons se passer chez nous, où beaucoup de mots comptent en poésie plus de syllabes que nous ne leur en donnons dans le langage ordinaire.

(3) *Tenimes, venimes*.

de verbes, tels que *quæro*, *cupio*, *sapio* (1), et quelques autres qui n'ont pas donné de dérivés en français, n'avait que des parfaits forts. Mais plusieurs d'entre eux s'étaient déjà affaiblis dans le latin populaire, en prenant à toutes leurs formes les flexions de la conjugaison en *ire*, auxquelles trois des leurs étaient déjà identiques (2). Un plus grand nombre encore firent de même dans le développement propre de la langue française. Nous formerons des uns et des autres, ou plutôt des verbes auxquels ils appartiennent, une seule classe, qui sera celle des verbes faibles (3) de cette conjugaison. Une seconde classe se composera de tous ceux qui sont restés forts, et nous subdiviserons, quand il y aura lieu, chacune d'elles en trois sections, d'après le type latin (*i*, *si* ou *ui*) auquel se rattache le prétérit actuel des verbes à y comprendre.

Les remarques plus particulières auxquelles ce temps doit donner lieu, et pareillement celles qui concernent l'imparfait du subjonctif et le participe passé, trouveront place dans les paragraphes consacrés aux différentes sections.

PREMIÈRE CLASSE.

VERBES FAIBLES.

Première section.

Parfait latin en *i*.

A .—*Verbes à radical invariable.*

Cette division comprend les verbes suivants et leurs com-

(1) Le parfait de *quæro (quæsivi)*, était devenu fort dans le latin populaire, ainsi qu'on l'a déjà vu plus haut. — *Cupio* n'a pas survécu ; mais notre langue l'avait d'abord conservé, comme le prouve *covit*=*cupivit* dans *Saint Léger*. — Pour *sapio*, qui eut dans le latin classique même, trois formes de parfait, voir plus loin, sous *savoir*.
(2) *Rupisti* = *audisti*, *rupimus* = *audimus*, *rupistis* = *audistis*.
(3) C'est à l'exemple de Diez que nous étendons ainsi, pour abréger, les appellations de faibles et de forts aux verbes eux-mêmes.

posés, qui se conjugent tous comme *rompre*, excepté *suivre*, qui n'en diffère qu'au participe passé, où il prend *i* au lieu de *u*.

1. *Battre* (*batu-ere*, *batu-i*, *batu-tum*). — L'*u* devant les voyelles avait dû tomber dans le latin même, après s'être consonnifié, d'où *batere*, *bati*.
2. *Défendre* (*defendere*, *defendi*, *defensum*).
3. *Descendre* (*descendere*, *descendi*, *descensum*).
4. *Epandre* (*expandere*, *expandi*, *expansum*).
5. *Fendre* (*findere*, *fidi*, *fissum*).
6. *Pendre* (*pendere*, *pependi*, *pensum*).
7. *Rendre* (*reddere*, *reddidi*, *redditum*).
8. *Tendre* (*tendere*, *tetendi*, *tensum*).
9. *Vendre* (*vendere*, *vendidi*, *venditum*).
10. *Perdre* (*perdere*, *perdidi*, *perditum*).
11. *Rompre* (*rumpere*, *rupi*, *ruptum*).
12. *Fondre* (*fundere*, *fudi*, *fusum*).
13. *Pondre* (*ponere*, *posui*, *positum*).
14. *Répondre* (*respondere*, *respondi*, *responsum*).
15. *Tondre* (*tondere*, *totondi*, *tonsum*).
16. *Mordre* (*mordere*, *momordi*, *morsum*).
17. *Tordre* (*torquere*, *torsi*, *tortum*).
18. *Vaincre* (*vincere*, *vici*, *victum*).
19. *Suivre* (**sequere*, **sequi*, *sequutum*).
20. *Sourdre* (*surgere*, *surrexi*, *surrectum*). Ce dernier, d'ailleurs peu usité, autre part qu'à l'infinitif, n'a pas de participe passé.

Tous ces verbes dérivent de verbes latins en *ĕre*, même *répondre* et les trois suivants, malgré l'apparence contraire, car ces derniers avaient déjà changé de conjugaison dans le latin vulgaire, comme le prouvent, outre la forme qu'ils ont en italien, divers exemples fournis par des inscriptions ou des textes du haut moyen âge, comme *tondent* pour *tondebunt*. La dernière consonne du radical est restée la même qu'en latin, excepté dans *sourdre*, *tordre*, où *d* remplace un *g* ou un

q latin, et dans *pondre* où la même dentale est épenthétique. De l'infinitif où, dans ces verbes, elle figurait seulement d'abord, elle a depuis par analogie gagné toutes les formes (1). — *Vincere*, dans le principe, donna aussi deux radicaux, savoir *veint* à l'infinitif et *veinc* ailleurs. Mais *veintre* (2) fut remplacé par *veincre*, et l'identité du radical ainsi rétablie.

Cette section ne comprit pas d'abord tous les verbes qui la composent aujourd'hui. Ainsi *sourdre*, *tordre* et *pondre*, dont il vient d'être question, eurent dans le principe un prétérit fort en *s*: *sors* = **sursi* pour *surrexi*, *tors* = *torsi*, *repost* = *reposuit* (3). Il en fut de même de *mordre*, qui fit *mors* = **morsi*, le latin vulgaire ayant donné à ce verbe, comme à plusieurs autres dans le même cas, un parfait en *si*, pour compenser le redoublement dont il l'avait dépouillé.

Outre le prétérit faible en *i*, identique à celui des verbes en *ir*, que *rompre* et les autres verbes de son groupe présentèrent dès les plus haut temps, on leur en trouve un autre dans quelques-uns de nos plus anciens textes, tels que la *Chanson de Roland*, le poëme de *Gormond*, le *Psautier d'Oxford*, etc., qui était en *ié*. L'origine de cette flexion n'est autre que le parfait de *dare*, auquel le génie populaire avait restitué, dans les composés de ce verbe, sa forme et son accentuation primitives, disant par exemple *perdédi* (*e* bref et tonique) au lieu de *pérdidi*. Les composés de *dare* étaient nombreux et très usuels, ce qui familiarisa l'oreille avec cette désinence et put facilement induire à en étendre l'emploi. On trouve déjà *des-*

(1) Au XVIe siècle, le *d*, dans *pondre*, ne s'était pas encore introduit partout (ex. : *ponoit*, *ponons*, etc., formes que les patois emploient encore). — Pour *tordre*, les formes comme *torgant* = *torquentem* prouvent que le triomphe de l'analogie, bien que beaucoup plus rapide que dans *pondre*, n'y fut pas non plus immédiat. Au lieu de *tordre* on trouve souvent *tortre*, forme plus normale, mais plus dure, ce qui l'a fait rejeter. Elle a survécu dans le patois du Berry.

(2) Le *t* dans cette forme doit être considéré comme épenthétique. Mais on trouve aussi *ventre* (dans *Saint Léger*), qui s'explique mieux par une mutation directe de *c* en *t*.

(3) Ou plutôt **reposit*, forme vulgaire dont on a des exemples.

cendedit dans Aulu-Gelle (1) et il est probable qu'à l'époque du dégagement des langues romanes, *edi* s'était ainsi substitué à *i* non-seulement dans tous les verbes en *d-ĕre*, mais encore dans un certain nombre d'autres dont le radical ne se terminait pas en *d*. C'est ce qu'indiquent, outre les formes françaises telles que *rompiet, abatiet, venquié, vesquié, porsiwié*, la variété des radicaux auxquels, en italien, s'attache la flexion *etti* qui, dans cette langue, correspond à notre *ié*.

Je ne connais pas en français et l'on ne cite pas non plus en italien, pour cette forme du prétérit, de première ni de deuxième personne du pluriel. Cela s'explique facilement : l'accent à ces deux personnes quittant l'*e* pour se porter sur l'*i* suivant, *perdedimus* et *perdedistis* ne pouvaient régulièrement donner que *perdéimes* (*dimes*), *perdéistes* (*distes*). Mais la deuxième personne du singulier était dans le même cas, et on lui trouve pourtant très-souvent une forme en *ie ;* ainsi *perdies, vendies, confundies, espandies, derumpies*. La simple action des lois phoniques ne pouvait produire ces formes ; c'est donc à l'analogie qu'on les doit ; c'est également l'analogie qui fit créer pour le subjonctif imparfait des formes correspondantes, qu'on trouve aussi, quoique plus rarement, comme *perdiest*, car *perdedisset* eût donné *perdéist*. Il n'y aurait donc rien de surprenant qu'on eût dit aussi, par la même analogie, *perdiemes* et *perdiestes* (2).

Il n'y eut pas pour le participe passé de flexion particulière en relation avec ce prétérit en *ié* (3). Tous les verbes de cette première division de notre conjugaison en *re* eurent dès le

(1) Voy. *Romania* II, 477. Cf. *ibid*, IV, 122.

(2) Je ne crois pas qu'on trouve d'exemples après le XII[e] siècle de cette flexion remarquable du prétérit, qui si elle eût été conservée et eût gagné le terrain dont *-i* s'est progressivement emparé, aurait introduit entre la conjugaison faible en *re* et la conjugaison en *ir* une distinction bien plus profonde que celle qui résulte de la seule différence de l'infinitif et du participe passé.

(3) Ceci est peut-être trop absolu. Du moins trouve-t-on pour le verbe *choir* (*cadere*) un participe passé *chaoit, chaeit*, qui renvoie à **caditus*, forme qui paraît calquée elle-même sur *perditus*, avec *i* bref et tonique, comme accentuait le peuple. L'existence simultanée d'un prétérit refait sur **per-*

principe, moins un petit nombre, et conservèrent toujours à ce temps la flexion faible *u* (*ut*), dérivée de *ŭtum*, désinence propre aux verbes en *uere* et *vere*, comme *batuere*, *consuere*, *solvere*, *diluere*, *metuere* etc., et qui s'offrait d'elle-même, l'*u*, bien qu'appartenant au radical, y ayant été considéré comme flexionnel, pour remplacer les flexions atones *itum*, *tum*, *sum*, des verbes de cette conjugaison et de la suivante. — Du reste, plusieurs des anciens participes forts survécurent plus ou moins longtemps à côté des nouveaux, et quelques-uns sont encore en usage, soit dans les patois (1), soit dans la langue correcte où ils jouent le rôle de substantifs : *elite* = *electa* ; *vente* = *vendita* ; *route* = *rupta* ; etc.

B. — *Verbes à radical variable.*

Cette division comprend vingt et un verbes simples dont deux seulement ont leur participe faible (*u*).

1. *Coudre* (*consúere*). — L'*u* s'étant raffermi en *v*, l'accent recula sur la syllabe initiale, d'où, après la chute du *v*, habituelle en pareil cas (cf. *battre* de *bátvere batúere*), *consre* qui devint *cousre* (cf. *moustier* de *monstier*, etc.), et, par l'intercalation normale du *d* entre *s* et *r*, *cousdre*. L'*s* tomba plus tard à l'infinitif, chute ordinaire devant toutes les consonnes, mais se maintint partout ailleurs, d'où les formes actuelles. Le participe passé de ce verbe, bien qu'il soit en *u*, est régulièrement dérivé du latin classique : *cous-u* = *consŭ-tum*. Il n'y en a que deux autres (*battu*, *solu*) dans le même cas.

2. *Vivre* (*vivĕre*). — Ce verbe a aussi deux radicaux, l'un (*viv*) commun à l'infinitif et à tous les temps de la première série, l'autre *vesc* (*vèc*) propre à ceux de la seconde et au participe passé. Ce dernier résulte de la métathèse des éléments

dedi, à savoir **cadedi*, pour *cecidi*, est d'autant plus vraisemblable que l'italien a ou a eu *cadetti*, qui y correspond. Mais je ne connais pas en français de forme analogue, comme serait *chadié* (*chaié*, *cheié*).

(1) Ex. : *il m'a répons* (patois saintongeais).

du *x* qui est dans le latin *vixi* (= *vic-si*), l'*s* flexionnelle ayant été considérée comme partie intégrante du radical, d'où *visc-i* (*visk-i*). Le prétérit fut d'abord *vesqui* (aussi *vesquié*, comme *perdié* etc.), et cette forme a régné longtemps exclusivement. La forme en *us* (*vescus*) fut assez tardive. C'est aujourd'hui la seule usitée ; mais la première l'était encore au XVIIe siècle, surtout dans le composé *survivre.*

3. *Naître* (**nascĕre* pour *nasci*). — **Nascere* était peut-être devenu *naxere*, d'où *naxo, naxebam, naxi.* Ainsi s'expliqueraient à la fois, plus facilement qu'en admettant le maintien du *c* devant *e* et *i* jusqu'à l'époque de l'assibilation de cette consonne, et la diphthongue *ai* de l'infinitif et des temps de la première série, et la gutturale de ceux de la seconde (1). Quoi qu'il en soit, ce verbe a aujourd'hui trois radicaux : à l'infinitif *naît–*, qui résulte de l'intercalation de la dentale (comme dans *coudre*) avant la chute de l'*s* (*nais-re, nais-t-re, naî-t-re*) ; *naiss–* aux temps de la première série; *nâqu-* (d'abord *nasqu-*) à ceux de la seconde (*nâquis, nâquisse*). — Le participe passé n'a conservé que la forme forte *né* = *natum.* Mais il en eut jadis une autre, faible et analogique, *nasc-u* (2).

4. *Tistre* (*texĕre*).—L'analogie doit faire inscrire ici ce verbe défectif qui n'a plus de forme qui lui soit propre que son participe passé *tissu.* Il paraît privé de celles de la première série parce qu'elles lui sont communes avec *tisser,* auquel on les rapporte exclusivement, et qui leur doit probablement son origine. — Le prétérit de *tistre*, s'il en a eu un (je ne l'ai jamais rencontré) dut être *tesqui.* Cf. *vesqui* et *nasqui.*

5. *Écrire, écriv-ons, écriv-is, écri-t* (*scribĕre*).— L'infinitif avait dans le principe le même radical que la première série : *escriv-re* (cf. plus loin *boire*, autrefois *boivre*). — Le prétérit

(1) Cf. pourtant *vainquis* de **vinc-i* Le *c* radical dans ce dernier verbe reste dur partout. Le latin l'avait-il déjà changé en *qu ?* Le parfait prêté à **nascere* pour remplacer *natus sum* aurait pu être aussi *nasqui.*

(2) Je ne sais si cette forme, qui remonte au moins au XIIe siècle, survit dans quelques patois. Celui de la Saintonge dit *naissu.*

eut deux formes, fortes l'une et l'autre; la première, qui était la plus usitée, conforme au parfait classique en *si: escrist = scripsit, escristrent = scripserunt*; la seconde, de laquelle s'est développé le prétérit faible actuel, renvoyant à un parfait populaire *scrib-i*. Des exemples de cette dernière et de l'imparfait du subjonctif correspondant sont *escriut, escript, escrit; escrivist*, relevés dans des textes du XII[e] siècle.— Le participe passé, resté toujours fort, conserva quelquefois, sous forme d'*u*, une trace du *p* radical : *escriu-t = scriptum*.

6. *Atteindre*.
7. *Ceindre*.
8. *Enfreindre*.
9. *Éteindre*.
10. *Étreindre* et les autres composés de *stringere*.
11. *Feindre*.
12. *Joindre*.
13. *Oindre*.
14. *Peindre*.
15. *Plaindre*.
16. *Poindre*.
17. *Teindre*.

Ces douze derniers verbes dérivent de primitifs en *ngĕre* qui tous, dans le latin populaire, faisaient leur parfait en *si* (*nxi*). La gutturale du radical, y ayant passé à l'*i* palatal, se combina avec l'*n* précédente, partout où une voyelle suivait et continua de suivre (*plagn-ons, plagn-ez*) ; avec la voyelle qui précédait l'*n*, quand le groupe se trouva suivi immédiatement d'une consonne: *plain-s* (*planc-si*), *plain-t* (*planc-tum*), *plain-t* (*plang-*(*i*)*t*), *plain-re* (*plang-*(*e*)*re*). Un *d* s'introduisit ensuite entre l'*n* et l'*r* de l'infinitif. De là trois radicaux, *plaind, plaign* (la diphthongue ayant de bonne heure gagné toutes les formes) et *plain*. La forme actuelle du prétérit de ces verbes (*atteignis, ceignis*, etc.) est relativement récente. Ils n'en eurent d'autre pendant longtemps que celle qu'avait donnée la forme latine: *join-s, join-sis, join-st*, etc. = *junxi*, etc.

On trouve encore au XVIe siècle des exemples de ce prétérit étymologique. C'est au XIVe siècle, à ce qu'il semble, que la forme analogique actuelle commença à le remplacer. Il y eut d'abord quelque hésitation sur le choix du radical auquel devait s'attacher la nouvelle flexion. C'est de quoi témoignent les formes comme *plaindi* pour *plaigni*, *attaindi* pour *atteigni* qu'on rencontre quelquefois dans les textes de cette époque (1). — L'imparfait du subjonctif suivit naturellement la fortune du prétérit et fut d'abord en *sisse* puis en *gnisse* ou en *disse* : *joinsist*, *plaignist*, *plaindist*. — Le participe passé a conservé sa forme première et est par conséquent resté fort : *join-t*= *junc-tum*. Plusieurs verbes, dans le latin classique, n'admettaient pas l'*n* à ce temps. Mais le latin populaire l'y avait sans doute introduite. Ainsi s'expliquent *peint* = **pinctum* pour **pictum*, *atteint* = **attinctum* pour *attactum* et quelques autres.

18. *Aveindre* (*abemĕre, abemi*).
19. *Craindre* (*tremēre, tremui*).
20. *Geindre* (*gemēre, gemui*).
21. *Empreindre* et *épreindre* (*im-exprimĕre, pressi*).

Ces cinq verbes s'étant trouvés de bonne heure avoir à l'infinitif, et par suite au futur et au conditionnel, des formes semblables à celles des verbes précédents, l'analogie conduisit à les y assimiler complètement. Mais cette assimilation ne fut point immédiate ; on ne la voit pas commencer avant le XIVe siècle. — L'infinitif, pour *craindre* et *geindre*, et sans doute aussi pour les autres (2), fut d'abord en *mbre* (3) : *crembre*, *gembre*. Au prétérit, on constate, pour *craindre*, l'existence de

(1) Il est probable que ces formes sont propres à des dialectes où le radical de l'infinitif s'était déjà substitué à celui de la première série, c'est-à-dire *nd* à *gn*. On rencontre dès le XIIe siècle au présent de l'indicatif, des exemples de cette substitution. Ainsi *complaindons*, *rastrendons* dans *Job*. Voy. Burguy II, 241.

(2) Pour *aveindre*, cf., *raembre* éteint de bonne heure et qui provenait d'un autre composé de *emere*, savoir *redimere*.

(3) *Craindre* et *geindre* en eurent aussi un autre, en *ir* : *crémir*, *gémir*. Pareillement *fremere* donna à la fois *freindre* (sans doute *frembre* au début) et *frémir*.

trois formes différentes l'une, forte, en *s*, renvoyant à un parfait latin **tremsi* (*crens*, *criens*), les deux autres faibles, *cremui*, *cremi*, avec un participe en *u* correspondant, *cremu*.

Deuxième section.

Parfait latin en *si*.

Cette section comprend :

1. *Cuire*, de *coquĕre* (*cocere* dans le latin populaire), *coxi*.
2. *Détruire* et les autres composés de *struĕre*, verbe à toutes les formes duquel le latin populaire avait étendu la gutturale du parfait (*struxi*) et du participe (*structum*).
3. *Duire* (*ducĕre*, *duxi*), qui n'est plus usité que dans ses composés.
4. *Luire* (*lucēre*, *luxi*), qui eut encore une autre forme, fidèle à l'accentuation classique, à savoir *luisir*.
5. *Nuire*, de *nocēre* qui donna aussi, plus régulièrement, *nuisir*. Ce dernier verbe différa d'abord et longtemps des premiers, au prétérit, qui fut régulièrement tiré de *nocui*, et au participe passé. L'identité des formes de l'infinitif et des temps de la première série amèna peu à peu l'assimilation complète.

Le *c* radical de ces verbes devint régulièrement *s* doux devant une voyelle, en développant selon l'habitude un *i* derrière lui ; devant une consonne il se vocalisa simplement. De là deux radicaux différents, l'un en *uis-* l'autre en *ui-*, et dont le second a un domaine plus étendu en réalité qu'en apparence. Le prétérit de l'indicatif et l'imparfait du subjonctif lui appartiennent, aussi bien que l'infinitif et le participe passé, car l'*s* qui suit l'*i* dans ces deux temps est, par son origine, flexionnelle et non radicale.

Ces verbes eurent tous en effet dans l'ancienne langue, sauf *nuire* déjà excepté, un prétérit fort en *s*, dérivation régulière du parfait latin : *luxi* (*luc-si*), *lui-s ; duxit*, *dui-st*, etc.

C'est de ce prétérit fort que s'est développé celui qu'ils ont aujourd'hui (*lui-sis, dui-sit*) et qui offre, par suite, cette particularité de présenter, fondus ensemble, deux modes de flexion différents ; car la flexion faible ne s'est pas ici simplement substituée, comme dans *join-s* devenu *joign-is*, à la flexion forte, elle s'y est combinée (1).

Il convient d'ailleurs de remarquer que la distinction que nous établissons ici entre l'origine de l'*s* du présent et celle de l'*s* du prétérit n'a qu'un intérêt historique. La langue n'a plus le sentiment de cette diversité, et elle l'avait sans doute déjà perdu, lorsqu'elle affaiblit les trois personnes restées fortes du prétérit de ces verbes. La flexion en *si* était devenue antipathique à son génie, dont elle contrariait les instincts de régularité, et elle ne se serait certainement pas plus développée dans *duire* qu'elle ne le fit dans *écrire* ou *plaindre*, si l'analogie, en forçant pour ainsi dire à y attribuer au radical l'*s* initiale de cette flexion, n'y en avait pas assuré par là le maintien (2).

Tous ces verbes ont leur participe fort ; mais *duit*, *-struit* et *cuit* ont seuls gardé le *t* étymologique. *Nuire* le faisait autrefois en *u* (*neü*), comme son prétérit.

(1) Voici, comme exemple, le tableau des formes successives du prétérit de *ducere*. Je décompose pour plus de clarté, le *x* latin en ses éléments.

FORMES LATINES.	FORMES FRANÇAISES.	
	Primitives.	Dérivées.
duc si.	dui s.	dui sis
duc sisti	dui sis	
duc sit	dui st	dui sit
duc simus	dui simes	
duc sistis	dui sistes	
duc serunt	dui srent	dui sirent

(2) L'euphonie conseillait aussi ce maintien de l'*s*, mais elle ne l'exigeait pas. Les prétérits en question auraient pu en effet être traités comme ceux de *mettre, rire,* dont il sera question plus loin, c'est-à-dire perdre leur *s* et puis se contracter. Et cela dut arriver, pour quelques-uns du moins, dans certains dialectes. Il n'est pas très-rare d'entendre dire *nous conduîmes* pour *nous conduisîmes.*

Troisième section.

Parfait latin en *ui*

Cette section ne comprend que deux verbes simples (trois avec *courre*, que l'autre forme, plus usitée, de son infinitif, nous a fait classer dans la conjugaison en *ir*). Ce sont :

1. *Moudre* (*molĕre, molui*).

2. *Soudre* (*solvĕre, solvi*), qui ne vit plus guère que dans ses composés *absoudre, dissoudre, résoudre.*

L'infinitif a reçu (dans le dernier après la chute du *v* radical) un *d* épenthétique qui ne paraît pas ailleurs (1), d'où deux radicaux, pour *moudre, moud* (anc. *mold*) et *moul*; pour *soudre, soud* (anc. *sold*) et *solv*. L'ancienne langue avait dans *soudre* supprimé le *v* partout. Sa restitution aux temps de la première série ne doit pas remonter au delà du XVe siècle. — Ces deux verbes avaient reçu au subjonctif la flexion mouillée dérivée de *iam*, qu'ils n'ont pas gardée (*que je mueille, que j'assoille*). — Au prétérit, comme au participe passé, *moudre* ne paraît pas avoir jamais eu d'autres formes que celles d'aujourd'hui, en *u* et faibles (*molui,* puis *molu, moulus* et *molut, moulu*). Mais *soudre* eut d'abord un prétérit fort en *s*, *sols, solsis, solst* etc., qui renvoie à un parfait latin **solsi*, fréquent dans les textes du haut moyen âge, et auquel celui d'aujourd'hui ne se substitua que tardivement. — Le participe passé de ce verbe a trois formes, remontant toutes trois aux premiers temps de la langue, *solu* (= *solūtum*), *sout* (anc. *solt* = **sólŭtum* ; cf. l'italien *sciolto*), et *sous* (anc. *sols* = ** solsum*). *Solu* n'est plus usité, en tant que participe, que dans *résoudre*. Quant à *sous* et à *sout,* le masculin de l'un et le féminin de l'autre, unis en un couple mal assorti, sont restés à *absoudre* et à *dissoudre*. *Absolu* et *dissolu,* que le XVIe

(1) Sauf bien entendu, comme toujours en pareil cas, au futur et au conditionnel.

siècle employait encore comme participes, ne sont plus qu'adjectifs.

DEUXIEME CLASSE.

VERBES FORTS.

Première et deuxième sections.

Parfait latin en *i* et en *si*.

Nous réunissons ici ces deux sections parce que le prétérit des seuls verbes que comprenne la première, à savoir *faire*, *confire* et *suffire* a été traité comme ceux en *si*, à cause des modifications qu'y ont subies la voyelle et la consonne du radical, et qui ont amené l'identité apparente de *fis* = *fec-i* et de *mi-s* = *mi-si*.

Dans les verbes faibles, et par conséquent dans les conjugaisons vivantes, l'accent tonique, au prétérit, porta toujours dès le principe sur la même syllabe et la même voyelle flexionnelle. La mobilité de cet accent au prétérit des verbes forts était donc en opposition formelle avec le génie de la langue, et il était inévitable qu'on effaçât tôt ou tard les anomalies qui en résultaient. Le mode le plus ordinaire d'y remédier fut d'affaiblir à toutes les personnes les prétérits de ces verbes, soit par développement de la flexion forte, comme dans les verbes en *uire*, soit par simple substitution de la faible à celle-ci, comme dans les verbes en *indre*. Mais tous les prétérits forts ne furent pas régularisés de la sorte. Dans un certain nombre d'entre eux ce fut le contraire qui arriva, c'est-à-dire que les trois personnes à flexion tonique, au lieu de provoquer, par leur exemple, l'affaiblissement des personnes restées fortes, se mirent à l'unisson de ces dernières. Cela d'ailleurs ne se fit, sauf trois exceptions (1), que dans des

(1) *Prin*, *tin*, *vin*, où l'*i*, au lieu d'être pure est nasal.

verbes où les trois personnes sans flexion (ou du moins sans flexion sensible) se terminaient comme si elles en eussent été munies (1). On prit alors leurs désinences pour des flexions véritables attachées à un radical réduit, et l'on fit subir par analogie la même réduction aux trois autres personnes, afin que l'accent restât toujours à la même place. Dans deux ou trois, comme *tenir* et *venir*, cette réduction se fit d'un seul coup, par l'élision de la voyelle de la flexion et le déplacement simultané de l'accent ; dans tous les autres elle n'eut lieu que par degrés. La consonne qui précédait l'*i* flexionnel tomba d'abord et les deux voyelles ainsi rapprochées se contractèrent ensuite, au bout d'un temps plus ou moins long.

FORMES LATINES.	FORMES FRANÇAISES.		
	Primitives.	Intermédiaires.	Actuelles.
féc i	fis		fis
fec ísti	fes is	fe is	fis
féc it	fis t		fi t
fec ímus	fes imes	fe imes	fi mes
fec ístis	fes istes	fe istes	fi tes
féc erunt.	fis rent.		fi rent

Les prétérits en *s* auxquels ce traitement pouvait s'appliquer n'étaient pas nombreux. Quant à ceux qui ne remplissaient pas les conditions requises, c'est-à-dire dont le radical se terminait par une consonne, par une diphtongue ou par une voyelle simple autre que *i* (dans les formes fortes) ou que *u*, ils ne pouvaient qu'être complètement abandonnés, comme le furent *mor-s, escri-s, join-s*, que remplacèrent, ainsi qu'on l'a vu, *mord-is, écriv-is, joign-is*, et beaucoup d'autres dont la place est restée vide, tels que *ar-s* de *ard-re, semon-s* de *semond-re, clo-s* de *clo-re* (*clo-ois*), *trai-s* de *trai-re* (*tray-ons*).

La langue en effet, le sentiment de la valeur flexionnelle de l'*s* dans les formes en *si* s'étant à la longue effacé en elle, ne pouvait plus considérer la présence de cette lettre devant ce

(1) Comme *vi*, par exemple, où *fis, dis, conclus*.

qui était devenu pour elle toute la flexion que comme une anomalie, qu'elle y vît, comme dans *torsimes*, une altération de la consonne radicale ou, comme dans *mesimes*, une simple superfétation.

Elle avait bien pu, d'après tu *dui-sis*, par exemple, développer *dui-sit* de *dui-st*, parceque l'*s* de ces formes lui apparaissait comme radicale, au même titre que celle de *duis-ois* (1). Mais tous ses instincts s'opposaient à ce qu'elle tirât de la même manière *arsit* de *ar-st*, *traisit* de *trai-st*, *closit* de *clo-st*, ou du moins qu'après avoir laissé naître de pareilles formes (2), elle leur permît de vivre.

Et si elle devait répugner à dire je *closis*, à plus forte raison ne pouvait-elle accepter des formes contractées comme tu *clos*, *nous clomes*, *vous clostes*, qui n'auraient présenté à l'esprit aucune idée de prétérit.

C'est donc bien, repétons-le, grâce à la ressemblance fortuite de leurs formes fortes avec les formes correspondantes de la flexion faible en *i* ou en *u*, que les quelques prétérits forts dont nous nous occupons doivent d'avoir survécu. Mais ils n'ont pu le faire qu'en se dénaturant presque complétement, c'est-à-dire en perdant, par la contraction qu'ils ont dû subir aux anciennes formes faibles, le caractère le plus essentiel de la flexion forte, qui est la mobilité de l'accent tonique.

Outre la forme en *irent* qui est seule restée, la troisième personne du pluriel de ces prétérits en eut d'autres dans l'ancienne langue qu'il convient de mentionner ici : d'abord *isrent* que donna immédiatement la dérivation, puis *istrent*,

(1) Le même traitement aurait pu être appliqué encore au prétérit de *dire*, puisque ce verbe a aussi *s* dans les temps de la première série, et à plus forte raison à celui de *faire*, qui est dans le même cas, et où l'*s* appartient au radical.

(2) A-t-on dit en effet *arsit*, *traisit*, *closit*, etc. ? Cela n'est pas impossible, car dans la longue période de tâtonnements que la langue a traversée, en poursuivant obscurément la réalisation de son idéal de régularité, elle a pu plus d'une fois faire fausse route et essayer un instant, çà et là, l'application de ses lois nouvelles à des formes qui ne pouvaient s'y plier et d'où la vie se retirait déjà.

obtenu par l'insertion normale de la dentale (cf. *estre, naistre, connoistre*, etc.), enfin *isent*, résultant de la chute de l'*r* : *misrent, mistrent, mirent* et *misent*. Le dernier correspond à l'italien *misono*, le premier à *misero* de la même langue.

L'imparfait du subjonctif, qui se règle toujours sur le prétérit de l'indicatif, subit naturellement la même contraction que ce dernier : *mesisse, meisse, misse*. Remarquons, pour ce temps comme pour le prétérit, que la chute de l'*s* eut lieu de très-bonne heure, non toutefois sans de fréquents retours, mais que la contraction fut assez tardive.

Passons aux remarques particulières, en commençant par les verbes appartenant d'origine à la première section.

I. *Faire* (*facĕre, feci, factum*).—La voyelle atone qui, dans ce verbe, suivait le *c* à l'infinitif et aux formes de l'indicatif présent où elle était suivie elle-même immédiatement d'une autre consonne, savoir *facis, facit, facimus, facitis*, dut tomber avant l'assimilation de cette gutturale. Ainsi s'expliquent, avec *faire, fais, fait*, les formes archaïques *faimes* (*facmus*) et *faites* (*factis*), celle-ci encore exclusivement usitée, qui seraient *faismes* et *faistes* si elles étaient nées de *facimus* et de *facitis* (1). Au futur et au conditionnel, l'*ai* s'assourdit en *e* muet : *ferai* (cf. les verbes en *er*). L'ancienne langue disait même *frai, frum*. Cet assourdissement peut aussi affecter les formes à flexion tonique de la première série, sauf le subjonctif présent : *fesons, fesais, fesant;* mais *fassions*. — La troisième personne du pluriel de l'indicatif présent a la forme *feent* dans le *Fragment de Valenciennes*. *Font* qui n'est sans doute pas moins ancien est dû à l'union de l'*u* flexionnel avec l'*a* radical : *fa(ci)unt, faunt, font*. Cf. *habent, hauent, aunt, ont*.— Pour le prétérit, voir le tableau ci-dessus et les remarques qui le précèdent. J'ai déjà observé que l'*s*, purement radicale, de *fis, fesis*, avait été assimilée faussement à l'*s* flexionnelle de

(1) Pareillement *facere* aurait donné *faisre, faistre* ; et de même *uisre, uistre* les verbes en *ucere*, si l'*e* n'y était pas tombé pendant que le *c* avait encore sa dureté. Cf. plus loin *dire*.

mis, mesis et des autres prétérits pareils, ce qui l'avait fait traiter de même.

2. *Confire* (*conficĕre*) et *suffire* (*sufficĕre*).—Ces verbes dérivent de composés de *facere*. Mais, comme en latin, ils se conjuguent partout régulièrement. Ils reprennent aux temps de la première série le *c* (devenu *s*) tombé à l'infinitif. — Au prétérit ils reproduisent exactement les formes de *faire*. — Au participe passé, le second perd le *t* étymologique que garde le premier (*suffi, confit*).

3, *Mettre* (*mittĕre, misi, misssum*) conserve le radical de l'infinitif aux temps de la première série. C'est le seul de cette section qui soit dans ce cas. Du reste, toutes ses formes dérivent régulièrement du latin, sauf, bien entendu, les changements de flexion communs à tous les verbes de cette conjugaison. — Son prétérit, où l'*i* atone était devenu *e*, a eu naturellement toutes les vicissitudes de celui de *faire*.

4. *Prendre* (*prendĕre*). — Le *d* radical n'a été conservé quà l'infinitif. L'*e*, muet devant les flexions accentuées, se change en *e* ouvert devant les flexions sourdes et conserve le son nasal dans les formes sans flexion : *prenons, prenne, prend*. Dans l'ancienne langue, le *d* radical et, par suite, le son nasal, furent souvent maintenus, même dans les formes à flexion sonore : *prendons, prendez* (1). — Le prétérit eut deux formes, l'une (*prin, prindrent*) (2) dérivée du parfait classique, l'autre (*pris, presis, prisrent*) d'une forme populaire **presi*. Le dernier seul a survécu, avec le participe passé correspondant *pris*, à côté duquel la vieille langue eut aussi *prins=prensus*.

5. *Dire* (*dicĕre*).—L'*i* simple de l'infinitif et du prétérit doit en contenir ou en représenter deux, dont le second provient du *c*

(1) On a dit aussi *pernons, pernez*, par métathèse, au lieu de *prenons, prenez*.

(2) Cf. *vin = veni, tin = tenui*.

vocalisé de *dic're* (1), *dixi* (2). (Cf. les formes provençales *diyre*, *diys*, et avec l'intercalation d'un *e*, fréquente en pareil cas dans cette langue, *dieire*, *dieis*). — Il y eut aussi au prétérit des formes résultant de l'assimilation du *c* à l'*s* : *dissent* = *dixerunt*. — Au présent de l'indicatif, l'*i* des formes archaïques *dimes*, *dites* (non *distes*, altération postérieure amenée par l'analogie), dont la dernière survit seule, doit aussi avoir absorbé le *c* radical de *dicmus*, *dictis*. Cf. ci-dessus les remarques sur *faimes*, *faites*.— Dans l'ancienne langue, le *c* radical, devenu *s*, tombait quelquefois, à l'exemple de l'*s* flexionnelle du prétérit (*deimes*, pour *desimes*), dans les formes de la première série, surtout dans celles à finale atone : *ils dient*; *que je die*. La dernière était encore d'un emploi fort commun au XVII[e] siècle, et, même aujourd'hui, la poésie ne l'a pas tout à fait répudiée (3).

6. *Rire* (*ridēre*, *risi*, *risum*). — Ce verbe avait passé entièrement, comme tant d'autres, dans le latin populaire, à la conjugaison en *ĕre*. Cf. l'italien *ridere*. — Le *d*, disparu à l'infinitif (4), tombe également partout, ce qui procure, au contraire de ce qui a lieu dans *faire* et *dire*, l'identité du radical de l'infinitif et des temps de la première série. Participe passé *ri*. C'est le seul de cette section qui perde la consonne latine.

7. *Occire* (*occidĕre*) et *circoncire*.—L'ancienne langue con-

(1) Cette forme, la gutturale s'y étant sporadiquement, dans la période antéhistorique de la langue, changée en *t* devant *r*, comme *q* dans *tortre*, produisit aussi, avant *dijre*, *ditre*, qu'on ne trouve pas isolé, mais dont l'existence est attestée par le futur *ditrai* (*didrai*) qui paraît deux fois dans *Saint Léger*. Cf., dans le même texte, *ventre* = *venkre*, tandis que *veintre*, forme postérieure, provient de *venjre*, par intercalation de la dentale, ainsi qu'on l'a déjà expliqué.

(2) Aux formes faibles, avant *desis* par ex., on dut d'abord avoir *dei-sis* (**dec-sisti* pour *dixisti*).

(3) Alfred de Musset s'en est servi dans la charmante chanson de Fortunio (*Le chandelier*).

(4) L'*i* de *rire* pourrait être dans le même cas que celui de *dire*, c'est-à-dire en avoir absorbé un autre La succession des formes serait : *ridre*, *rigre*, *rijre*. Cf., en provençal, *riire* et *rieire*, à côté de *diire* et *dieire*.

juguait *occire* (*ocire*) comme *rire* : *ocions*, *ociois*. Ce verbe est aujourd'hui à peu près entièrement sorti de l'usage. Mais *circoncire*, autre composé de *cædĕre*, se conjugue comme *dire* et prend conséquemment aux temps de la première série un *s* doux pour remplacer le *d* disparu.

8. *Conclure*, *exclure* et *reclure* (*con- ex- recludĕre*).— Le dernier n'est usité qu'à l'infinitif et au participe passé. — Même traitement que *rire* : le *d* tombe partout. Mais le prétérit, au lieu d'être en *i*, comme dans *rire*, est naturellement en *u*, puisque c'est, dans les verbes forts, les personnes à flexion atone qui règlent les autres. *Je conclu-s*, *il conclu-st*, *ils conclu-srent*, provoquèrent l'élimination de l'*i* de *conclusis*, *conclusimes*, *conclusistes*, et, par suite, l'assimilation complète de ce prétérit, où l'*u* est radical, à ceux dans lesquels cette voyelle provient de la flexion *ui*.

9. *Querre* (*quærĕre*).— Ce verbe figure déjà, sous la forme (*quérir*) restée seule en usage de son infinitif, parmi ceux de la conjugaison en *ir*. Nous le mentionnons ici de nouveau, pour mémoire, à cause de son prétérit, en tout semblable aux précédents. *Quæsivi* était *quæsi* dans le latin populaire, et *quæsi* fut naturellement traité comme *feci*, *misi*, *presi* et les autres : *quis*, *quesis* (*queis*, *quis*), *quist*, etc.

10. *Clore* (*claudĕre*).—Ni ce verbe ni les trois suivants n'ont conservé de prétérit (1). Mais ils appartiennent à la présente section par les formes qu'eut ce temps chez eux, comme par ce qui leur reste ailleurs. *Clore*, dont il n'y a plus guère aujourd'hui que l'infinitif qui survive, perdait le *d* partout (*cloons*, *clooís*, etc.); mais son composé *éclore* prend maintenant *s* doux (comme *circoncire*) aux formes usitées de la première série (*ils éclosent*, etc.)

11. *Frire* (*frigĕre*, *frixi*, *frictum*). — Ce verbe n'a plus d'usitées, avec l'infinitif, le participe passé (*frit*), le futur et le

(1) Les composés *conclure* et *exclure* ne doivent, comme on l'a vu, d'en avoir encore un qu'au changement qu'a subi chez eux la voyelle radicale.

conditionnel, que trois ou quatre formes fortes de l'indicatif présent et de l'impératif. Il se conjuguait autrefois, et pourrait encore se conjuguer fort bien tout entier sans anomalie, comme *rire*.

12. *Raire* (*radĕre*). — Ce verbe, qui ne survit plus que dans quelques proverbes et seulement à l'infinitif et au participe passé, a formé avec ce dernier temps (*res*), un substantif (*rez-de-chaussée*) et une préposition, l'un et l'autre fort usités. L'adjectif *ras*, qui a la même origine, est de formation savante et relativement récente. — Le prétérit, analogue au participe, fut *res*, *resis*, *rest*. On remarquera, à l'infinitif, la mutation de *d* en *i*: *radre*, *ragre*, *rajre*, *raire*. Cf. ci-dessus la note sur *rire*.

13. *Traire* (*trahĕre*). — L'*i* radical (= *c* ou *g*) (1) devient *y* devant les flexions toniques : *tray-ons*, etc. Cf. *fuy-ons*. Participe passé *trait* = *tractum*, comme *fait* = *factum*. Prétérit ancien : *trais*, *traisis*, *traist*, etc. = *traxi*, *traxisti*, *traxit*.

14. *Braire*. — Origine incertaine. C'est seulement à cause de sa ressemblance avec *traire* que je place ici ce verbe, également défectif, car je n'ai pas d'exemple de la forme ancienne de son prétérit, s'il en a jamais eu un.

Troisième section.

Parfait latin en *ui*.

Nous nous bornerons ici à donner la liste des verbes de cette dernière section de la conjugaison en *re*, en accompagnant chacun d'eux des remarques qui le concernent particulièrement, comme nous l'avons fait pour la section correspondante des verbes faibles, et nous réserverons pour le

(1) *Trahere*, comme *struere*, avait, dans le latin populaire, reçu à toutes les formes la gutturale que la langue classique attribuait seulement au parfait et au participe passé. Cf. l'italien *traggo*, *struggo*.

chapitre suivant les observations générales que nous avons à faire sur la flexion *us* du prétérit, cette flexion, que l'on peut considérer comme une étrangère dans la conjugaison en *re*, étant au contraire, et pour ainsi dire, indigène dans la conjugaison en *oir*.

1. *Boire*, jadis *boivre* (*bibĕre, bibi*).—Le *v* (=*b*), conservé d'abord à l'infinitif comme ailleurs, y disparut de bonne heure. L'*ĭ* radical, normalement changé en *oi* sous l'accent et devenu simplement *e* ailleurs, a pris ensuite un son plus fort : *bevons, beuvons*, d'où *buvons*. Cf. *eu* (*habui*) prononcé *u*, etc. Le futur fut, dans le principe, régulièrement *bevrai*, l'*i* radical y perdant l'accent. Mais l'analogie fit promptement rétablir à ce temps comme au conditionnel la forme de l'infinitif. — Prétérit *bui* (puis *bu, bus*), *beüs* (*beus, bus*), *but, beümes* (*beumes, bûmes*), *beüstes* (*beustes, bûtes*), *burent*. Participe passé : *beüt* (*beu, bu*).

2. *Croire* (*credĕre, credidi*). — La diphthongue de l'infinitif, mutation régulière de l'*ĕ* latin tonique, a été étendue, au contraire de ce qui a eu lieu dans *boire*, à toutes les formes : *croyons*, jadis *creons*. L'*i* de la diphthongue reste tel dans les formes sourdes, mais, comme on vient de le voir, on le change en *y* devant les flexions sonores : *croi-e, croy-ais*. Cf. *fuir*. — Ce verbe eut un prétérit faible en *i* : *creï*=**credivi* et peut-être un autre en *ié* (*credié* = *crededi*?); mais *crui* (puis *cru, crus*), bien que moins commun dans les anciens textes, ne paraît guère plus récent. Participe passé : *cre-üt* (*creu, cru*).

Croire avait un composé, *recroire*, très-usité autrefois au participe présent *recréant* et surtout au participe passé *recreu* (celui-ci est resté en usage presque jusqu'à nos jours), avec le sens de *vaincu, las, découragé, épuisé*. On appliquait même le dernier aux animaux: *un cheval recru*. Cf. le grec ἀπαγορεύω, dont la signification la plus habituelle : *être harassé, rebuté, n'en pouvoir plus*, se déduit de la primitive (*dire non, renoncer*) par la même analogie. Henri Estienne n'a pas signalé cette curieuse « conformité ».

3. *Lire* (*legĕre*, *legi*). — Le *g* radical disparu à l'infinitif (peut-être à la suite d'une contraction : *leg're*, *leyre*, *lire*, car *leyre* se trouve) reste aux temps de la première série sous forme d'*s* (= *z*) : *lis-ons*. L'ancienne langue eut d'abord un prétérit en *s*, renvoyant à une forme vulgaire *lexi* : *leis*, *leisis*, *leist* (*list*) (1) etc. Le prétérit actuel (*lui* puis *lu*, *lus*) n'apparaît pas d'aussi bonne heure. L'avons-nous formé de toutes pièces ou le latin populaire avait-il aussi **legui* à côté de **lexi* ? — Participe passé *leit*, *lit* (= *lectus*), puis *leüt*, *lut*, *lu*.

4. *Plaire* (*placēre*, *placui*).

5. *Taire* (*tacēre*, *tacui*).

L'ancienne langue avait encore, pour l'infinitif de ces deux verbes, les formes *plaisir*, *taisir*, plus fidèles à l'accentuation classique et dont la dernière est restée comme substantif dans la langue actuelle (2). *Plaire* et *taire* dérivent, comme *faire*, de formes latines dans lesquelles l'*e* était tombé avant l'époque de l'assimilation du *c* : *placre*, *tacre*. Aux temps de la première série, *c* est naturellement devenu *s* doux, en développant selon la règle un *i* derrière lui : *plaisons*, *taisons* (cf. *faisons*), et aussi *plaise*, *taise* au subjonctif présent. Dans l'ancienne langue, l'*s* à ce temps était dure et par conséquent l'*a* restait pur, probablement sous l'influence du groupe *ia* (*ea*) qui suivait: *place*, *tace*. Cf. *face* (*fasse*) et *grace*, de *gratia*.

Le prétérit de ces deux verbes, comme de tous ceux qui ont *a* au radical, présenta d'abord une certaine complexité de formes, par suite de la diversité des combinaisons de la flexion *ui* avec cet *a*. Nous y reviendrons plus loin. Notons seulement ici les formes suivantes de *plaire* : *plaui*, *ploi*, *plau*, *pleu*, *plu* (première personne) ; *plaut*, *plot*, *plout*, *pleut*, *plut* (troisième personne). Participe passé : *pleüt*, d'où *pleu*, *plu*.

Remarque. Sur *taisons*, *taisois*, la langue populaire a fait

(1) On remarque quelques essais d'affaiblissement de cette forme : *lisit* est dans Froissard. Cf *conduisit* de *conduist*.

(2) Cf. *loisir*, autre infinitif qui a eu le même sort, de *licere* (d'où aussi *loire*, prét. *lut* = *licuit*), et encore *luisir*, *nuisir*, à côté de *luire* et *nuire*.

un nouvel infinitif *taiser*, que l'on trouve employé par des auteurs du XVI[e] siècle. Un verbe pareil, *taisar*, a, dans la langue d'oc, supplanté partout, à ce qu'il semble, l'ancien *tazer*.

6. *Connaître*. Orthographe nouvelle, conforme à la prononciation qui a prévalu, de l'ancien *conoistre* (*cognoscĕre*). Ce verbe, comme les cinq qui suivent, inséra un *t* à l'infinitif entre l'*s* du radical, qui tomba plus tard, et l'*r* de la flexion. Cf. plus haut *naître*. — Préterit : *connui* (*nu*), *connoüs* (*neüs*, *neus*, *nus*), *connut* etc., de *cognovi* (*cognoui*). Participe passé : *conneüt* (*conneu*, *connu*).

7. *Croître* (*crescĕre*, *crevi*).—La diphthongue, comme dans *connaître* et les deux suivants, reste à toutes les formes de la première série. Prétérit : *crui* (*cru*, *crus*), *creüs* (*creus*, *crus*), *crut*, etc., de *creui* (*crevi*), *creuisti*, etc. Participe passé : *creüt* (*creu*, *cru*).

8. *Paître* (*pascĕre*, *pavi*). — Ce verbe n'est plus usité en entier que dans ses composés. —Son prétérit, à cause de l'*a* radical, a eu les mêmes vicissitudes que ceux de *plaire* et de *taire* : *paui*, *poi*, *pou*, *peu* etc. — Participe passé *paüt*, *poüt*, *peüt*, *peu*, *pu*.

9. *Paraître* (**parescĕre*).— Ce verbe, qui aux temps de la première série, se conjugue comme les précédents, n'a pas de prétérit ; il emprunte celui de *paroir*, dérivé de *parēre*, dont il est l'inchoatif et que nous examinerons plus loin.

10. *Être* (*essĕre*). — Cette forme du latin populaire, d'où dérive notre infinitif *être* (*estre*), par l'intercalation normale du *t* entre *s* et *r*, et qui est restée en italien sans altération, produisit régulièrement un futur *esserai*, d'où, par apocope, *serai*, que nous avons gardé, et, par insertion du *t* après élision de l'*e* pénultième, *estrai*. L'emploi de cette dernière forme cessa de très-bonne heure. L'ancienne langue en avait encore une troisième, *er*, *eres*, *ert*, *ermes*, etc., régulièrement dérivée de *éro*.

L'indicatif présent est aussi très-régulièrement dérivé du

latin. On trouve dans les vieux textes une forme *esmes* (*eimes*) = *sommes*, formée par analogie sur *estis*, mais qui paraît avoir été à peine essayée.

L'imparfait dans le principe avait deux formes, l'une dérivée de *éram*: *ere, eres, eret*, etc., l'autre formée de toutes pièces par l'adjonction des flexions de ce temps au nouveau radical *est* (1). La première paraît n'avoir été usitée qu'aux personnes à flexions sourdes.

L'impératif (*sois*) n'est ni dérivé du latin, ni emprunté à l'indicatif. C'est le subjonctif qui l'a fourni.

Subjonctif présent. — Dérivé du latin, mais d'une forme vulgaire *siam*, moyennant le changement normal de *i* en *oi*. Les deux premières personnes du singulier eurent d'abord un *e* (= *a*) à la finale (*soie, soies*), et la prononciation populaire l'y conserve encore.

Participe présent. — On regarde généralement ce temps comme emprunté à *ester*. Mais rien n'interdit de le considérer comme formé directement par l'adjonction de la flexion *ant*, commune à tous les verbes, au radical *est*. Cf. l'imparfait.

Prétérit:

FORMES LATINES.	FORMES FRANÇAISES.	
Fúi.	Fui, fu,	Fus.
Fuísti.	Fus,	
Fúit.	Fut,	
Fúimus.	Fumes,	
Fuístis.	Fustes,	Fûtes.
Fúerunt.	Furent.	

Les personnes dont l'*i* était sans accent le laissèrent tomber et durent avoir immédiatement pour l'oreille la forme qu'elles ont aujourd'hui. Celles dont l'*i* était accentué, c'est-à-dire la deuxième de chaque nombre et probablement aussi la pre-

(1) Ce qui prouve qu'il en est bien ainsi et que *être* n'a pas emprunté, comme on serait d'abord tenté de le croire, l'imparfait de *ester*, c'est que le dialecte normand offre simultanément, dans les mêmes textes, les formes *estoe* (=*estabam*) et *esteie* qui ne peut être que l'imparfait de *estre*. Voir Littré, II, 201.

mière du pluriel (1), unirent cet *i* par synérèse à l'*u* précédent, d'où résulta une diphthongue, dont le premier élément, devenu bientôt prépondérant par suite de l'influence des trois personnes en *u* pur, amena promptement la chute du second.

La même élimination de l'*i* à la suite d'une synérèse eut lieu à l'imparfait du subjonctif. Les formes anciennes sont *fuisse*, etc., qui devinrent bientôt *fusse*, etc., comme aujourd'hui.

L'emploi continuel qu'on a fait de tout temps du verbe *être* explique suffisamment que les désinences de son prétérit aient été attribuées à beaucoup de verbes, tels que *courir*, *mourir*, *lire*, *vivre*, *croire*, auxquels la dérivation ne pouvait les fournir. Elles ne furent pas non plus sans influence sur la constitution définitive du prétérit des verbes qui l'avaient originairement en *ui* (ou *vi*) non accentué, tels que *pouvoir*, *devoir* et autres.

Le participe passé *été* a été emprunté au verbe *ester*.

III. — *Verbes en* oir.

Cette conjugaison correspond à la deuxième conjugaison latine (*ēre*), mais elle est loin de renfermer tous les verbes de cette origine dont la langue française se trouva en possession à sa naissance, car nous avons vu qu'un certain nombre de verbes primitivement en *ēre* étaient entrés soit dans la conjugaison en *re*, soit dans l'une ou l'autre des conjugaisons en *ir*. En revanche, quelques verbes en *ĕre* passèrent dans la conjugaison en *oir*. Nous les signalerons en leur lieu.

Les verbes en *oir* sont, de tous les verbes français, ceux qui ont la physionomie la plus archaïque. Ce sont ceux qui ont conservé le plus fidèlement la forme sous laquelle ils se dégagèrent, et à la constitution desquels l'analogie a le moins travaillé. A peine s'il en est trois dans le nombre (je ne parle que

(1) Voir ci-dessus, page 84.

des simples) qu'on puisse ranger sous une même loi. Aussi leur conjugaison répond-elle moins encore que celle des verbes en *re* à l'idée que nous faisons aujourd'hui d'une conjugaison régulière. C'est, pour ce motif peut-être, celle qui a fait les pertes les plus nombreuses.

Elle ne renferme plus que seize verbes simples dont la moitié au moins sont défectifs ou surannés en partie, et l'on peut prévoir le moment où il ne restera d'entiers que ceux dont l'emploi fréquent ou le rôle important dans le langage doivent prévenir la péremption, tels que *avoir*, *vouloir*, *devoir*. — Voici le tableau des formes de ce dernier :

	INFINITIF.
Deb ére.	Dev oir.
	INDICATIF PRÉSENT.
Déb eo.	Doi , s.
Déb es.	Doi s.
Déb et.	Doi t.
Deb émus.	Dev ons.
Deb étis.	Dev ez.
Déb ent.	Doiv ent (1).
	Imparfait.
Deb ébam.	Dev oie, ois, ais.
Deb ébas.	Dev oies, ois, ais.
Deb ébat.	Dev oit, ait.
Deb ebámus.	Dev iens, ions.
Deb ebátis.	Dev iez.
Deb ébant.	Dev oient, aient.
	Impératif.
Déb e.	Doi , s.
	Subjonctif présent.
Déb eam.	Doiv e (1).
Déb eas.	Doiv es (1),
Déb eat.	Doiv et, e (1).
Deb eámus.	Dev ions (iens.)
Deb eátis.	Dev iez.
Déb eant.	Doiv ent (1).

(1) Le *v*, à ces formes, tombait souvent dans l'ancienne langue.

Gérondif.

Deb éndum.	Dev ant.

Participe présent.

Deb éntem.	Dev ant.

PRÉTÉRIT.

Déb ui.	Dui, (deus), dus,
Deb uísti.	De üs, deus, dus.
Déb uit.	Dut, (deut), dut.
Deb uímus. (1).	De ümes, deusmes, dûmes.
Deb uístis.	De üstes. deustes, dûtes.
Déb uerunt (1).	Du rent, (deurent), durent.

Imparfait du subjonctif.

Deb uissem.	De üsse, deusse, dusse.
Deb uísses.	Dè üsses, deusses, dusses.
Deb uísset.	Dè üst, deust, dût.
Deb uissémus.	De üssions, deussions, dussions,
Deb uissétis.	Dè üssiez, deussiez, dussiez.
Deb uíssent.	Dè üssent, deussent, dussent.

PARTICIPE PASSÉ.

Déb itum.	De ü, deu, dû.

OBSERVATIONS.

Infinitif. — *Oir* est la dérivation régulière de *ēre* dans le dialecte de l'Ile-de-France etde la Bourgogne (cf.*oie*=*ēbam*); en Normandie, *ēre* avait produit *eir* ou même *er*. (Cf. *eie* = *ēbam.*) On a hésité longtemps, pour plusieurs verbes de cette conjugaison, entre les flexions *oir* et *re*. Ex. : *ardoir* et *ardre* (*ardēre*), *manoir* et *maindre* (*manēre*), *recevoir* et *rezoivre* (*recípĕre*), doubles formes qui témoignent, avec les exemples déjà cités aux articles des verbes en *ir* et en *re*, du peu de fixité de l'accent dans les verbes en *ēre* et en *ĕre* au moment où notre langue prit naissance.

Futur et conditionnel. — Nous avons déjà vu que les verbes en *ir* élidaient régulièrement à ces deux temps, dans l'ancienne

(1) Accentuation vulgaire. Les formes classiques étaient *debúimus*, *debuérunt*. (Voir ci-dessus, p. 84.)

langue, la voyelle de l'infinitif. Trois verbes seulement de cette conjugaison, ou cinq, si l'on y comprend *courir* et *quérir*, subissent encore ce traitement. Mais ce qui n'est plus qu'une exception parmi ceux-ci est encore la règle générale pour les verbes en *oir*. La conjugaison de ces derniers se confond complétement par ce côté avec celle des verbes en *re*.

Temps de la première série. — La plupart des verbes en *oir* modifient, comme *devoir*, sous l'influence de l'accent, leur voyelle radicale aux formes à flexion sourde de la première série. Ils changent $\bar{e}$ et $\breve{i}$ en *oi* (1), *ou* en *eu* (cf. *mourir*, *meurs*), $\bar{a}$ en *e* (*apparoir*, *appert*). Ils appartiennent ainsi en majorité à ce que M. Burguy appelle abusivement la conjugaison *forte*, et c'est là le trait le plus saillant de leur caractère archaïque (2).

Indicatif présent. — Les voyelles flexionnelles tombèrent, selon la règle, aux trois personnes du singulier ; mais l'*e* de *eo*, déjà assimilé à l'*i* de *io*, dans le latin populaire, eut la même action que ce dernier sur le radical de quelques verbes, dont il mouilla la consonne ou diphthongua la voyelle : *voil*, *vueil* de **voleo* pour *volo*, aujourd'hui *veux; ai* de *habeo* comme *sai* de *sapio*, etc. — La consonne radicale suivit la flexion dans sa chute, quand ce fut une labiale. Elle persista, identique ou transformée, quand ce fut une liquide. Les deux premières personnes du pluriel reçurent, comme dans toutes les conjugaisons, les flexions *ons*, *ez* des verbes en *er* ; mais elles avaient eu d'abord les formes étymologiques

(1) Le dialecte normand changeait ici, comme dans tous les cas, *e* et *i* en *ei*.

(2) Cette diphthongaison de la voyelle radicale, qui n'est plus qu'un accident et un archaïsme dans la langue française ainsi que dans la langue italienne, est pratiquée encore sur une très grande échelle dans la langue espagnole. Les grammaires de cette langue donnent de longues listes de verbes de toutes les conjugaisons qu'elles qualifient d'irréguliers, tels qu'*almorzar*, *acertar*, *jugar*, et dont la prétendue irrégularité consiste à diphthonguer régulièrement *e* en *ie* et *o* et *u* en *ue* aux formes à flexion sourde de la première série.

ems (1), *eiz*, et cette dernière, ainsi qu'on l'a déjà remarqué, persista même assez longtemps.

Imparfait. — Dérivation régulière de la forme latine. — Nous avons déjà observé que ce sont les flexions communes aux verbes en *ēre* et en *ĕre* qui ont été adoptées par toutes les conjugaisons.

Impératif. — Trois verbes de cette conjugaison, au lieu d'emprunter ce temps à l'indicatif, le tirent du subjonctif. Ce sont *avoir*, *savoir*, *vouloir*. Ils sont, avec *être*, les seuls verbes de la langue qui soient dans ce cas.

Subjonctif présent. — *Eam*, prononcé comme *iam*, donna la même dérivation que cette dernière flexion, savoir : *ie*, *je*, *che*. Quelques verbes de cette conjugaison sont, avec *aller*, les seuls qui la présentent aujourd'hui. Cf. ci-dessus, page 72.

Gérondif et participe présent. — En *ant* dès les plus hauts temps.

Prétérit. — La flexion *ui* ou *vi* (*ui* après une consonne : *vol-ui*, *vi* après une voyelle : *dele-vi*) (2), fort répandue dans le latin classique, y était propre à environ 140 verbes simples, et le latin populaire l'avait encore prêtée à quelques autres dont nous avons déjà vu plusieurs, comme *credere*, *currere*. Mais il l'avait, par compensation, remplacée dans beaucoup d'autres par *i* simple ou par *si*, surtout par *si* (3), et il paraît qu'en définitive la perte excéda le gain. Quoi qu'il en soit, cette flexion n'est plus aujourd'hui représentée en français que dans 27 verbes simples dont deux appartiennent à la conjugaison en *ir*, sept à la conjugaison en *re*, et le reste à la conjugaison en *oir*.

Comment expliquer que l'*u* qui, dans la série des flexions

(1) On a au moins un exemple de cette flexion. C'est au premier vers de *Saint Léger*, où on lit *devemps*.

(2) Nous assimilons aux prétérits en *ui* (ou *vi*) d'origine ceux en *i* dont le radical se terminait par un *v* ou par une autre labiale, tels que *mov-i*, *recep-i*, *bib-i*, parce qu'on les traita de la même manière. *Bibi* par exemple, devint *bev-i* et eut par suite le même sort que *cre-vi*.

(3) Par exemple dans *tremere*, *submonere*, **volere* (pour *velle*), etc.

latines, ne portait l'accent nulle part (on accentuait, par exemple, *párui, paruísti, páruit, paruímus, paruístis, páruerunt*), ait pu être conservé ? Il faut admettre que dans le petit nombre de parfaits de cette sorte qui ont survécu, la Gaule du Nord (1) allongeait cette voyelle, la prononçant comme dans *fuit, minuit, pluit*, où elle était longue par nature et restait telle, à ce qu'il paraît, malgré la position (peut-être grâce au développement d'un *v* : *plūvit*), dans le parler du peuple. Cette hypothèse est encore nécessaire pour expliquer la modification du son de cette voyelle, car c'est seulement l'*u* long latin qui donne naissance à l'*u* français. Les participes en *ūtum*, devenus si nombreux à l'époque du dégagement de notre langue, durent contribuer aussi à ce double changement, dont la conséquence fut la nouvelle accentuation *parúi, paruísti, parúit, paruímus, paruístis, parúerunt*. Des six personnes du prétérit, trois se trouvèrent alors accentuées sur l'*u* et trois sur l'*i*. Mais les deux voyelles du groupe *ui* s'étant étroitement unies dans la prononciation, l'accent fut attiré partout sur l'*u*, voyelle plus lourde que l'*i*, et cette dernière fut sacrifiée.

Mais cette tendance de la langue qui la portait à prononcer et accentuer l'*u* de *debuit*, par exemple, comme celui de *fuit* et de *minutum*, dut être et fut en effet combattue par un instinct contraire, qui était de ne pas déplacer l'assise de l'accent latin. De là des conflits dont les résultats furent d'abord assez divers. Nous étudierons successivement tous les cas.

Quand le radical fut terminé par une liquide, ce fut la pre-

(1) Le provençal n'a pas de prétérits en *u*, non plus que l'italien ni l'espagnol, l'accent y étant toujours resté en deçà ou au delà de l'*u*. Un *g*, dans cette langue, fut attiré devant l'*u* latin, devenu partout consonnant *(wi)*, et l'on eut, par exemple, au lieu de *volui*, *volgui*, de *habuimus*, *aguém*. Ces prétérits, de forts qu'il étaient d'abord, sont devenus faibles, mais l'*u* n'y a point reparu. Il en a été de même dans le dialecte le plus méridional de la langue d'oil, le poitevin, qui dès le XIIIe siècle, conjuguait *habui*, par exemple : *ogui, oguit, oguirent*. Le *g*, là comme en provençal, passa aussi au participe : *ogu, recegu*, etc. Voyez Boucherie, *Le dialecte poitevin au* XIII[e] *siècle*, p. 293.

mière tendance qui triompha ; la consonne radicale fut conservée, et, la flexion prenant l'accent à toutes les personnes, le prétérit, immédiatement, de fort devint faible : *par-ui, par-us, par-ut, par-umes, par-ustes, par-urent.*

Ce fut le contraire qui arriva lorsque le radical se termina par une voyelle (*pa-vi*) ou par une muette (*deb–ui, jac-ui*). La flexion s'unit alors avec la voyelle radicale, ou s'y substitua. Comme les résultats furent différents selon que cette voyelle était *a*, *e* (*i*) ou *o*, il faut examiner séparément les verbes en *a*, en *e* (*i*) et en *o* radical.

1. Radical *a*. — Quand l'*a* fut suivi d'une labiale (comme dans *sap-ui, hab-ui*), cette labiale, se vocalisant, s'unit à l'*a* pour former un *o* (*sap-uit, sau–uit, só–uit*), et, dans ce cas, la flexion, dans les formes fortes, se combina avec l'*o* en une diphthongue. De là les formes *sóu* et plus souvent *sói* (l'*i* de *ui* ayant été d'abord généralement, à la première personne, préféré à l'*u*), *so-üs, sóut* (aussi *sot*, forme plus fréquente), *so-ümes, so-üstes, sóurent* (ou mieux *sovrent*).

Outre ces formes, les verbes en *ap*, *ab*, en eurent aussi d'autres résultant de la chute pure et simple de la labiale et du changement de l'*a* radical en *e* (1). Ce fut dans ce cas avec cet *e* que se contracta la flexion, dans les formes fortes, et l'on eut : *seu* (et, avec l'*i* chuinté ou durci, *seuj, seuch, seuc*), *se-üs, seut, se-ümes, se-üstes, seurent.*

Dans les autres prétérits en *a* radical de cette classe, la consonne, quand il y en eut une, étant tombée, l'*a* s'unit directement avec la flexion, soit en restant *a*, et dans ce cas l'on eut *o*, soit en devenant *e*, ce qui produisit *eu*. Ainsi *pla*(*c*)*ui* donna, d'une part, *plauj* (d'où *ploi* et aussi *plau*), de l'autre *pleuj* (*pleuc, pleu*). Quelques formes de ces verbes où l'*u* paraît représenté deux fois, comme *plout*, à côté de *plot*, peu-

(1) On trouve aussi, mais plus rarement, des formes dans lesquelles l'*a* resta tel : *sau* = *sa*(*p*)-*u*(*i*), *saüst* = *sa*(*p*)–*uisset*. — Peut-être *soi* et *sot*, et pareillement *oi* (*habui*) et *ot* (*habuit*), doivent-ils être considérés aussi comme provenant plutôt de la chute de la labiale radicale que de celle de l'*u* flexionnel : *soi* = *sa*(*p*)-*ui* et non *sap*–(*u*)*i* ?

vent s'expliquer par une imitation de *sout* et de *out*, ou mieux peut-être par un développement de l'*u* lui-même, comme dans *amoue* = *amauuam* = *amauam* (*amabam*) (1).

Dans ces derniers prétérits, comme dans ceux en *e* radical que nous allons examiner, la flexion se substitua quelquefois purement et simplement à la voyelle radicale. Ainsi on trouve *tut* (*tac-uit*) concurremment avec *taut, tot, tout, teut.* Pour *jacui*, on eut de même immédiatement, aux formes fortes, *jui* (*ju, juc*), *jut, jurent*, à côté de *ge-üs, ge–ümes, ge–üstes*, dans les formes faibles.

2. Radical *e* (*i*). — Pour *debui*, par exemple, la théorie indiquerait des formes primitives telles que *deuj, deut, deurent.* Mais ce n'est pas ce que les textes nous offrent. Le *b* radical étant tombé, l'*e*, moins résistant que l'*a*, au lieu d'absorber la flexion, lui céda la place, et tandis que *sapuit* donnait *sout, sot* ou *seut, debui, debuit, debuerunt* donnèrent immédiatement et exclusivement *dui, dut, durent.* L'*e* radical ne resta qu'aux personnes faibles : *de-üs, de–ümes, de-üstes.*

Il en fut de même des prétérits de *croître* (*cre-vit, cre-uit, cr-ut*), de *croire* (*cre*(*d*)-*ui, cr–ui*), de *boire* (*bib-i, beui, bui*), de *loire* (*lic-uit, l-ut*), etc., et aussi, comme on l'a vu tout à l'heure, de *gésir*, l'*a* radical de *jacere* s'y étant dès le principe changé en *e.*

3. Radical *o.* — Les prétérits en *o* radical furent traités tantôt comme ceux en *a*, tantôt comme ceux en *e*, c'est-à-dire que la flexion ou s'y combina avec l'*o* ou s'y substitua à cette voyelle. Ainsi *movit* donna à la fois *mout* ou *mot* et *mut.* La substitution n'eut pas lieu, à ce qu'il paraît, dans *pouvoir*, la dentale de *potui* ayant sans doute défendu l'*o* assez longtemps pour en assurer le maintien même après sa chute. Les plus anciens textes donnent *pout, pot*, jamais *put.* Mais là où il n'y avait pas de dentale, comme dans *movi, novi, nocui*, la substitution se montre dès le principe plus fréquente que la

(1) Voir ci-dessus, p. 47.

combinaison : *mui, mut, murent*; — *conui* (*conuc*), *conut, conurent* ; — *nui, nut, nurent*. Aux formes faibles, l'*o* naturellement persista : *mo-üs, mo-ümes, mo-üstes*.

Dans tous les prétérits forts en *ui*, les voyelles radicales, on vient de le voir, se réduisirent en définitive à deux, *e* et *o*. Ces deux voyelles vécurent longtemps de compagnie ; mais enfin l'instinct de l'uniformité fit substituer, plus ou moins promptement, la première à la seconde, partout où cette dernière occupait la place soit exclusivement (*pot, poümes*), soit en partage avec l'*e* (*eüs-oüs*). La substitution contraire eut lieu quelquefois dans le principe, surtout dans les dialectes de l'Ouest. Ex., dans *Roland*, les formes comme *doüs, doüst* (=*deüs, deüst*), qui y sont nombreuses (1).

Dans le principe, l'*i* de la flexion *ui* paraît avoir été conservé à toutes les personnes, et on lui sacrifia même quelquefois l'*u*. Mais il tomba de bonne heure, sauf à la première personne du singulier où il se maintint au contraire assez longtemps, dans les diphthongues *ui* et *oi*, ou sous forme de *j*, *ch* ou *c*. Plus tard un *s*, introduit par fausse analogie, l'y remplaça.

Les prétérits en *u*, constitués au début comme nous venons de l'exposer, c'est-à-dire avec l'accentuation mobile propre à la conjugaison forte (*dúi, de–ús, dút, de-úmes, de–ústes, dúrent*), subirent à la longue, sous l'action de l'analogie, le même traitement que nous avons vu appliqué aux prétérits forts en *is* tels que *dis, deïs* (*desis*), c'est-à-dire que les personnes en *eü* se contractèrent, pour se mettre à l'unisson des trois autres et ramener partout l'accent sur la même syllabe. Ainsi *de–üs* devint *deus*, prononcé probablement *dus* dès le principe ; mais longtemps on continua de figurer par *eu* ce son ainsi simplifié, et l'on en vint bien vite, par une conséquence naturelle, à représenter l'*u* de la même manière, dans beaucoup d'autres cas où l'étymologie ne justifiait nullement

(1) Des exemples analogues sont les anciennes formes du génitif et du *locatif* de l'article, *dou* (= *deu* = *del*), *ou* (= *eu* = *el*), qui ont vécu jusqu'au milieu du XVI[e] siècle.

cette figuration, écrivant par exemple, *valeut* pour *valut*, *feust* pour *fust*, etc. On a la preuve que cette confusion de *u* et de *eu* était déjà commune à la fin du xive siècle, d'où résulte que la contraction de *e-ü* en *eu* et la réduction de *eu* à *u* étaient dès lors accomplies (1).

Imparfait du subjonctif. — La flexion de ce temps, d'abord en *uisse*, se réduisit bientôt à *usse*, comme *ui*, du prétérit de l'indicatif, à *u*. Elle se contracta, comme celle des formes faibles du prétérit, et à la même époque, avec la voyelle radicale, devenue alors *e* partout, des verbes forts.

Participe passé. — Tous les verbes qui ont le prétérit en *us*, ont aussi et ont eu de tout temps, excepté *mourir*, leur participe en *u* : *par-u*, *val-u*. On a indiqué plus haut (p. 89) l'origine de cette flexion. Elle se contracta, dans les verbes forts, avec la voyelle radicale, vers le même temps que celles du prétérit et de l'imparfait du subjonctif : *de-ü*, *deu*, *dû* ; — *mo-ü*, puis *me-ü*, *meu*, *mû*.

Les verbes en *oir* qui nous restent sont, avons-nous dit, au nombre de seize simples. Nous les classerons d'après les mêmes principes et dans le même ordre que les verbes en *re*, c'est-à-dire eu égard à la forme, faible ou forte, de leur prétérit, et en donnant aussi la première place à ceux de la première catégorie, bien qu'ils soient ici les moins nombreux.

PREMIÈRE CLASSE.

VERBES FAIBLES.

Parfait latin en *ui*.

Il n'y a pas dans cette première classe de sections correspondant à la première et à la seconde des verbes en *re*, tous

(1) La même conséquence doit se tirer, pour *ei*, de la présence, vers la même époque, de formes où cette diphthongue remplace l'*i* simple de l'orthographe correcte antérieure. Celui qui écrivait *vei* pour *vi* (*vidi*) prononçait évidemment *veis* (anc. *ve-ïs*) comme nous le prononçons et l'écrivons aujourd'hui, à savoir *vis*.

les verbes qui la composent ayant leur prétérit en *us*. Tous ont leur radical terminé par une liquide (*r* ou *l*).

1. (*Paroir* (*parēre, parui*). — Ce verbe n'a plus d'entiers que les temps de la deuxième série et le participe passé, qui servent à *paraître*. Son composé *apparoir* est usité, en outre, à une seule forme de la première série, *il appert*, où l'on voit l'*ā* radical devenu *e* sous l'accent, selon la règle de l'ancienne langue.

2. *Chaloir* (*calēre, calui*). 3. *Falloir* (*fallĕre, fefelli*). 4. *Valoir* (*valēre, valui*). 5. *Douloir* (*dolēre, dolui*). 6. *Souloir* (*solēre*). 7. *Vouloir* (**volēre, volui*).—De ces six verbes, deux seulement, *valoir* et *vouloir*, ont aujourd'hui toutes leurs formes. *Falloir* est devenu impersonnel, ayant laissé à son doublet *faillir* le rôle de verbe complet. Quant aux trois autres, ils ne sont plus usités, *douloir* qu'à l'infinitif, *souloir* qu'à l'imparfait de l'indicatif, et *chaloir* qu'à la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif, dans la locution *il ne m'en chaut*.

Ces verbes forment ou formaient leur futur par l'intercalation d'un *d* entre l'*l* radicale et l'*r* de l'infinitif: *valdrai, voldrai*, d'où par suite de la vocalisation de l'*l*, normale en pareil cas, ou de sa chute, *vaudrai, voudrai*. L'ancienne langue se dispensait quelquefois d'insérer la dentale, et elle assimilait l'*l* à l'*r* ou la changeait tout de même en *u* : *farra, vaurai*.

Ces verbes mouillent (ou mouillaient), comme *aller*, leur *l* radicale au présent du subjonctif : *chaille, faille, vaille, veuille, deuille*. Cela veut dire, comme nous l'avons déjà expliqué (ci-dessus, p. 72), qu'ils ont conservé la flexion *ie* (=*eam, iam*), telle qu'ils l'avaient reçue de la dérivation ou qu'elle leur avait été prêtée dans le principe. Aux deux premières personnes du pluriel, *veuillions, veuilliez, vouloir* prend en outre un *i* qui forme une superfétation, puisque l'*i* de *iamus* (*eamus*) est déjà représenté dans l'*l* mouillée. La même faute n'existe ni dans les formes *voulions, vouliez*, qui prévalent aujourd'hui, ni dans celles qui ont été prêtées à

l'impératif : *veuillons, veuillez.* Elle n'a pas été commise non plus dans les autres verbes en *loir,* dont l'*l* mouilllée s'assèche devant l'*i* de ces deux personnes : *vaill-e, val-ions, val–iez.* Cf. *aill-e, all-ions, all–iez.*

Vouloir change encore, selon l'ancienne règle, sa voyelle radicale en *eu* aux formes à flexion sourde de la première série : *veux, veulent,* etc. Mais cette modification a été indûment étendue aux formes faibles *veuillons, veuillez, veuillions, veuilliez,* de l'impératif et du subjonctif présent. L'adoption exclusive, dans ce dernier temps, de *voulions, vouliez,* rétablirait à cet égard, comme à celui de la flexion, la régularité troublée.

Valoir et *vouloir* ont chacun deux participes présents, l'un formé sur le radical pur et sec de l'indicatif, l'autre sur le radical mouillé, et (pour *vouloir*) diphthongué, du subjonctif ; d'une part, *valant, voulant,* de l'autre *vaillant, veuillant.* Cf., dans le *Fragment de Valenciennes, doleans,* de *doloir,* qui serait aujourd'hui *douillant* ou *deuillant.* — *Vaillant* n'est plus employé que dans les locutions *un sou vaillant* et semblables; partout ailleurs il ne sert que comme adjectif. Quant à *veuillant,* que l'on écrit aujourd'hui exclusivement *veillant,* conformément à une ancienne orthographe (ce qui a introduit une prononciation incorrecte et qui dissimule son origine), il n'est plus usité qu'en composition dans les adjectifs *bien-* et *malveillant.*

Je passe à quelques remarques particulières sur les prétérits de ces verbes :

Chaloir en eut deux, répondant, l'un au classique *caluit* (*chalut,* subj. *chalust*), l'autre à une forme vulgaire **calsit* (subj. *chalsist, chaussit*).

Pour *falloir,* l'ancienne langue n'offre que des formes dérivées de **fallivi* et de **falsi,* par quoi le latin vulgaire avait dû remplacer *fefelli.* Les premières sont naturellement restées à *faillir.* Quant aux secondes, on en constate encore l'existence au XVI[e] siècle (du moins au subjonctif imparfait *fausist,* car

je n'ai jamais vu ni *faust* ni *falst*), époque où *fallut, fallust* paraissent s'être introduites, ou seulement répandues.

Pour *valoir*, les formes étymologiques en *u*, qui ont prévalu, furent dès le principe les plus usitées ; mais il y en eut d'autres en *s*, renvoyant à un latin **valsi*, comme *vausistes*, au subjonctif *vausisse*, qui durèrent jusqu'au XVIe siècle.

Douloir paraît n'avoir eu, au prétérit, que la forme en *u* : *dolui* (*doluc*), *dolut*, etc., bien que le bas-latin eût aussi, pour ce verbe, un parfait en *si*, conservé dans l'italien *dolsi*. Quant à *souloir*, les anciennes formes de son prétérit, s'il en a eu un, n'ont pas encore été constatées.

Vouloir a eu trois prétérits différents. Celui qui est aujourd'hui le seul usité, *voulus*, ne commence, je crois, à apparaître, avec l'imparfait du subjonctif correspondant, qu'au XIVe siècle. Les deux autres étaient forts et dérivaient l'un de *vólui*, régulièrement accentué, et perdant l'*u* comme *tenui* (voir ci-dessus p. 77), l'autre de la forme populaire **volsi* :

1. *Vol, volt* (*vout*), *volimes, volrent* (*vorrent, voldrent, voudrent*).

2. *Vols* (*vous, vos*), *volsis* (*voussis, vosis*), *volst* (*voust, vost*), *volsimes, volsistes, volstrent* (*voustrent, vostrent*).

A chacun de ces prétérits correspondait naturellement un imparfait du subjonctif particulier, *volist, volissons* à *volt, volimes ; volsist* (*vousist*), *volsissions* à *vols, volsimes*. Les formes en *s* ont duré jusqu'au XVIe siècle.

DEUXIÈME CLASSE.

VERBES FORTS.

Première section.

Parfait latin en *i*.

Cette section ne comprend que deux verbes simples, *seoir*, usité surtout dans ses composés, et *voir*.

1. *Seoir* (*sĕdēre, sēdi*). — L'*ĕ* radical se diphthongue régulièrement en *ie* aux formes fortes de la première série, d'où *je m'assieds, il s'assied*. Les formes comme *je m'assois* sont dues à l'influence de l'infinitif. Au pluriel du présent de l'indicatif, on disait autrefois *seons, seez*. L'*y* des formes actuelles *asseyons, asseyez* s'introduisit pour obvier à l'hiatus et probablement sous l'influence de celui qui existe normalement au présent du subjonctif : *sieye* = *sedeam*, *seyons* (puis abusivement *seyions*) = *sedeamus*. — Le prétérit, venant de *sédi*, a eu les mêmes vicissitudes que celui de *faire* (voir ci-dessus, p. 97), le *d* radical s'y étant assibilé : *sis, seïs, sist, seimes, seistes, sisrent* (*sisent, sistrent*), d'où les formes actuelles. Participe passé : *sis* = *séssum*.

2. *Voir* (*vĭdēre*). — La forme complète de l'infinitif est *veoir*, qui explique le futur *verrai*, dont le premier *r* provient du *d* latin assimilé : *vedrai, verrai*. Dans le principe, l'*i* radical de la première série ne devenait *oi*, selon la règle, qu'aux formes fortes : *voi, vois, voit, voient*. Mais la diphthongue a gagné depuis, par analogie, les formes faibles (*voyons* pour *veons*, etc.), résultat auquel l'influence de l'infinitif n'a pas dû être étrangère. — Le prétérit, régulièrement dérivé de *vidi*, dont le *d* tomba, fut *vi, ve-is, vit, ve-imes, ve-istes, virent*, d'où, par contraction, les formes actuelles. — A côté du participe passé faible *ve-ü*, maintenant *vu*, l'ancienne langue eut aussi *vis*, de *visum*, fort usité dans l'ancienne locution *ce m'est vis*, et qu'il faut voir encore dans le *m'est avis* (*à vis*) d'aujourd'hui. — Les composés de *voir* gardent au futur et au conditionnel l'*oi* de l'infinitif ; *je prévoirai, je pourvoirai*, et le peuple dit aussi *je voirai*, ce qui s'explique naturellement par l'oblitération de l'*e* radical de l'ancienne forme dissyllabique *veoir*. — Au prétérit *prévoir* fait *prévis*, mais *pourvoir*, qui eut de même autrefois *pourvis*, a reçu depuis la flexion en *us* (*je pourvus*), et c'est aujourd'hui la seule dont on fasse usage.

Deuxième section.

Parfait latin en *si*.

Il ne reste plus, dans la conjugaison en *oir*, de prétérit qui ait cette origine; mais l'ancienne langue, comme on l'a vu plus haut, en a eu plusieurs, par ex. *vols* de *vouloir*, *vals* de *valoir*, *ars* de *ardoir* (aussi *ardre*) = *ardēre*, verbe aujourd'hui tombé en désuétude, mais qui survit encore dans l'adjectif *ardent*, tiré de son participe présent.

Troisième section.

Parfait latin en *ui*.

A. — *Radical* a.

1. *Avoir* (*habēre, habui*). — L'*e* (= *i*) de la finale de *hab-eo* fut attiré par l'*a* radical et le diphthongua en *ai*. L'ancienne langue étendit quelquefois par analogie cette diphthongue aux deux autres personnes du singulier. — Le *b*, conservé sous forme de *v*, à tout l'imparfait et aux deux premières personnes du pluriel de l'indicatif présent, comme à l'infinitif, est tombé partout ailleurs. Un *i* consonne (*y*) a pris sa place au participe présent (*ayant*), sous l'influence probablement des formes du subjonctif. (Cf. *vaillant, veillant*). — La troisième personne du pluriel de l'indicatif présent fut dès le principe *ont*, où l'*o* = *au* = *ab* de *habent*.

Le subjonctif présent (*aie, ayons*) reproduit exactement *habeam*, sauf le *b* disparu. La troisième personne du singulier perdit de très-bonne heure l'*e* flexionnel (= *a*) que les deux autres ont conservé. On trouve *aiet* (*habeat*) dans le *fragment de Valenciennes ;* mais les textes du XIe siècle n'ont déjà plus que *ait*. — Au futur et au conditionnel le *v* de l'infinitif s'est vocalisé devant *r : aurai, aurais*. Dans l'ancienne langue il

tombait quelquefois, d'où *arai, arais,* formes encore usitées en Saintonge.

Le prétérit eut, comme celui de *savoir,* deux séries de formes, grâce à la double modification subie par la voyelle radicale.

1° Radical *o* (= *au* = *ab*) : *oi* (*óu*), *oüs, óut* (*ot*), *oümes, oüstes, ovrent* (*orent*).

2° Radical *e* (=*a,* le *b* étant tombé) *: eu* (*euj, euch, euc*), *eüs, eut, eümes, eüstes, eurent.*

Ce sont ces dernières formes qui, sauf contraction de *eü* en *eu,* ont seules survécu (1). Mais toute trace du radical y a disparu dans la prononciation, car l'orthographe figure encore aux yeux la lettre *e* qui le représente et que, dans les autres prétérits contractés (*sûtes, mûtes,* etc.), on a depuis longtemps cessé d'écrire.

L'imparfait du subjonctif eut aussi deux formes, l'une en *oüsse* (2) l'autre en *eüsse.* Celle-ci, source de l'*eusse* actuel, paraît avoir été de tous temps la plus usitée. Il y eut aussi des formes en *a* pur (*aüst*).

Participe passé *oü* et *eü,* d'où notre *eu.* Ce dernier eut aussi la forme *evu,* que le parler populaire connaît encore. Toutes renvoient directement à **habŭtus* pour *habitus.*

2. *Savoir,* de *sapĕre,* devenu *sapēre* dans le latin vulgaire, peut-être sous l'influence du parfait *sapui.* L'*i* de *sapio* s'unit, comme l'*e* de *habeo,* à l'*a* radical pour le diphthonguer (*sai*), et il en fut de même dans le principe de celui de *sapiunt* (*saivent*). La diphthongue, étendue par analogie à la deuxième et à la troisième personne du singulier (*sais, sait*), y a été conservée, à l'inverse de ce qui a eu lieu pour *avoir.* — Ce verbe forme son futur comme *avoir* (*saurai*) et il a eu de même une forme sans *u* (*sarai*), encore usitée en Saintonge.

(1) Au xve siècle les formes fortes en *o,* particulièrement *ot,* étaient encore d'un usage fréquent.

(2) On trouve, dans *Sainte Eulalie, auuisse (avuisse ?)* qui n'est presque que la transcription de l'*habuisset* latin.

— Le subjonctif présent, comme dans *avoir* également, a conservé la flexion mouillée; mais l'*i* s'y est durci en *ch* (comme au participe présent *sachant*), sous l'action de la labiale précédente, plus forte que celle de *habeam* et qui dut tomber moins vite : *sache* = *sapje* = *sapiam*. — Nous avons déjà noté que dans ce verbe, comme dans *vouloir, avoir* et *être*, l'impératif est emprunté au subjonctif : *sache, sachons, sachez*. Mais il faut remarquer que les formes des deux premières personnes du pluriel sont restées plus pures qu'au subjonctif lui-même, où elles ont admis un *i* qui fait une sorte de pléonasme phonique. L'*i* de *sapiamus, sapiatis* est en effet représenté déjà par le *ch* de *sachons, sachez*; il l'est par conséquent deux fois dans *sachions, sachiez*.

Pour le prétérit de ce verbe, voy. ci-dessus, p. 114. A l'imparfait du subjonctif, comme pour *avoir*, les formes en *eü* paraissent avoir été toujours plus usitées que celles en *oü*. Il en fut de même au participe passé.

3. *Choir*, de *cadĕre*, moyennant la chute de la dentale et le déplacement de l'accent. Ce verbe n'est plus usité, sauf à l'infinitif, que dans ses composés. La forme complète de l'infinitif est *cheoir* (cf. *veoir, seoir*), d'où l'*e* (= *a*) du futur et du conditionnel : *cherrai, cherrais*, dont la première *r* représente, comme dans *verrai*, le *d* radical assimilé. — La diphthongue de l'infinitif a remplacé l'*e* primitif (*il échoit* pour il *echet, il déchoit*, etc.) aux formes encore usitées de la première série, excepté au participe présent (*échéant*). — Ce verbe eut deux prétérits, renvoyant l'un à **cádui*, l'autre à **cadívi*, formes que le latin vulgaire avait dû substituer à *cecidi*. Le second fut, dans le principe, le plus usité : *chaï* et *cheï, chéïrent* (*chaïrent*) etc. (1), et à l'imparfait du subjonctif : *chaïsse, cheïst*, etc. Le premier, qui seul a survécu, apparaît dans les textes dès le XIIe siècle; mais il ne devint guère prépondérant qu'au XVe siècle : *cheu, cheüs, cheut*, etc. Je ne

(1) *Cadit* (= *cecidit*) est dans *Saint-Léger*, 39 *c*.

connais pas d'exemple de *chui, chut,* c'est-à-dire de la substution pure et simple (comme dans *jui, jut,* de *gésir*) de la flexion au radical. C'est que l'*a* latin, ainsi que le montrent plusieurs des formes ci-dessus, y resta, plus longtemps que dans ce dernier verbe, sans s'affaiblir en *e*. Le participe passé *chu* (anc. *cheü*) conserve au féminin le *t* étymologique dans le substantif composé *chape-chute*. Il eut autrefois une autre forme, déjà mentionnée (ci-dessus p. 88), à savoir *chaoit* (*chaeit*), qui représente *caditus*, exceptionnellement accentué sur l'*i* bref pénultième.

Rappelons ici pour mémoire les prétérits de la conjugaison en *re* qui se rangent dans la même division que les trois précédents : ce sont ceux de *plaire, taire* et *paître*.

B. — *Radical* e (i).

1. *Devoir* (*debēre, debui*). Voir le paradigme, p. 109, et, p. 115, les remarques sur le prétérit de ce verbe.

2. *Cevoir,* forme supposée qu'on trouve dans les composés *concevoir, décevoir, recevoir,* etc.,lesquels ont été tirés directement des formes latines correspondantes (*concipĕre,* etc.) après déplacement de l'accent (1). — Ces verbes se conjuguent absolument comme *devoir*. Leur prétérit paraît avoir eu deux formes, qui se sont de bonne heure confondues, et qui ne différaient d'ailleurs qu'aux personnes fortes, l'une contracte, comme dans les verbes en *a* radical (*ceut* = *ceuit* = *cevit* = *cepit*), l'autre résultant, comme dans *devoir,* de la substitution de *ui,ut* à l'*e* radical : *reçui, aperçui, conçut,* etc. Cette dernière peut se tirer aussi, comme *crui* de *crevi,* par exemple, de la forme classique, par les intermédiaires indiqués ci-dessus. Mais elle renvoie plus probablement à une forme vulgaire **cepui,* dont l'existence dans les com-

(1) Le simple *capere* nous reste peut-être dans *chevir*; cf. le provençal *cabir,* forme que l'on trouve aussi dans l'*Alexandre* d'Albéric de Besançon.

posés paraît attestée par les formes provençales *receup, conceup,* etc. — Participe passé : *ceü, ceu, çu.* L'ancienne langue offre des exemples d'une forme forte tirée directement du latin classique : *conciez* = *conceptus.*

Les autres prétérits forts dont la voyelle radicale était *e* ou *i* appartiennent à la conjugaison précédente et nous les avons déjà examinés. Nous les rappellerons ici pour mémoire; dans tous il y eut substitution pure et simple de la flexion *ui*, ou de la syllabe qu'on assimilait à cette flexion, à la voyelle radicale. Ce sont ceux de *boire, croire, croître, lire,* et de l'ancien verbe *loire* (ou *loisir*), périmé depuis longtemps.

C. — *Radical* o.

1. *Mouvoir* (*movēre*) change en *eu* son *ou* radical aux formes fortes de la première série : *je meus, il meut,* etc. Cf. *mourir, vouloir* et ci-après *pouvoir.* — Prétérit: d'abord *mui, moüs, mut* (aussi *mout, mot* de *mou(i)t, mo(ui)t*), *moümes, moüstes, murent.* L'*o* des formes faibles se changea de bonne heure en *e,* et il en fut de même à l'imparfait du subjonctif : *mouist, moüst, meüst,* d'où le *mût* actuel, par *meust* et *must.* Pareillement au participe passé : *moü, meü, meu, mu.*

2. *Pouvoir.* — Le *t* de **potēre,* forme vulgaire faite sur *potui,* comme **volēre* sur *volui,* étant tombé, on eut *pooir,* et par l'attraction du *v,* normale en pareil cas, *povoir, pouvoir.* Mais ce *v* n'eut pas lieu de s'introduire au futur et au conditionnel, *pourrai, pourrais,* formes dérivées de *potrai, podrai* comme *verrai* de *vedrai.* — *Pouvoir* se conjugue comme *mouvoir* au présent de l'indicatif (*peux-pouvons*), mais non pas au présent du subjonctif où il fait *puisse, puissions,* etc. (= **possiam* (?) pour *possim,* comme *siam* (ci-dessus p. 107) pour *sim*). Il a de plus à côté de *peux,* première personne du singulier de l'indicatif, une deuxième forme, *puis,* plus ancienne et plus usitée. — La dentale, dans ce verbe, persista quelque temps; aussi, comme nous l'avons déjà remarqué,

put-elle défendre, au prétérit, la voyelle radicale, qui, au contraire de ce qu'on observe dans *movi*, devenu *mui*, se contracta avec la flexion au lieu de lui céder la place : *poi* (*poc*, *pou*), *poüs*, *pout* (*pot*), *poümes*, *poüstes*, *povrent* (*porent*). Là, comme dans *mouvoir*, l'*e* prit ensuite la place de l'*o* ; *peu*, *peüs*, etc. d'où les formes actuelles. On en trouve d'autres dans les anciens textes qui supposent la chute complète de l'*u* des flexions latines, comme *poïmes*, *poïstes*, au subjonctif *podist* (*pot(u)isset*). Mais elles paraissent avoir été toujours moins usitées que celles en *u*.

3. *Pleuvoir*, d'une forme vulgaire *plŏvēre*, pour *pluĕre*. — La diphthongaison, régulière à l'indicatif et au subjonctif (*pleut*, *pleuve*), a été étendue abusivement à l'infinitif et à toutes les formes faibles de la première série (*pleuvait*, *pleuvant*), qui d'abord ne la souffraient pas. — Le prétérit eut, à ce qu'il paraît, deux formes, celle d'aujourd'hui, *plut*, telle dès le principe, et qui vient de *pluit*, où l'*u* est long par nature (cf. *plūverat* dans Plaute), et *plout* qui renvoie à **plovit* (*plou(ĭ)t*). C'est à cette dernière qu'il faut sans doute rattacher le subjonctif *pleüst*, l'*e* s'y étant comme partout ailleurs substitué à l'*o* d'une forme antérieure *ploüst*.

A la conjugaison précédente appartient un autre prétérit de la même catégorie que les trois derniers, et que nous avons mentionné en son lieu. Nous le rappellerons ici pour mémoire. C'est *connus* (*conui* = *cognovi*) de *connaître*. Ajoutons-y l'ancien *nui*, *nut* (*nocui*, *nocuit*) de *nuire*, depuis longtemps sorti de l'usage, avec le participe passé correspondant *noü*, *neü*.

ADDITIONS

P. 4, fin du paragr. I. — On nous pardonnera d'insister, en raison de l'importance qu'elle nous paraît avoir, sur l'idée ici exprimée. Si la pensée de l'être absolu est en dehors du temps comme de toute autre contingence, celle de l'homme ne l'est pas; pour celle-ci le temps, la succession, est une condition dont il lui est impossible de se dégager, une *contingence nécessaire*, pour ainsi dire, et la seule nécessaire. Voilà pourquoi, le langage n'étant autre chose que l'image, la forme même de la pensée, du moment que l'on sépare dans l'expression d'une idée, ce qu'elle contient de général, de nécessaire, en quelque sorte, et ce qu'elle renferme de particulier et de contingent, on doit laisser la notion de temps attachée à cette partie de l'expression totale qui correspond à la partie essentielle et nécessaire de l'idée.

P. 6, note 1. — Aux exemples cités on peut ajouter : *caché*, *dissimulé*, *bu* (populaire) et, dans l'ancienne langue, d'après le latin *juratus*, *juré*, *jurée* = *ayant juré* (laquelle, sur ce *jurée* aus sains euvangiles... (*Registres du Chatelet* I, 195), d'où le substantif moderne *juré* M. Tobler, d'après Diez (*Gram. des l. r.*, trad. fr. III, 243) voit là des vestiges du déponent. M. Littré (*Journal des savants*, juin 1869, p. 375) pense autrement, et j'avoue que je me sens très-porté à me ranger à son avis, malgré l'appui que prête à ma première opinion celle du savant professeur de Berlin.

P. 15, note 2. — Je laisse subsister sans modification le texte de la première édition. Mais il m'est venu depuis des doutes sur l'origine attribuée ici aux formes en *r* du prétérit dans les patois. Voyez là-dessus ma *Grammaire limousine*, p. 280.

P. 17. *Conditionnel*. — Sur la véritable nature et la signification fondamentale de cette forme verbale, voyez dans la *Revue critique*, 1875, 2e semestre, p. 244, de très-justes observations de M. Thurot, qui m'ont beaucoup servi pour la nouvelle rédaction de ce paragraphe.

P. 27, note 1. — M. A. Darmesteter (*De la création de mots nouveaux*, p. 6, et *Le seizième siècle en France*, p. 272) reconnaît également que le participe passé, joint à *avoir*, devrait aujourd'hui rester invariable. Meigret, en 1545, exprimait déjà la même opinion (voy. Livet, p. 84), et, ce qui est plus digne de remarque, on la trouve même énoncée, deux cents ans auparavant, dans les *Leys d'amors* (1), qui du reste ne l'adoptent pas. Voici le passage (II, 382) : « Alqu dopto si deu hom dire can parla en preterit perfag *yeu hay fayt* o *fayta bon'obra*. Dizon alqu qu'om deu dire *fayt*, quar *feci* es us motz de lati que vol dire en romans *yeu hay fayt*, et enayssi *yeu hay fayt* tot essems es verbs es us motz de la primiera persona singular del preterit perfag, et ha son cert significat loqual hom no deu mudar ni variar ni en adjectiu transportar. » *Tot essems es verbs* ; je prie qu'on rapproche cette expression et les lignes qui la suivent de la fin de la note à laquelle ceci renvoie, ainsi que du passage suivant de M. Darmesteter (*Le seizième siècle*) : « Celle-ci (la langue) aujourd'hui considère le participe comme un élément du verbe et non plus comme un adjectif. Par suite, le participe passé, construit avec l'auxiliaire *avoir*, devrait toujours être invariable, comme de fait il l'est dans la langue parlée du peuple. » M. Littré, sans se montrer aussi radical, constate lui aussi que « notre règle actuelle du participe est contradictoire, en vertu d'un archaïsme qui s'est cantonné dans une partie des cas, et d'une vue grammaticale qui s'est emparée des autres. »

P. 40, fin du paragraphe I. — Cette distinction fondamentale des conjugaisons françaises en *conjugaisons vivantes* et *conjugaisons archaïques*, que j'ai été, si je ne m'abuse, le premier à proposer, a été adoptée dans la *Nouvelle grammaire française* de M. Auguste Brachet, qui, dans sa *Grammaire historique*, avait suivi d'autres principes. La dénomination plus radicale de « mortes » y a seulement remplacé celle d'*archaïques* qui m'avait paru suffire à déterminer le caractère des conjugaisons en *ir* (non inchoative), en *re* et en *oir*. M. Ayer (*Grammaire comparée de la langue française*, 1876) a également adopté cette théorie.

P. 45. *Infinitif.* — On a ici omis de noter que dans l'Est, l'*a* latin tonique donna *ei* au lieu de *e*, mais non pas après les chuintantes etc. De là *chanteir*, *chanteit*, *chanteiz*, mais *couchier*, *couchié* etc., comme ailleurs.

P. 47. *Imparfait.* — La chronologie des formes *oie*, *ois* ne peut s'établir avec rigueur. Ces formes ont longtemps vécu simultanément et on les trouve souvent côte à côte dans les mêmes textes aux quin-

(1) Cet ouvrage, composé vers 1350, est, comme on sait, le code grammatical de l'école poétique de Toulouse.

zième et seizième siècles. — Dissyllabiques d'origine, *oie, oies, oient* le restèrent dans le principe ; mais dès le xive siècle, on voit souvent ces finales ne compter, comme aujourd'hui, que pour une syllabe. La même observation est à faire sur les flexions *ions, iez* des deux premières personnes du pluriel.

P. 50. *Imparfait du subjonctif.* — La présence de l'*e* muet dans *chantasse, chantasses,* et généralement à la finale des deux premières personnes de ce temps, dans toutes les conjugaisons, si l'on en rapproche surtout les formes provençales correspondantes en *ssa*, dont on a des exemples dès le onzième siècle (Voy. ma *Grammaire limousine*, p. 283), autoriserait peut-être à supposer que la Gaule du Nord et, en partie, celle du midi prononçait *cantassam*, *audissam*, etc., plutôt que *cantassem, audissem.* L'analogie des formes en *a* (*cantas, cantabam*, *cantaveram*, *moneam*, *legam*), restées beaucoup plus nombreuses que celles en *e* (1), pouvait facilement provoquer ce renforcement de la voyelle.

P. 51. *Participe passé.* — Ajouter : Des textes picards réduisent de même à *i* le *ie* des infinitifs. Ainsi dans *Aliscamps, laissir* pour *laissier*. Cf., dans le même texte, *firt* = *fiert, derire* = *deriere*, etc.

P. 53. 2°. — L'expression « période des origines » ne doit pas être entendue ici en un sens trop étroit. Dans les premiers temps de la langue, en effet, les verbes en *ere* (bref ou long) empruntés au latin par les clercs, durent être, comme en provençal, jetés dans le moule de la conjugaison en *ir*, et il se pourrait que le nombre de ces emprunts fût plus grand qu'on ne serait, à première vue, porté à le croire. Par exemple *permanir*, *comburir* et *relinquir*, cités page 74, note 5, sont bien probablement de formation savante.

P. 55, note 1. — Il faut encore comprendre dans l'exception plusieurs verbes composés, comme *elevare*, *renegare* et quelques autres, que le génie populaire, n'ayant pas encore perdu conscience de leur complexité, accentuait comme les simples. Cf. ce que nous avons dit ci-dessus, p. 87, de *perdédi* pour *pérdidi*, et voy. Gaston Paris, *Du rôle de l'accent latin dans la langue française*, p. 83.

P. 63, note 1. — Ces formes, avec d'autres, beaucoup plus rares, comme les futurs *garistra*, *esclarcistra*, qui supposent des infinitifs tels que *garisir*, *esclarcisir*, semblent témoigner d'une tendance que la langue aurait eue quelque temps, tout au moins dans quelques dia-

(1) La même cause a bien pu ne pas être étrangère à la substitution, dont les plus anciens textes de la langue présentent déjà des exemples, de la flexion *am* à la flexion *em*, au subjonctif de la première conjugaison. Les *Serments* nous offrent à ce temps *dunat*, le Fragment de Valenciennes *liberat*, qui doivent renvoyer à des formes latines où l'*a* avait déjà remplacé l'*e*.

lectes, à étendre à toute la conjugaison en *ir* le suffixe inchoatif.

P. 64. l. 3-8. — Ces lignes ont passé textuellement, avec d'autres extraits du présent ouvrage, et sans que rien d'ailleurs l'indique au lecteur non prévenu, dans la *Grammaire comparée* de M. Ayer, p. 184. Mais par une méprise peu concevable, elles y sont appliquées aux verbes en *ir* non-inchoatifs, et pour rendre la confusion plus complète encore, on y donne à la fois comme exemples *abolir* (qui est inchoatif) et *cueillir* (qui ne l'est pas).

P. 72, note 1. — Aux deux exemples donnés ici (*doinst* et *parost*) du groupe final *set* (= *sat*) réduit à *st*, on peut ajouter *puist* = **possiat* ou **possat*, *voist* = **vadiat*. Ce groupe *set* se réduisit facilement à *st*, et, plus généralement, *et* à *t*, après *ai*, *ei*, *oi* ou *s*. Ainsi *ait* = *aiet* (*habeat*), *eit* et *oit* = *eiet* et *oiet* dans les imparfaits de l'indicatif et les conditionnels. Cf., à l'imparfait du subjonctif, *ast*, *ist*, *ust*, à côté de *asse*, *isse*, *usse*.

P. 82, *Futur et conditionnel*. — Cette *restitution* de l'*e* ou, pour parler plus exactement, cette insertion euphonique d'un *e* entre l'*r* de l'infinitif et la consonne radicale, ne fut pas particulière aux verbes en *re*. On inséra aussi quelquefois dans le même but, c'est-à-dire pour faciliter la prononciation, la même voyelle au futur et au conditionnel des verbes en *ir* et en *oir* : *ardera*, *aperceveroit*, *esmouveroit* (1), *escuelderai* (de *escollir*), etc.

P. 87, l. 10. — On trouve pour *sourdre* le prétérit faible *sourdi* dès le treizième siècle, au moins. Ce verbe, qui manque aujourd'hui de participe passé, eut autrefois *sors*, qui survit, au féminin, dans le substantif *source*. D'autres verbes en *gere*, depuis longtemps périmés, et auxquels je ne connais pas de prétérit faible, sont *moudre* (*mulger* dans *Les quatre livres des Rois*) de *mulgere*, *erdre* de *erigere*, *espardre* de *spargere* (prét. *esparsent*), *terdre* de *tergere*.

P. 92, note 3. — Tous ces verbes eurent aussi peut-être un autre infinitif en *oir*. Cela du moins est certain pour *tremere*, car on trouve *cremoir*. Quelques textes offrent de même *tenoir* pour *tenir*. Des exemples inverses de l'hésitation qu'a montrée la langue à ses débuts entre les deux terminaisons *ir* et *oir* (*eir*) sont *savir* et *podir* dans les *Serments*, et, dans d'autres textes plus récents, *manir*, *seir*, *veir*, pour *manoir*, *seoir*, *veoir*, etc.

P. 94, fin. — Le verbe *bruire*, omis par mégarde, semblerait, d'après la forme de son infinitif, avoir sa place ici; mais ce verbe n'a pas de

(1) Des formes comme celle-ci, entrées dans l'usage et s'y généralisant, ont pu donner naissance au verbe *émouver*, commun à plusieurs patois. Le simple *mouver*, reçu dans nos dictionnaires, a peut-être aussi une origine pareille.

prétérit, et s'il vient de *rugire*, comme on l'admet généralement, il faut le considérer non-seulement comme étranger à notre deuxième section, mais encore comme fourvoyé dans la conjugaison en *re*. C'est en effet à la conjugaison en *ir* que, comme l'ancien *muir* (*mugire*), il devrait appartenir, et il tend d'ailleurs à y passer, ainsi qu'on peut le voir dans Littré.

P. 95. *Soudre.* — *Volvere* avait pareillement donné *voldre* et au participe passé *vols*, aussi *volt*, a côté de *volut* (*arc volu*). Il nous en reste les deux substantifs *voute* et *volute.*

P. 99. *Faire.* — On trouve quelquefois, dans les vieux textes, par l'effet d'un véritable abus, qu'occasionna l'identité apparente de l'indicatif et du subjonctif dans la plupart des verbes, *que vous faites* pour *que vous fassiez.* Cette faute est générale dans le parler populaire de l'Angoumois, lequel a conservé, dans toutes les conjugaisons, les anciennes formes sèches des deux premières personnes du pluriel : *que j'allons, que vous allez*, etc.

P. 100. Avec *confire* et *suffire* l'ancienne langue avait aussi *desfire*, (aujourd'hui *défaire*), formé par analogie, ou renvoyant à un lat. vulg. *desficere* pour *deficere.* Je ne sais si l'on a constaté l'existence d'un dérivé direct de *perficere.* — Citons encore ici l'ancien *despire* de *despicere* (prétérit *despist*, *despisent*), qui, s'il eût survécu, appartiendrait naturellement à cette section.

P. 106. *Connaître.* — Le type latin auquel renvoie *conoistre* est non pas *cognoscere,* mais **cogniscere.* C'est ce que prouvent, outre la diphthongue *oi*, les anciennes formes comme *conistra*, *conissons, conissoie,* etc..

P. 113, note 1. — Du provençal il importe ici de bien distinguer le gascon, qui n'en est pas un dialecte, comme on le croit communément, et dont l'un des caractères les plus tranchés est précisément d'avoir donné à la flexion *ui,* en transportant l'accent sur l'*u,* un développement plus considérable que le français même.

TABLE DES MATIÈRES

Préface 1

PREMIÈRE PARTIE.

Chapitre premier. — Introduction. — Considérations générales 1
Chapitre deuxième. — Théorie des temps 7
I. — Mode indicatif. — Temps principaux 7
II. — Mode indicatif. — Temps secondaires 10
III. — Mode subjonctif 20
IV. — Résumé 20
Chapitre troisième. — Théorie des temps (suite). — Verbes conjugués avec l'auxiliaire *être* 21
Chapitre quatrième. — Histoire des formes composées 23
I. — Avec l'auxiliaire *être* 25
II. — Avec l'auxiliaire *avoir* 26
Chapitre cinquième. — De la voix passive 31

DEUXIÈME PARTIE.

Chapitre premier. — Classification des conjugaisons et division des temps simples 37
Chapitre deuxième. — Conjugaisons vivantes 42
I. — Verbes en *er* 43
II. — Verbes en *ir* 58
Chapitre troisième. — Conjugaisons archaïques 66
I. — Verbes en *ir* 68
II. — Verbes en *re* 79
III. — Verbes en *oir* 108
Additions 129

747. — Abbeville. Typ. et stér. Gustave Retaux.

ERRATA.

—

Page 29. lig. 4. — Suppléez « la » devant « langue ».
» 50, » 12 : « du verbe *avoir* ». — Lisez de l'indicatif présent du verbe *avoir* ».
» 62, » 11 du bas. — L'alinéa qui commence ici, devrait être précédé de la rubrique *Subjonctif présent*.
» 97, note 1 : « où ». — Lisez : « ou »

